La "flamme à transmettre". Combats et valeurs humanistes des anciens combattants et déportés de la résistance, 1970-2007

Jérémie Libot

▶ **To cite this version:**

Jérémie Libot. La "flamme à transmettre". Combats et valeurs humanistes des anciens combattants et déportés de la résistance, 1970-2007. Histoire. 2011. dumas-00666283

HAL Id: dumas-00666283

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00666283

Submitted on 3 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérémie LIBOT

La « *flamme à transmettre* »

Combats et valeurs humanistes des anciens combattants et déportés de la résistance, 1970-2007.

Mémoire de Master 1

Mention Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité Relations et Échanges Culturels Internationaux.

Dirigé par Olivier FORLIN, maître de conférences en histoire contemporaine

Année universitaire 2010-2011

Jérémie LIBOT

Logos de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

et de la Fédération Nationale des Déportés, Internés Résistants et Patriotes.

La « *flamme à transmettre* »

Combats et valeurs humanistes des associations d'anciens combattants et déportés de la résistance, 1970-2007.

Mémoire de Master 1

Mention Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité Relations et Échanges Culturels Internationaux.

Dirigé par Olivier FORLIN maître de conférences en histoire contemporaine

Année universitaire 2010-2011

Remerciements :

Je tiens tout naturellement à adresser mes remerciements sincères et chaleureux à celles et ceux qui m'ont accompagné et/ou soutenu dans ce travail.

Ceux-ci vont tout d'abord à Olivier FORLIN, pour avoir accepté de suivre ce travail, et pour l'avoir suivi avec un intérêt certain et encourageant, ainsi que pour ses précieux conseils, nombreux et divers.

Je ne saurais omettre de remercier également les personnes m'ayant accordé un entretien dans le but de donner plus de corps à ce mémoire. Merci donc à Alfred ROLLAND et Édouard BORDET.

Merci à Martine PETERS, pour sa confiance non démentie en mon travail au sein du comité départemental de l'ANACR, travail indissociable du présent mémoire. Par là-même, merci à l'ensemble du bureau départemental.

Merci à Florent PETERS pour m'avoir ouvert les portes de cette association, et pour tout le reste.

Merci à Marie CAZENAVE pour son soutien et son aide.

.

SOMMAIRE

Introduction 5

Première Partie : La lutte contre les extrêmes-droites 20

Introduction 21
Chapitre I. La lutte contre les extrêmes-droites politiques. 23
Chapitre II. La lutte contre la nébuleuse de l'extrême-droite 36
Chapitre III. La lutte contre l'impunité : les procès des criminels contre l'humanité 45
Conclusion 59

Deuxième Partie : Paix et droits de l'Homme, combats internationaux 61

Introduction 62
Chapitre V. L'amitié franco-allemande et la construction de l'Europe. 64
Chapitre IV. L'attachement à la paix 70
Chapitre VI. La défense des droits de l'Homme et de la dignité humaine 80
Conclusion 86

Troisième partie : Héritage et défense d'un pacte social 88

Introduction 89
Chapitre VII. Le nouveau pacte civique et social, un autre combat de la Résistance. 91
Chapitre VIII. La difficile défense des valeurs sociales du programme du CNR. 101
Conclusion 112

Conclusion 113

ANNEXES 123

Introduction

« La Résistance n'est pas une cendre à conserver mais une flamme à transmettre! »

Cette phrase apparaît en première page du numéro d'octobre 1995 de *France d'Abord,*[1] une publication mensuelle puis bimestrielle nationale de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance. Elle témoigne d'un esprit voulant, au sein des associations d'anciens résistants, que la résistance soit regardée comme un état d'esprit, un ensemble de valeurs, et admise comme toujours viable, d'actualité. Une flamme est quelque chose de vivant, qui éclaire, qui réchauffe.

Le titre de l'éditorial reprend la phrase de Jean Barrès, alors président du comité départementale de l'ANACR – Corrèze, prononcée lors d'une remise de prix aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation[2]. Cette remise avait lieu au centre Delestraint-Fabien[3], à Penne-d'Agenais.

La Résistance est un sujet qui passionne, en France, et il existe déjà pléthore de travaux, récits, témoignages, études sur elle. L'historien dispose de deux principaux paradigmes pour étudier la Résistance. L'un, militaire, verra la Résistance uniquement comme un ensemble de groupes, de personnes, de faits d'armes, qui s'organisent peu à peu dans la lutte contre l'occupant, un mouvement qui trouve sa source dans le refus de l'Armistice de juin 1940. En cela elle s'applique aussi bien à la Résistance intérieure qu'aux Forces Françaises Libres. Rappelons à propos que si le terme de « *flamme* » qui désigne souvent la Résistance intérieure, elle trouve son origine dans l'appel du 18 juin de Charles de Gaulle[4], appel qui ne s'adressait non pas à d'éventuels futurs maquisards, mais à ce qui allait devenir les FFL. Cette vision qui tiendrait alors pour bornes chronologiques 1940-1944 –voire 1945 pour les poches allemandes comme La Rochelle, est parfaitement acceptable, mais non exhaustive pour comprendre le phénomène.

L'autre point de vue serait de la voir comme un mouvement politique. Disons plutôt un ensemble de mouvements politiques, car la complexité de la mosaïque politique de la Résistance n'est plus à démontrer, et l'idée d'une Résistance composée d'une aile gauche

---

[1] *« La Résistance n'est pas une cendre à conserver mais une flamme à transmettre! »,* FdA n°1058, octobre 1995.

[2] Concours annuel du ministère de l'éducation nationale, à l'attention des collégiens et lycéens, dont la première édition a eu lieu en 1961. Les membres de l'ANACR et la FNDIRP étaient autrefois présents dans les jurys, ils en sont aujourd'hui exclus.

[3] Centre de santé créé par les campagnes de souscriptions de l'ANACR via France d'Abord, et restructuré dans les années 1990 par le même moyen.

[4] «*Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.* » Ch. De Gaulle, appel du 18 juin 1940.

communiste et d'une aile droite gaulliste est aujourd'hui jugée simpliste. La seule composition du Conseil National de la Résistance le prouve. Si l'on prend donc le paradigme politique, la Résistance n'a pas été motivée par le seul refus patriotique, mais aussi par des valeurs idéologiques. Ces valeurs sont diverses, comme le montrent certains travaux portés sur les raisons de l'entrée en Résistance, citons celui de Michèle Gabert pour le territoire isérois[5]. Des travaux d'historiens ont donc été portés aussi sur les idées politiques de la Résistance, notamment dans la collection *Esprit de la Résistance* aux Presses Universitaires Françaises[6]. Si l'on prend ce paradigme, les valeurs sont, contrairement au seul refus patriotique, antérieures à l'armistice de juin 1940 : antifascisme, communisme, mais aussi christianisme, humanisme, ou simplement attachement à la démocratie, refus de l'inacceptable.

S'il existe bien un « esprit de la Résistance », pourquoi les valeurs qui auraient fait entrer cette faible minorité de gens dans une guerre contre un occupant puissant et les pouvoirs collaborationnistes auraient-elles disparu après la guerre ? Pourquoi ne pas poursuivre certains combats, politiques et sociaux, dans la veine des valeurs qui ont fait entrer en Résistance, plutôt que de n'être qu'une partie de cet ensemble de faits d'armes, et n'être en quelque sorte qu'une simple « *cendre à conserver* » ?

Et peut-on le faire en tant qu'ancien combattant de la Résistance, voire peut-on le faire au nom de la Résistance, alors que la guerre est finie ? Il faut ainsi, en essayant de définir les contours d'un militantisme toujours actif, voir de plus près ce que serait cette « *flamme* ».

Les associations

Si l'on veut s'attacher à ces problématiques, il convient alors au préalable de se poser deux questions primordiales. La première, qui faire parler ? Les combats et démarches personnels existent, y compris aujourd'hui, alors que Stéphane Hessel vend par centaines de milliers son manifeste faisant justement des valeurs de la Résistance un motif pour s' « *indigner* » face aux injustices sociales et politiques contemporaines.[7] Mais elles ne sauraient constituer un champ d'étude assez large pour être pertinent. Il convient de s'intéresser à des groupes, à des voix communes, et officielles. Les associations sont pour cela parfaitement intéressantes.

[5] Michèle GABERT, *Entrés en Résistance, Isère, des hommes et des femmes dans la Résistance*, PUG, coll. Résistances, 2000.
[6] Dirigée par Henri Michel.
[7] Stéphane HESSEL, *Indignez-vous !*, Indigènes éditions, coll. Ceux qui marchent contre le vent, Montpellier, 2010.

Après la guerre, les anciens combattants comme les déportés commencent à se regrouper en associations. Concernant la Résistance, un imbroglio associatif digne du panel politique qui la constituait voit le jour. Associations d'anciens combattants, parfois joints par des internés, des déportés, sans compter toutes les amicales formés par les anciens d'un même groupe ou réseau. De l'amicale d'un ancien bataillon à la Fédération Internationale de la Résistance[8], le monde des anciens combattants de la Résistance offre de nombreux choix dans une véritable « pyramide » associative. Il faut également le dire, les regroupements inter-associatifs, comme en Isère Résistance Unie, sont la seule forme de succès relatif aux tentatives multiples, au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, de réunir tous ces mouvements. Bien qu'il y eut des volontés fortes de réunir tous les anciens combattants en une seule et même association, et malgré une certaine lucidité *(« Tout ne nous est pas commun, mais ce qui l'a été ne cessera jamais de l'être !* » annonce l'ANACR en 1963[9]). Il faut croire que les divergences politiques des différents groupes de la Résistance ont perduré. C'est aussi l'opinion de certains anciens combattants.[10] Comment porter un choix pertinent sur ces associations ? Pour s'intéresser à la pérennité des engagements, les deux questions primordiales semblent être l'importance de ces associations, afin de s'assurer qu'elles aient un poids dans la société et une certaine influence dans la classe des élus, et surtout, pour une réflexion sur un assez long terme, celle de la longévité.

Deux associations sortent alors du lot, l'ANACR et la FNDIRP. L'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance est fondée entre d'anciens FTPF en mars 1945, puis prend son nom d'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance en 1954. Dès lors, elle tente de rassembler le plus possible de Résistants, voulant être la plus grande voire l'unique association de résistants. Il en résultera une volonté de pluralisme politique très sensible au niveau national. Et elle se veut surtout une voix active de la Résistance, qui, dès les années 1970, veut éviter d'être non pas de la cendre mais déjà de la « poussière de résistant ».[11] Un nouveau statut est créé en 1970 au congrès national de Sallanches pour épauler les anciens combattants, celui des « amis ». Leur titre exact est « Amis de la Résistance (ANACR) ». Si d'abord il ne s'agit que d'une création formelle –la

[8] Créée en 1951 pour succéder à la Fédération Internationale des anciens prisonniers politiques, et se voulant « *association antifasciste* » .Historique de la FIR http://www.fir.at/hist/index.en.php consulté le 26/02/2011.
[9] « *Appel à tous les anciens Résistants de France* », France d'Abord n°687, mars 1963, p. 1.
[10] Voir l'entretien avec Alfred ROLLAND.
[11] *« Ne pas être de la poussière de résistant, mais l'ANACR* », titre *France d'Abord* en une en novembre 1975 (n°827). Il s'agit d'un des nombreux appels aux résistants à venir y adhérer.

création d'un groupe d'Amis conforme aux statuts sur Paris ne se fera qu'en 1996[12], leur rôle au sein de l'association prend une autre dimension avec le vieillissement global de la population des anciens combattants de la Résistance.

La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes, est fondée en octobre 1945 par des survivants de Buchenwald autour du colonel Frédéric-Henri Manhès et Marcel Paul, rassemblés par le serment[13] prononcé à la libération du camp de témoigner sur ce qui s'est passé. Il s'agit dès lors d'un rôle de mémoire direct, mais devant être pérennisé avec le temps. Parce qu'elle met non pas le combat armé mais la déportation au cœur de son identité (son logo n'est autre que celui des déportés politiques français, le triangle rouge estampillé *F* que portaient les résistants français déportés dans les camps), elle se démarque d'une association d'anciens combattants. Une part non négligeable de ses membres n'a d'ailleurs pas combattu. Un ouvrage a récemment été publié sur les activités et combats de cette association, rédigé par Serge Wolikow en collaboration avec Jean Vigreux, traitant de l'histoire de cette association de 1945 à nos jours.[14] La FNDIRP ayant donc fait l'objet d'un ouvrage, sa place dans le présent travail sera limitée par rapport à celle de l'ANACR, mais évitera tout de même une étude unilatérale.

L'ANACR et la FNDIRP, que se soit leur comité national ou leurs comités départementaux voire locaux, restent actives à ce jour, malgré un effacement inéluctable des résistants dû à leur âge avançant. Il faut savoir par ailleurs que la FNDIRP vient de voter au printemps 2011 en assise nationale sa dissolution à venir, et ce malgré le désaccord de certains comités départementaux des plus actifs, comme celui de l'Isère[15]. Cette érosion du nombre des adhérents que les associations et leurs directions sont les premières à exposer, ne limite en rien les motivations de celles-ci, et au contraire, renforce cette volonté de transmission des valeurs : « *Les résistants s'en vont, la Résistance reste !* »[16]

Elles sont également toutes deux en bon terme : elles possèdent des adhérents communs, et la plupart de leur revendication sont commune, comme le souligne le président de la FNDIRP –également adhérent à l'ANACR- au congrès national de l'ANACR de Nevers,

[12] « *Paris : un an d'existence du groupe d'Amis* », FdA n°1074-1075, maris avril 1997, p 2.
[13] Le *serment de Buchenwald, Dora et Kommandos* a été prononcé à la libération des camps le 19 avril 1945 sur la place d'appel de Buchenwald. Marcel Paul est l'un des co-auteurs.
[14] WOLIKOW S, avec VIGREUX J, *Les combats de la mémoire : La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Le Cherche-Midi, 2006.
[15] Voir *Le Patriote Résistant de l'Isère* sur le congrès départemental de Voiron (02/04/2011).
[16] Titre d'un article dans le *France d'Abord* spécial Congrès National de Blois en 1988 (n° 977-978, octobre-novembre 1988).

en 2002. Celui-ci déclare qu'à lire les journaux des deux associations, il apparaît clair que les revendications sont les mêmes.[17] C'est un point intéressant que ces journaux évoqués ici, car, autre avantage de ces deux associations : elles continuent, encore de nos jours, à publier.

Les journaux

En effet la deuxième question est : quelle voix capter pour les revendications de ces associations ? Certes, il y a les motions, les résolutions, votées en congrès, éventuellement des déclarations qui sont adressées au public, mais celles-ci sont ponctuelles, et n'offrent pas de clarté quant à une réflexion sur la continuité. En revanche leurs publications mensuelles (ou bimestrielles) offrent à ces questions de pérennité des engagements le net avantage de la régularité temporelle, commentant ainsi l'actualité lorsque celle-ci concerne ces engagements des associations. Bien qu'il existe également des publications départementales, celles-ci sont trop différentes en termes d'importance, de qualité, selon les départements : d'un journal de seize pages sur papier glacé comme l'est aujourd'hui *Résistance Isère*[18] à un simple bulletin de quatre pages sans images, les différences sont là. Les publications nationales sont elles un exemple parfait de *voix* de l'association –bien qu'il soit également intéressant d'insérer quelques points de vues départementaux ou locaux.

France d'Abord - le journal de la Résistance, est publié par l'ANACR, d'abord tous les mois, puis devient peu à peu bimestriel dans les années 1970-80. S'il arbore fièrement un bandeau *« fondé dans la clandestinité en 1941* » il faut savoir que le journal n'a été récupéré en tant qu'organe par l'ANACR qu'en 1954, et que c'est alors seulement qu'il devient la publication de l'association, ce qu'il n'était pas avant. Son nombre de pages varie. Il n'est d'abord qu'un simple bulletin d'anciens combattants, défendant les droits de ceux-ci, avant de devenir peu à peu intéressé à d'autres sujets plus contemporains.

Le Patriote Résistant, mensuel national de la FNDIRP, est comme son association avant tout dédié à la mémoire. Au numéro de décembre s'ajoute d'ailleurs toujours un supplément concernant le Concours National de la Résistance et de la Déportation, au jury duquel les associations de résistants et déportés ne participent plus. Cependant ce concours touche

[17] Déclaration de Maurice VOUTEY au congrès national de l'ANACR de Nevers (2002). FdA spécial congrès de Nevers, n°1142-1143 novembre-décembre 2002, p. 3.
[18] Trimestriel publié par le comité départemental de l'Isère de l'ANACR, anciennement *Journal de la Résistance de l'Isère*.

directement la FNDIRP et son but. Elle-même décerne un prix récompensant des études sur la résistance et la déportation, le prix Marcel Paul, ce depuis 1988.

Ces journaux ne sont pas à étudier tels des organes de presse : elles n'ont pas la volonté d'informer un public de masse sur l'actualité générale. Ce ne sont pas non plus des magazines à thèmes, ce sont avant tout des publications destinées aux adhérents des associations qui les publient (bien que le public soit en général un peu plus large). Premier fait notable : les articles ne sont en général pas signés dans *France d'Abord*. Ils sont pour la plupart du temps rédigés par le rédacteur en chef. En revanche lorsqu'une personnalité importante écrit, soit directement pour le journal, soit qu'il s'agisse d'une intervention ou un communiqué repris dans le journal, la signature prestigieuse est souvent là. Les éditoriaux sont le plus souvent rédigés par le secrétaire général Charles Fournier-Bocquet. Les articles du *Patriote Résistant*, eux, sont plus souvent signés, par des membres du bureau, des adhérents, des proches de l'association ou encore des intervenants. Ils ne le sont pas toujours.

Ce manque de signature ne doit pas être pour autant un frein : à travers cette rédaction anonyme, c'est l'association elle-même qui parle, et qui informe ses adhérents et les autres lecteurs[19]. Ce qui correspond parfaitement aux problématiques présentes. L'ANACR parle s'exprime avec *France d'Abord – Le journal de la Résistance*, qu'elle qualifie, fin 2001, d' « *indispensable outil de mémoire et de lutte* »[20] ; la FNDIRP parle avec *Le Patriote Résistant*.

Le contenu des journaux

Ces journaux contiennent beaucoup d'informations de types différents, dont seule une partie nous intéressera ici. Un travail de tri est inévitable. Premièrement, on y trouve pléthore d'affaires internes au monde des anciens combattants. Droits, pensions, obtentions de la carte d'ancien combattant, et notamment là-dessus les diverses forclusions qui ont frappé les demandeurs –car il y a eu des demandes tout au long de la seconde moitié du siècle, n'intéressent pas cette étude. Les commémorations, les rappels de faits, anniversaires, récits mémoriels occupent naturellement une large place, et ne sont certes pas dénués d'intérêt historique, mais ne s'insèrent pas dans le présent travail. Les enjeux mémoriels à travers ces

[19] Les deux journaux essaient de capter un large lectorat dépassant les seuls adhérents, pour des raisons diverses, dont des raisons financières.
[20] « *Conseil National de l'ANACR : "Bonne route, les Amis*" », FdA n° 1130-1131, novembre-décembre 2001, p. 1. Éditorial signé au nom de l'association.

mêmes sources pourront en revanche faire l'objet d'un autre travail. Autre point commun aux deux parutions qui n'intéresseront pas ce travail : la vie des comités. Car, en organe associatif national, chacun des deux journaux conserve au moins une page, souvent une double page, sur l'actualité interne à l'association, au sein des comités départementaux. Autre point important : la nécrologie, là aussi le plus souvent interne à l'association, qui prend de plus en plus de place avec le temps, n'est pas un champ pertinent à explorer. Sauf, éventuellement, lorsque c'est une grande figure de la Résistance et de l'association qui vient de disparaître. On trouve également une place non négligeable réservées aux publications d'ouvrages traitant de la Résistance, la Déportation et la Seconde Guerre Mondiale. Il y aura un tri à faire : les récits, témoignages, et autres synthèse sur les faits de la Résistances qui y sont critiqués ne seront pas étudiés, bien que là encore ce ne soit pas faute d'intérêt historique et/ou historiographique, mais ceux-ci mériteraient un travail leur étant entièrement consacré. Le contenu, la place et la position dans les journaux de tous ces points évoluent sur la période nous concernant. D'ailleurs, quelle période choisir ?

Les dates

Un travail commençant en 1945 poserait problème : il serait trop long pour un simple travail de mémoire. De plus, les premiers numéros de *France d'Abord*, et ce jusque dans les années 1960, s'ils contiennent effectivement quelques notions politiques et militantes, sont avant tout des bulletins d'anciens combattants, et sont avant tout consacrés à la défense et l'obtention de droits (titre, pension…). D'ailleurs, pourquoi en serait-il autrement sous la IVème république et sous la présidence de de Gaulle, attendu que les anciens Résistants ne sont que des anciens combattants comme les autres : les valeurs de la Résistance ont été incarnées par la France entière ! C'est en effet le mythe gaullien de la France toute-résistante qui domine à l'époque. Il faut attendre la mort de Charles de Gaulle, salué unanimement comme le chef de la France Libre[21] puis quelques années après, la parution en français du livre de Paxton[22] pour mettre fin à ce mythe. Cela contribue à redonner aux Résistants leur prestige, leur condition de clandestins, leur nette minorité (l'historien américain chiffre 2% selon les cartes d'anciens combattants obtenues à l'époque). En 1970, l'ANACR, nous

[21] *France d'Abord n*°774, novembre 1970.
[22] Robert O. PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944,* éditions du Seuil, 1973.

l'avons dit, statue sur les « Amis de la Résistance »[23] pour la transmission des valeurs, de cette *flamme*. 1970 semble donc une bonne césure pour commencer.

Comme autre limite, afin de ne pas empiéter sur l'actualité et le débat encore récent sur la réforme des retraites –les retraites par répartitions étant issues du programme du Conseil National de la Résistance *Les jours heureux*, celui-ci rentrerait dans le sujet- on peut voir en 2007 une borne convenable : un éditorial paru en octobre dans le magazine économique *Challenges*, émanant d'un proche du MEDEF dont il fut vice-président, stipule qu'il faut, pour que la France ait encore sa place dans l'économie mondiale, « *défaire méthodiquement le programme du CNR* », annonçant la politique que devait (allait ?) suivre Nicolas Sarkozy. Titre sans équivoque de cet éditorial : « *Adieu 1945, rattachons notre pays au monde !* ».[24]

En réponse à cet éditorial et à la récupération du plateau des Glières pour des intérêts manifestement politiciens par Nicolas Sarkozy encore candidat, a été tourné cette même année 2007 le film militant *Walter, Retour en Résistance* de Gilles PERRET, portrait d'un militant communiste et syndicaliste rescapé des camps. Dans ce film, un échange houleux en caméra cachée entre le réalisateur et Bernard Accoyer, président de l'assemblée et député UMP de Haute-Savoie, dans lequel ce dernier affirme, contrairement à ce que le film tend à dire, qu'il est impossible de faire un lien entre la Résistance pendant la guerre et le débat politique contemporain. La question est donc clairement posée et des réponses s'affichent.

Ce travail traitera donc le long chemin parcouru entre les années 1970 où les simples bulletins d'Anciens combattants deviennent peu à peu de véritables organes militants et 2007 où l'on entre dans le concret, la défense non plus des valeurs, mais de la création politique et sociale de la Résistance, c'est-à-dire le programme du CNR, lequel CNR était d'ailleurs représentatif d'une très large partie des courants politiques ayant composé la Résistance.

Autres sources

Afin d'avoir un travail plus complet, il est possible d'étayer le propos par l'apport d'autres sources que les journaux nationaux. Premièrement, un fonds d'archives du comité

[23] Il faut par ailleurs noter que si le terme d' « Amis de… » est récurrent dans le monde associatif, il peut également renvoyer ici au Chant des Partisans (musique : Anna Marly, paroles : Joseph Kessel et Maurice Druon) « Ami, entends- tu… » ; « ami si tu tombes, un ami sors de l'ombre… ». Or, « *Ami, entends-tu* » est également une formule quel 'on retrouve beaucoup dans les publications liées à la résistance. Il est par exemple le nom de la publication bretonne de l'ANACR (Côte-d'Or et Morbihan) ou encore de la publication des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

[24] Denis KESSLER, « *Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !* », *Challenges*, 4 octobre 2007, p. 38

départemental de l'Isère de l'ANACR est actuellement en cours de classification. Comment ne pas en profiter pour piocher dans certains documents, notamment la correspondance émanant du siège national, ou encore les déclarations, communiqués du bureau national ? On peut également y puiser les ressentis du comité départemental et/ou d'un comité local lorsque celui-ci confirme ou infirme une position nationale. Seul bémol à ces sources : l'absence de cotte. Le fonds étant en cours de classification dans un projet d'ouverture au public et notamment à la recherche,[25] il sera coté une fois le travail achevé, mais ne l'est pas encore.

Également, puisque le territoire isérois fut très concerné par la Résistance, les comités départementaux de l'ANACR et de la FNDIRP y sont actifs, et comptent encore un nombre assez important d'adhérents pour ne pas passer à côté de sources orales. Ont donc été recueillis pour cette étude les témoignages de :

M. Alfred Rolland (3ème bataillon FTP – Chartreuse), adhérent de l'ANACR, président du comité local de fontaine-Sassenage, membre du bureau départemental de l'Isère, membre du bureau national.

M. Édouard Bordet, de la FNDIRP, président du comité départemental (ADDIRP) de l'Isère, participant à la manifestation du 11 novembre 1943, rescapé du camp de Dora.

Quelle place dans l'historiographie ?

Une étude portée sur les associations est relativement nouvelle. D'une façon générale, les sujets sur la Résistance portent essentiellement sur les faits, de façon large. Les faits et histoire des groupes combattants sont non seulement l'objet de nombreux travaux mais aussi d'innombrables témoignages. L'entrée en Résistance a connu plusieurs travaux et ses motifs également. La Résistance intellectuelle, les écrits, journaux, ont eux aussi eu leur part d'intérêt de la part d'historiens comme de témoins. Tout cela reste dans la période 1940-1944, voire autour pour certains travaux. Quant aux travaux sur l'après-guerre, il s'agit d'ouvrages concernant pour la plupart la mémoire de ces faits, ces groupes, ces personnes. On reste donc lié à la période de guerre.

[25] « *Sous la poussière, notre histoire* », Résistance Isère n° 163, décembre 2010-Janvier-février 2001, p. 3.

Cette période a pourtant concerné une demi-dizaine d'années seulement de la vie de ces personnes, qui forment une catégorie reconnue, y compris par les historiens.

L'histoire de la Résistance a commencé dès la fin de la guerre. Les travaux du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale s'y attachent dès sa création, notamment avec la naissance de la fameuse collection « Esprit de la Résistance », déjà évoquée.[26] Les travaux de son directeur, Henri Michel, y sont des sources abondantes, et elles ont en outre le mérite de s'attaquer autant aux faits d'armes qu'aux publications et aux idées politiques. Mais celles-ci, si elles sont encore une référence notable, commencent à dater. Elle continue encore aujourd'hui avec des ouvrages publiés dans les années 2000 ; des collections existent toujours dans l'édition, et notamment l'édition universitaire, parmi lesquelles la collection « Résistances » chez PUG, dirigée par Jean-Claude Duclos, qui fut également directeur du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère[27]. La Résistance est en effet un sujet toujours passionnant et brûlant : elle a créé un mythe, qui a été défait, celui de la France Résistante. Le Résistant et notamment le combattant de la Résistance ayant été suite à la destruction de ce mythe érigé comme faisant partie d'une minorité héroïque. Laurent Douzou, historiographe de la Résistance, évoque d'ailleurs ce statut de *héros*.[28] Mais en réaction, plusieurs travaux historiques ont tenté de détruire cet héroïsme, citons entre autres les écrits d'Henri Amouroux, dont les méthodes furent controversées, et notamment par l'ANACR[29]. Ces diverses passions sont citées par Douzou, dans son pertinent ouvrage sur l'historiographie de la Résistance :

> *« Il s'agit de prendre la mesure d'une historiographie traversée de passion, de débats, de polémiques, tenaillée entre la nécessité de respecter une histoire où l'éthique a joué le premier rôle et l'obligation de mettre à distance et en perspective les évènements qui l'ont jalonnée ».*[30]

Elle doit également compter avec le témoin, que l'on peut appeler ici *acteur*, dont le rôle dans cette historiographie est très important. Les récits de témoignages existent par centaines et, s'ils sont le plus souvent dénués de problématiques, à l'inverse des travaux d'historiens, ils sont autant présents qu'eux dans le paysage historiographique de la

[26] Laurent DOUZOU, *La Résistance française, une histoire périlleuse*, Éditions du Seuil, coll. Points Histoire, série l'Histoire en débat, 2005.
[27] Jean-Claude Duclos fut directeur du Musée de La Résistance et de la Déportation de l'Isère depuis la « refonte » en 1994, lorsqu'il fut déplacé rue Hébert jusqu'à son départ en retraite en décembre 2010.
[28] Laurent DOUZOU, *op. cit.*
[29] Document *La Main dans le sac*, mettant en avant la fausseté d'un témoignage –probablement fictif- utilisé par Amouroux pour dramatiser l'exécution après jugement de six miliciens. Archives ANACR Isère.
[30] Laurent DOUZOU, *op. cit.*

Résistance. Et n'omettons pas la présence des témoignages au sein des travaux d'historiens, qu'il s'agisse de livre ou de films documentaires. Enfin, également cités par Douzou, il convient d'évoquer « *les fils et les filles* » des acteurs, dont les écrits ont redonné un souffle d'attention au sujet, à une époque où les témoignages directs commencent à se faire rares.[31]

Le rôle des associations a-t-il été pris en compte dans des travaux historiens ? On compte, effectivement, plusieurs exemples de travaux qui ont mentionné le rôle d'associations.

Un article de Gil Emprin, dans un acte de colloque dirigé par le même Laurent Douzou[32] comporte un autre point important concernant cette étude : il évoque lui aussi le poids des associations d'anciens résistants. En prenant exemple sur les Glières, il évoque, outre le côté personnel des témoins/acteurs, le rôle de l'Association des Rescapés des Glières. Le sous-titre du chapitre est intéressant : « *Un historiographie sous tutelle ?*» Mais l'auteur précise que celle-ci, selon ses statuts, a un but uniquement mémoriel.[33]

De plus, il s'agit d'histoire régionale.[34] C'est le cas des amicales, des associations d'anciens groupes ou réseaux réunis autour de leur histoire propre et de leurs faits d'armes. Ce qui justifie le choix pour l'étude d'associations de plus grande envergure, plus aptes à s'engager de façon concrète dans le débat politique contemporain.

Le rôle des associations dans l'histoire et la mémoire régionales et locales a été plusieurs fois mis en avant. On peut citer celui du comité départemental de l'Isère de l'ANACR dans l'ouvrage de Philippe Barrière sur la mémoire de l'après guerre Grenoblois.[35] Barrière a en effet pris soin, pour l'écrire, d'interroger entre autres Pierre Fugain, figure de la Résistance iséroise, et qui fut président du comité départemental de l'Isère jusqu'à sa mort en juillet 2009, et René Mouchet, secrétaire départemental depuis 1987 jusqu'en 2004, au sujet du rôle de l'ANACR dans la construction de la mémoire à Grenoble.[36] Barrière a interrogé en outre diverses associations et amicales.

---

[31] *Ibid.*
[32] Gil EMPRIN, « Les *associations d'anciens Résistants et l'écriture de l'Histoire : une historiographie sous tutelle* ? », in Laurent DOUZOU (dir), *Faire l'Histoire de la Résistance*, Acte du colloque international (18-19 mars 2008), Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, Rennes, 2010. P 187 à 200.
[33] *Ibid*, p 187.
[34] Le titre de la partie est : L'élaboration de l'histoire de la Résistance dans les régions. *Ibid*, p 153.
[35] Philippe BARRIÈRE, *Histoire et mémoires de la Seconde Guerre mondiale, Grenoble en ses après-guerres (1944-1964)*, PUG, Grenoble, 2004.
[36] Questionnaire de Ph. BARRIÈRE, archives de l'ANACR Isère.

Côté déportés, outre l'ouvrage de Serge Wolikow, l'ADIRP de l'Isère, section départementale de la FNDIRP, a fait l'objet d'une thèse, soutenue par Karin Dupinay-Betford en 1995. Les combats contemporains de l'association y sont présents, bien que la thèse porte principalement sur le rôle mémoriel de l'association. On trouve aussi un mémoire sur ses origines, soutenu par Stéphane Maurel en 1992,[37] ainsi qu'un autre mémoire, dirigé par Wolikow, écrit par Matthieu Ferrand, soutenu en 2004 et traitant des premières années de celle-ci.[38]

Cette étude peut s'insérer dans une lignée de travaux relativement récents qui prennent en compte, alors que la survie et l'avenir de ces associations deviennent problématiques[39], l'œuvre, l'action de ces association, leur poids dans le rôle mémoriel et politique.

[37] MAUREL S, *Aux origines de la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants Patriotes, 1944-1946*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Perrot et Henri Rousso, Université de Paris VIII, 1992,
[38] FERRAND M, *Les premières années de la FNDIRP*, mémoire de DEA, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2004.
[39] La dissolution de la FNDIRP a été votée pour 2013, contrairement à l'avis de certains comités départementaux dont celui de l'Isère. (congrès départemental du 02 avril 2011 à Voiron).

Acronymes utilisés.

Journaux

- FdA : Le Journal de la Résistance – France d'Abord
- PR : Le Patriote Résistant.
- DL : Le Dauphiné Libéré.
- RI : Résistance Isère.

Journaux télévisés (visionnés sur le site de l'INA www.ina.fr)

- JA2 20h : Journal télévisé de 20 heures d'Antenne 2.
- JFR2 20h : Journal télévisé de 20 heures de France 2.

Associations d'anciens combattants, de résistants et de déportés

- ANACR : Association des Anciens Combattants (et Amis) de la Résistance.
- ANCVR : Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance.
- CEAC : Confédération Européenne des Anciens Combattants.
- CIAPG : Confédération Internationale des Anciens Prisonniers de Guerre.
- FIR : Fédération Internationale des Résistants.
- FMAC : Fédération Mondiale des Anciens Combattants.
- FNDIRP : Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes.
- FNDIR : Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance.
- UFAC : Union Française des Associations Combattants et Victimes de Guerre.
- RU : Résistance Unie (organisme inter-associatif de l'Isère regroupant les associations d'anciens Résistants).
- HIAG : *Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit der ehemaligen Angehörigen der Waffen-SS.*

Autres associations, Organisations non gouvernementales

- CICR: Comité International de la Croix-Rouge.
- LICRA : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme.
- MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples.

Organisations gouvernementales :

- CSCE (OSCE) : Conférence (Organisation) sur la Sécurité et la coopération en Europe.
- ONU : Organisation dans Nations Unies
- OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Institutions

- CNR : Conseil National de la Résistance.
- INPI : Institut national de la Propriété Industrielle.
- ONAC : Office National des Anciens Combattant et Victimes de Guerre.

Partis politiques

- BZÖ : *Bündnis Zukunft Österreich,* Alliance pour l'avenir de l'Autriche.
- DVU : *Deutsche Volksunione,* Union Populaire Allemande.
- FN: Front National.
- FPÖ : *Freiheitliche Partei Österreichs,* parti libéral autrichien.
- MRP: Mouvement Républicain Populaire.
- NPD : *Nationaldemokratische Partei Deutschlands*, Parti national démocratique d'Allemagne.
- SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière.
- UDSR : Union démocratique et socialiste de la Résistance.

Mouvements de la Résistance :

- AS : Armée secrète.
- CDLL : Ceux de la Libération
- CDLR : Ceux de la Résistance.
- FTP-FPTF : Franc-tireurs Partisans – Franc-Tireurs Partisans Français.
- FFI : Forces Françaises de l'Intérieur.
- FFL : Forces Françaises Libres.
- MUR : Mouvements Unis de la Résistance.
- OCM : Organisation Civile et Militaire.

Première Partie : La lutte contre les extrêmes-droites

Introduction

« *Si nous ne sommes pas rentrés sous la tente le 9 mai 1945, c'est qu'après la victoire matérielle il nous fallait une victoire morale.* ». Ainsi écrivait Charles Fournier-Bocquet, secrétaire général de l'ANACR, et auteur de nombreux éditoriaux dans le *Journal de la Résistance – France d'Abord*, en 1993 dans un article intitulé « *La mémoire collective, agent dynamique de l'avenir* ».[40]

L'essence du combat de la Résistance consistait à se battre contre l'occupant Nazi et l'État Français collaborateur. Une fois la guerre terminée, les armes sont bien entendu déposées. Mais la guerre était également idéologique. Et si les armées ennemies sont vaincues en 1945, restent des ennemis physiques, des personnes, témoins et /ou actrices de l'époque, et surtout des idées. L'idéologie nazie, et les extrêmes-droites en général, demeurent à combattre pour les résistants, y compris au sein de formations politiques légales. Les journaux de leurs associations se font un devoir d'informer leur lectorat sur la tenue de manifestations d'ordre néo-nazi ou fascistes. Les criminels, qu'ils soient Allemands, Français, ou d'ailleurs, doivent être jugés. Leurs procès seront réclamés, et suivis avec minutie.

Ce combat est permanent pour les associations ANACR et FNDIRP, qui justifient la formule restée célèbre du dramaturge Berthold Brecht du « *ventre fécond* » d'où vient « *la bête immonde* », que l'on trouve dans l'épilogue de la *pièce L'irrésistible ascension d'Arturo I*, brûlot antifasciste et antinazi écrite en exil en 1941, lançant dès lors un véritable appel à la vigilance :

> *Vous, apprenez à voir, plutôt que de rester*
> *Les yeux ronds. Agissez au lieu de bavarder.*
> *Voilà ce qui aurait pour un peu dominé le monde !*
> *Les peuples en ont eu raison, mais il ne faut*
> *Pas nous chanter victoire, il est encore trop tôt :*
> *Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde.* [41]

[40] FdA n° 1028, avril 1993, p. 1.
[41] Berthold BRECHT, *L'irrésistible ascension d'Arturo I*, in *Théâtre Complet, vol. 5*, éditions L'Arche, Paris 1976.

Les références au dernier ver sont légion dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*. Cette référence intellectuelle permet de matérialiser un ennemi en un tout qu'il n'est pas forcément, et de désigner une seule et même cible. Or cette cible, cette « bête » n'a rien d'unifié. Elle est même difficile à saisir concrètement tant elle revêt de formes différentes ; et pour chacune de ces formes, il convient pour les deux associations de ne pas lutter de la même manière.

Trois principaux axes se dégagent : les formations politiques, les nébuleuses hors formations politiques, et les procès de criminels de guerre et contre l'humanité.

Chapitre I. La lutte contre les extrêmes-droites politiques.

Introduction : Un « même combat » ?

« *Forte de l'expérience acquise au cours des combats de la Résistance, l'ANACR n'a cessé de dénoncer les partis d'extrême-droite et leurs idées néofascistes* », déclarait l'ANACR Isère à la presse, le 22 avril 2002.[42]

L'extrême-droite politique, parce qu'elle est médiatisée et qu'elle s'insère dans le jeu politique où nombre de règles, de normes sont en vigueur d'une part, et que son but est avant tout l'obtention de bon scores électoraux - et donc la séduction d'un public – d'autre part, est une cible prioritaire pour les résistants afin d'éviter la propagation mais aussi l'application des idées qu'ils combattent. Mais quelle extrême-droite est incarnée par ces politiciens ?

Et d'abord, les différences entre les extrême-droites, principalement entre l'extrême-droite ultraréactionnaire type régime de Vichy et l'extrême-droite type nazi-fascisme, apparaissent-elles clairement dans les journaux ? Elles apparaissent, mais pas toujours de façon claire. Dans les années 1970, *France d'Abord* utilise souvent dans ces articles de dénonciation d'extrême-droite le binôme « *nazisme et pétainisme* ». Parfois ce sont les noms qui sont accolés (« *Les idées de Hitler et Pétain* ») mais différenciés. Est-ce la réelle différenciation politique entre des idéologies de régénérescence politique et raciale (le nazisme et le fascisme) et l'extrême-droite ultraréactionnaire nostalgique de l'ancien régime (pétainisme), ou plus simplement, de la part des anciens combattants, l'attaque de deux cibles distinctes : l'occupant et le français collaborateur ? Le combattant devenu militant au sein de l'ANACR continue ce combat. Si les termes de fascistes, néofascistes, peuvent être employé pour des partis qui ne le sont pas, est-ce d'ailleurs par simple méconnaissance de ces différences, ou, comme sans doute dans la citation du Dr Fugain ci-dessus, pour utiliser des mots forts, heurter l'opinion ?

On peut aussi mettre en avant son passé de déporté, de victime de l'extrême-droite, pour combattre les propos ou les idées des politiciens d'extrême-droite. Ainsi, Charles Joineau[43] évoque un souvenir de camp, celui d'un juif d'origine turque, battu à mort par les SS pour apostropher Le Pen et Mégret : « *Vous proclamez l'inégalité des races, messieurs ?*

[42] Communiqué du Dr Pierre Fugain, président départemental, au rédacteur en chef du Dauphiné Libéré du 22 avril 2002. Archives ANACR Isère.
[43] Véritable figure de la FNDIRP et grande plume pour *Le Patriote Résistant*, Charles Joineau fut secrétaire général de la Fédération de 1951 à sa mort.

Eh bien moi, j'en ai vécu la finalité. J'ai vu, vu de mes yeux, la théorie transformée en pratique ! ».[44] Cela permet aussi de faire le lien entre nazisme et extrême-droite politicienne contemporaine.

L'idée du combat commun est incarnée par une banderole[45] portée par les adhérents du comité de l'Isère de l'ANACR, d'abord pour les manifestations en 1996 contre un siège du FN à Grenoble, puis reprise pour le 1er mai 2002, où il est écrit « *Hitler, Pétain, Le Pen, même combat, la résistance* ». Il y a donc une certaine différenciation, mais ils sont à combattre pareillement par la résistance. Cette banderole reprend un slogan de la résistance, qui disait « *Hitler, Pétain, même combat* ».[46]

Dans les années 1990 et 2000, apparaissent des notions plus générales, en plus grand nombre. Antisémitisme (très présent dans *Le Patriote Résistant*, du fait que les adhérents ont en commun avec le peuple juif la déportation) racisme, xénophobie, sont omniprésents. Le nationalisme est aussi largement désavoué par les adhérents de l'ANACR et la FNDIRP, et se voit toujours différencié du patriotisme, qui lui est au contraire prôné par les anciens résistants puisqu'il est leur principale valeur commune. Cette différence peut s'illustrer par la phrase de Romain Gary « *compagnon de la libération et double prix Goncourt* », cité par Charles Fournier-Bocquet à au congrès national de Brest en 1992[47] : *« Le patriotisme, c'est l'amour des siens ; le nationalisme, c'est la haine des autres* ». Pour Édouard Bordet, de la FNDIRP, c'est simple, « *Il ne faut pas être nationaliste. Il faut aimer sa patrie, ses racines, mais le nationalisme, non.* ».[48] Le nationalisme peut ainsi être perçu comme l'idéal commun entre l'extrême-droite conservatrice et le nazi-fascisme.

Cependant, il est évident que la majorité des mouvements d'extrêmes-droites politiques gardent pour la plupart de nettes distances avec les idéologies nazie et fasciste, particulièrement en France – en Allemagne ou en Autriche, la différence est moins nette. Tout d'abord, pour ne pas tomber sous le couperet de l'interdiction. Également, parce qu'ils savent très bien que l'immense majorité de l'opinion serait défavorable à une extrême-droite de type nazie. L'exemple encore récent de ce candidat aux cantonales, évincé du principal parti d'extrême-droite français après que des photos de lui, faisant le salut fasciste devant un

[44] Ch. JOINEAU, « *Inégalité des races ?* », PR n°684, Octobre 1996, p. 4.
[45] Voir photo en annexe.
[46] Ce slogan est visible sous la forme d'une reproduction de graffiti au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.
[47] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *La Résistance a des leçons à donner* », dans la première partie du rapport moral, *FdA* spécial congrès de Brest, n° 1024-1025, octobre-novembre 1992, p. 3.
[48] Entretien avec Édouard BORDET du 21/04/2011, voir annexe.

drapeau nazi, l'illustre bien.[49] Le premier des partis politiques dénoncé par les associations est bien sûr ce parti français, enraciné dans le paysage politique français dans la moitié des années 1980, et portant un nom bien dérangeant pour la Résistance : le Front National.

L'extrême droite politicienne française : Front National, ennemi au nom « usurpé »

Mais ce Front national ne fait pas le poids médiatiquement dans les années 1970, face à l'inquiétant NPD allemand. Aussi est-il absent de *France d'Abord* jusqu'à ces premières victoire électorales : pas un article ne lui est consacré sur la période. Le Front National est-il un ennemi surgi de nulle part ? Nul doute que les adhérents de l'ANACR et la FNDIRP connaissaient l'existence de ce parti[50] ; le fait est qu'il reste absent des journaux dans les années 1970, période à laquelle le NPD allemand est la seule formation politique d'extrême-droite en Europe à être fustigée par les journaux. Sans doute est-ce dû au fait est que le parti français, créé en 1972, reste marginal électoralement, et surtout très peu médiatisé. La donne va changer dans les années 1980.

C'est en effet avec les victoires des élections européennes de 1984 que le parti est pour la première fois représenté dans une assemblée. Deux ans plus tard, c'est l'entrée du Front National à l'Assemblée, profitant du rétablissement du scrutin à la proportionnelle. Trente-deux députés frontistes et trois apparentés siègeront alors au Palais Bourbon. C'est ce qui inquiète les résistants et déportés, alors que la plupart des médias évoquent surtout la première cohabitation. Le FN s'installe donc dans la politique française. Le Pen est alors en position de se présenter aux élections présidentielles de 1988, chose qu'il avait faite de manière inaperçue, y compris chez les résistants,[51] en 1974, obtenant moins d'1%.

Cette fois-ci les associations réagissent, et tentent une sorte de politique d'endiguement du parti, en empêchant les alliances avec d'autres partis. Ainsi, en octobre 1987, une lettre de cinq associations est envoyée aux élus de l'Isère[52]. Les deux premières sont l'ANACR et la FNDIRP ; jointes à elles, la Ligue des Droits de l'Homme, la LICRA, et

[49] « *Un candidat FN aux cantonales photographié faisant le salut nazi* » sur le site du journal 20 minutes, http://www.20minutes.fr/article/694664/politique-cantonales-candidat-fn-faisant-salut-nazi-suspendu consulté le 23/04/2011

[50] Voir entretien avec Édouard BORDET.

[51] Si l'on trouve un « *appel aux candidats* » (FdA n° 811, avril 1974, p. 1) datant du 23 avril 1974, dans lequel l'ANACR demande aux candidats de respecter les grands principes de la résistance, aucune ligne sur le candidat Le Pen.

[52] Lettre aux maires du département de l'Isère, aux conseillers généraux, et aux députés et sénateurs de l'Isère, signée par les comités départementaux de l'ANACR, la FNDIRP, La LDH, la LICRA, le MRAP, octobre 2007, archives ANACR Isère.

le MRAP. Le propos est de « *demander expressément* », au cas où Le Pen demanderait une signature pour sa candidature, de refuser, au motif que « *M. Le Pen n'est pas un candidat comme les autres, c'est celui c'est celui de la discrimination raciale, de la volonté revancharde des héritiers de Vichy.* ». Quant aux alliances éventuelles avec les autres partis, les associations sont claires : *«Nous vous demandons également* […] *de vous adresser à la formation politique que vous soutenez ou à laquelle vous appartenez, pour lui demander de se désolidariser concrètement de parti de M. Le Pen, en dénonçant les accords locaux, départementaux ou régionaux qui auraient pu être passés avec ses représentants*. »

Tout en restant bien présent, notamment par ses provocations que l'un comme l'autre des journaux relèveront, le FN s'efface un peu dans le début des années 1990, les associations se concentrant majoritairement, outre le combat pacifiste avec pour toile de fond la reprise des conflits étatiques, ethniques et religieux, sur les affaires de Touvier, Bousquet et Papon qui prennent de l'ampleur. Puis réapparait en première ligne fin 1996.

Manifestations et articles cinglants

Le pic de militantisme anti Front National à l'ANACR est situé entre 1996 et 2002, en particulier pour le comité isérois. C'est en tout cas sur cette période qu'il se concrétise par une prise de position sans concession, et des manifestations anti FN des adhérents en tant qu'ANACR. En décembre 1996, le FN inaugure un local à Grenoble, qui est aussi l'une des cinq communes nommées Compagnon de la Libération.[53] Le comité de l'ANACR Isère se joint alors volontiers à la manifestation organisée par l'association Ras-le-Front. C'est via Martine Peters, une "Amie de la Résistance-ANACR", et fille du résistant et maire de Grenoble Raymond Perinetti[54], que l'association Ras-l'Front s'est mise en relation avec l'ANACR ; ceux-ci avaient participé au précédent congrès départemental en 1996 à Seyssins, selon René Mouchet, secrétaire départemental qui informe la direction national et veut éventuellement « *intéresser France d'Abord* ».[55] « *Accord unanime du bureau départemental* », y lit-on. Le secrétaire départemental n'est pas peu fier de la manifestation du 9 décembre contre l'inauguration de ce siège:

[53] Par décret du 4 mai 1944. Les quatre autres sont Nantes (décret du 11 novembre 1941), Paris (décret du 24 mars 1945), Vassieux-en-Vercors (décret du 4 août 1945) et l'île de Sein (décret du 1er janvier 1946). Source: "Les communes Compagnon de la Libération" sur le site de l'ordre de la Libération, http://www.ordredelaliberation.fr/fr_doc/4_2_commune.html consulté le 4 mai 2011.
[54] R. Perinetti, 1911-1990, ancien FTP et maire de Grenoble par intérim de décembre 1948 à janvier 1949. Il fut membre du bureau national de l'ANACR dans les années 1980.
[55] Lettre de René Mouchet à la direction nationale du 18 décembre 1996, archives ANACR Isère.

"La manifestation est grandiose, du jamais-vu, ni en 68, ni même à la Libération. Plus de 25000 personnes, peut être 30000!

L'ANACR y était avec une banderole qui a été acclamée tout au long du passage. Le cortège s'est achevé à l'Hôtel de ville de Grenoble, et c'est la banderole de l'ANACR qui a été hissée sur le parvis de l'hôtel de ville. Il y a eu deux discours, l'un des jeunes de ras-l'front et l'autre de notre président Pierre Fugain, ponctué d'acclamations à peine imaginables! "

Enthousiasme partagé par la direction nationale et *France d'Abord* : la une du numéro suivant[56] y est consacrée, avec en photo la fameuse banderole, dont le slogan est d'ailleurs repris à la fin d'un éditorial cinglant où Le Pen est présenté comme le « *principal disciple* » en France de Hitler.[57] La présence de jeunes, ainsi qu'un appel à manifestation publié par « *la presque totalité des maires de la région appartenant à l'actuelle majorité gouvernementale* » y est évoquée. L'idée de la manifestation est expliquée également par l'initiative des « *jeunes universitaires ayant gardé un profond souvenir* [du congrès départemental de Seyssins en juin 1996] *ayant alerté Martine Peters* ». Le discours de Pierre Fugain y est cité. Le comité de l'Isère n'en est pas pourtant à sa première manifestation contre le parti d'extrême-droite : en mai 1993 déjà, avec le MRAP[58] il manifeste contre un colloque du Conseil Scientifique du parti.[59]

Il y a là une prise de position des plus concrètes : l'ANACR (un comité départemental, certes, mais dont l'action a été finalement approuvée par la direction nationale) a co-organisé une manifestation contre un parti politique et défile en tant qu'ANACR, avec une banderole signée. S'ensuit à la fin des années 1990 une guerre ouverte entre l'ANACR – épaulée par la FNDIRP- au niveau national et le parti de Le Pen. Le parti est constamment dénoncé (au moins un article par numéro de France d'Abord) ainsi quel les frasques de son meneur. On note même des répliques de l'adversaire, notamment lorsque Bruno Gollnisch, numéro deux du FN, déclare que « *les résistants ont tué plus de Français à la Libération que d'Allemands*

[56] « *Sur l'inégalité des races... et la suite* », éditorial signé « Le journal de la Résistance », FdA n°1071-1072, décembre 1996 - janvier 1997, p1.
[57] *Ibid.*
[58] Mouvement contre le Racisme et pour l'amitié entre les Peuple.
[59] « *L'ANACR et la manifestation anti-Le Pen* », DL du 18-05-1993.

pendant la guerre. »[60] C'est l'époque où l'ANACR frappe fort contre un parti affaibli par les déchirements internes, à savoir la querelle entre Le Pen et Mégret. Mais selon le secrétaire général Charles Fournier-Bocquet : *« Leurs déchirements ne sauraient nous dissuader de les combattre ENSEMBLE.*»[61]

Le séisme 2002

C'est en 2002 que le dernier séisme concernant l'extrême-droite politique française se produira chez l'ANACR. Il s'agit évidemment de la victoire au premier tour du candidat Le Pen aux présidentielles, le 21 avril. Pour la première fois depuis la guerre, les anciens combattants et les déportés voient un homme d'extrême-droite aux portes du pouvoir, et ce – c'est sans doute là que le bât blesse- de manière légitime, ce qui n'est pas sans leur rappeler 1933. Sur *France d'Abord*, paraissent à la place de l'éditorial deux communiqués datés du 22 avril 2002, un de l'ANACR et un des Amis de la Résistance (ANACR), réunis sous le titre « *Pour la République, Pour la France…* »[62].C'est le moment pour l'ANACR de faire jouer la différence entre patriotisme et nationalisme :

> *« Bouleversée par le pourcentage de suffrages obtenus, lors de l'actuelle élection présidentielle, par un candidat qui a connu des condamnations et une suspension de mandat électoral pour violation des lois protégeant le moral de la nation de ces idéologies criminelles, l'Association appelle les électeurs fidèles à la France du général de Gaulle, de Jean Moulin, de Pierre Brossolette, de Danielle Casanova, de Jacques Renouvin et bien d'autres à s'unir et à unir autour d'eux les Français attachés à la dignité de leur pays.* »

Et les « Amis » de rajouter que le score obtenu signifie « *l'irruption avec effraction dans le choix proposé aux Français pour le second tour des idées de haine puisant leur source dans les idéologies du fascisme et de la collaboration pétainiste vaincues en 1944 et 1945.* ».

À noter que, subtilement, les communiqués ne comportent aucun appel explicite à voter pour un candidat ou contre un autre, afin de ne pas sciemment franchir l'apolitisme. Le séisme de 2002 se conclura en juillet par la tentative malheureuse d'assassiner le président de la République, récemment réélu, par un membre d'une faction d'extrême-droite, Unité Radicale, que l'ANACR indignée décrit comme « *un militant fasciste* »[63]. Après quoi, le net

[60] Ch. Fournier- Bocquet, « *Deux paniers, les mêmes crabes* », FdA n°1905-1096, décembre 1988-janvier 1999, p. 1.
[61] *Ibid.*
[62] FdA n° 1134-1135, mars-avril 2002, p. 1.
[63] Ch. Founier-Bocquet, « *Jusqu'au bout, les résistants feront barrage !*», FdA n° 1138-1139, juillet-août 2002. Le texte reprend en grande partie un communiqué du bureau national publié en juillet 2002

recul du Front National dans les scores électoraux réduira nettement la place qui lui est allouée dans les journaux –bien qu'il reste toujours présent et aussi dérangeant.

Un nom « *usurpé* », « *profané* ».

À partir des années 1980, on voit donc se matérialiser un ennemi concret, une formation politique en laquelle les associations reconnaissent unanimement un adversaire, parce qu'héritier de ce qu'ils ont combattu. Mais il est une particularité sur laquelle les associations reviennent souvent. Il s'agit du nom de cette formation : Front National. Ce qui n'est pas sans être perçu par un abus par ceux qui reconnaissent avant tout ce nom comme celui d'une formation combattante de la Résistance : le Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France, lequel fut fondé en 1941 entre autres par Pierre Villon[64], qui fut également président national de l'ANACR.

Par diverses appellations, les deux journaux font sans cesse référence à ce qu'ils considèrent ni plus ni moins comme de l'usurpation, la plus récursive étant le « *pseudo FN* », et *idem* le cas échant pour la branche jeunesse du parti, « *pseudo FNJ* »[65]. On note même l'apparition du vocabulaire religieux : « *profanation* », « *profané* »[66] sont des termes que l'on lit souvent dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*. L'apparition récurrente, dans les années 1990 et 2000, de guillemets autour du nom Front National ou du sigle FN, dans *France d'Abord* comme dans le *Patriote Résistant*, différencie ainsi le parti politique du mouvement. Dans la lettre de 1987 aux élus, rédigée et signée entre autres par l'ANACR et la FNDIRP[67], il faut noter que « *le parti de M. Le Pen* » n'est jamais nommé, technique qui sera également employée dans les journaux. Ainsi, ce n'est pas par frilosité politique qu'on ne le nomme pas, puisqu'on nomme sans problème son dirigeant, mais bien parce que le malaise du nom est là. Faut-il d'ailleurs y voir uniquement une bataille d'héritage autour de ce nom ? Il faut aussi rappeler que ceux qui écrivent dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant* usent depuis longtemps du sigle « FN » pour désigner le mouvement de la résistance, il y a donc certainement aussi un réflexe d'écriture pour différencier.

[64] Pierre VILLON, 1901-1980, fut un résistant communiste fondateur du Front National, membre du Conseil national de la Résistance, et dirigeant du COMAC. Il fut également l'époux de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER à partir de 1949. Il est président national de l'ANACR jusqu'à sa mort en 1980.
[65] Samuel MARÉCHAL, « *Citations du pseudo FNJ* », FdA n°1081-1082, octobre-novembre 1997.
[66] Par exemple : « La formation politique qui profane le nom du mouvement de la Résistance "Front National" », peut-on lire dans « *Activités d'inspiration Hitlérienne et Pétainiste* », FdA n° 1118-1119, novembre-décembre 2000, p. 5.
[67] Lettre aux maires du département de l'Isère, aux conseillers généraux, et aux députés et sénateurs de l'Isère, signée par les comités départementaux de l'ANACR, la FNDIRP, La LDH, la LICRA, le MRAP, octobre 1987, archives ANACR Isère.

Le parti, de son côté, joue-t-il volontairement de cette ambigüité ? Pour Alfred Rolland, de l'ANACR, cela ne fait aucun doute : « *Il* [Le Pen] *l'a fait exprès !* ».[68] Un tract diffusé en Rhône-Alpes pour les élections régionales de 1992 lève le doute : le FN nomme son action « *La nouvelle Résistance* », arguant la présence dans sa liste d'anciens combattants médaillés de la Résistance.[69] Ce qui n'est pas sans faire bondir les anciens résistants du Secteur 7[70], dont l'amicale se définit comme une « *association patriotique* ».[71] Dans un communiqué publié dans l'édition berjallienne du Dauphiné Libéré, ceux-ci rétorquent notamment que Darlan fut médaillé de la Grande Guerre.[72] Cet exemple nous montre combien, outre le nom Front National, les valeurs de la Résistance et du patriotisme peuvent être l'objet de contentieux.

La bataille du nom Front National tient sans doute également du fait que la connaissance du public au sujet de ce nom se porte majoritairement sur le parti d'extrême-droite. Les quelques actions menées en justice à ce sujet n'y changeront rien. La première de ces actions est lorsqu'un journal décide en décembre 1998 de déposer à l'INPI le nom de Front National pour en faire la propriété de la Résistance. Mais ce journal n'est ni *France d'Abord*, ni *Le Patriote Résistant*, il s'agit de l'hebdomadaire satirique de gauche *Charlie Hebdo*.

Cette initiative est jugée louable par les associations, d'autant qu'elle intervient dans un contexte particulier : la scission entre Le Pen et Mégret, qui se disputent eux-mêmes le nom. En février 1999, *Le Patriote Résistant* annonce dans sa une le désir de rendre le nom de Front National à la Résistance, ce Front National « *qui réunit des hommes et femmes pour la défense de la liberté, pour des valeurs démocratiques de respect et de solidarité qui sont toujours les nôtres et que nous défendrons toujours.* »[73] Même s'il y a scission, l'éditorial du même numéro, signé Robert Créange[74], affirme que parmi les priorités de la FNDIRP, il y a

[68] Voir l'entretien avec A. ROLLAND, en annexe.
[69] « *La nouvelles Résistance* », tract du FN pour les régionales de 1992, voir annexe.
[70] Les Anciens Résistants, Enfants et Amis du Secteur 7, une amicale dont le siège social est à Bourgoin-Jallieu.
[71] Page de l'association sur le site de la ville de Bourgoin-Jallieu, http://www.bourgoinjallieu.fr/TPL_CODE/TPL_ANNUASSO_FICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/96930/ASS_CATEGORIE//ASS_NOMASSO//PAG_TITLE/Anciens+R%C3%A9sistants+Enfants+et+Amis+du+Secteur+7/1276-les-associations.htm consulté le 05/04/2011.
[72] « *Les Résistants réagissent à un tract du Front National* » DL édition Bourgoin-Jallieu du 14/02/1992.
[73] « *Un combat au nom de la Résistance* » PR n° 712, février 1999, p. 1.
[74] Alors secrétaire général de la FNDIRP et directeur de publication du journal.

« *poursuivre la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et par conséquent le ou les "Front National*" ».[75]

Un article en page 4 s'intitule « *Rendre le "beau titre de Front National*" », et rappelle que les membres du mouvement utilisaient déjà le sigle « FN », et parmi eux Frédéric Joliot-Curie, Pierre Villon[76], François Mauriac, Louis Aragon.[77]

Le comité départemental de l'Isère de l'ANACR est favorable à l'initiative de *Charlie Hebdo*, comme l'illustre une intervention d'Alfred Rolland lors de la réunion du comité en mars 1999 : « *Au sujet du FN Lepéniste, fin 1998 le journal Charlie Hebdo a pris opportunément l'initiative de déposer auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle le titre « Front National, avec la louable intention d'en réserver l'exclusivité à la Résistance*. ».[78] Mais cela ne portera guère puisque le parti œuvre toujours sous le même nom, et que Marine Le Pen, ironisant sur l'inutilité d'une telle action[79], annonce quelques jours plus tard qu'elle a acheté les sigles « PC », « CGT ».

Une autre action conjointe a été menée par l'un des membres du bureau national, René Roussel. Celui-ci fut le troisième liquidateur[80] du mouvement de Front National de Lutte pour l'indépendance de la France. Il est évoqué dans la même intervention :

> *« René ROUSSEL Liquidateur National du « Front National de la Résistance », a de son côté fait valoir les droits historiques du nom « Front National » à l'organisation de la Résistance officiellement reconnue comme « unité combattante » à dater du 15 mai 1941. Cette initiative a été déclarée recevable par le tribunal de Grande Instance de PARIS. L'ANACR soutient activement René ROUSSEL (qui est) en outre trésorier national de l'ANACR.*
>
> *Nous devons toujours rester très vigilants contre les menaces de l'extrême-droite fascisante. »*

Cette initiative se soldera également par un échec. Alfred Rolland en parle encore aujourd'hui, le projet n'aboutit pas, même si la justice penche plutôt côté résistance :

---

[75] Robert Créange, éditorial, PR n° 712, février 1999. p. 3

[76] En effet, le fameux « brouillon », écrit de sa main, du programme du CNR porte la mention « proposé par le FN ». Voir l'édition de 1998 du programme du CNR, édité par les Amis de la Résistance (ANACR).

[77] « *Rendre le "beau titre de Front National*" », PR n° 712, février 1999, p. 4

[78] Intervention d'Alfred ROLLAND, comité départemental du 27/03/1999, archives ANACR-Isère.

[79] L'INPI concerne les marques et non les partis et associations, lesquels sont à déposer en préfecture.

[80] Un liquidateur était une personne chargée, à la Libération, de faire reconnaître au ministère des Anciens Combattants l'appartenance à un mouvement de la Résistance, afin d'obtenir la reconnaissance et les droits d'ancien combattant.

> « *On* [les résistants] *a un procès, depuis des années, la justice nous donne raison. Mais nous n'avions pas déposé le titre à la préfecture ! Ça se comprend ! Alors* [l'avocat de Le Pen] *dit : « Ce n'est pas déposé en préfecture ! Donc il a le droit.». Bon. La justice nous dit que c'est un titre historique, qu'on avait raison. Mais on en reste là. Cela n'aboutit pas. »*[81]

Effectivement, pour tout groupe politique comme pour les associations, la seule façon légale de protéger un nom est de le déposer en préfecture, laquelle était bien entendue Vichyste lorsque fut créé le Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France. Pourtant, René Roussel prétend, lui, qu'outre le mouvement, un journal du même nom paraissait à la libération et que ses statuts étaient déposé en préfecture le 22 février 1945.[82] Les deux associations n'ont donc pour seule solution que de marteler sans cesse cette usurpation. Une position qu'il convient par ailleurs de nuancer : un premier « Front National » voit le jour dans les années 1930. Il est un regroupement de ligues après la crise du 6 février 1934. Le premier « Front National » appartenait donc à l'extrême-droite.

L'extrême droite politicienne en Europe et dans le monde

Il faut tout d'abord s'interroger sur la vision des associations sur les pays où l'extrême-droite n'est pas montante, mais bel et bien en place au pouvoir. Les plus intéressants sont sans doute les voisins : l'Espagne et le Portugal. On peut aussi se pencher sur le cas des dictatures sud-américaines. Il ne sera pas question ici de la question des droits de l'Homme, que nous évoquerons plus tard, mais bien de la dénonciation du pouvoir lui-même et de son idéologie.

L'Espagne de Franco est évoquée vers le milieu des années 1970, mais seulement après le décès du dictateur. *France d'Abord* rappelle pendant quelques mois l'amitié entre Pétain et Franco, ainsi que l'action des volontaires de la Division Bleue (*División Azul*) envoyés par le Caudillo sur le Front de l'Est aux côtés de la Wehrmacht. La dictature des colonels, en Grèce, nationaliste et anticommuniste, est dénoncée par l'ANACR, en rappelant le sacrifice des résistants Grecs, et que certains de ces résistants sont alors dans les geôles des militaires.[83] Celle-ci est également vilipendée dans la revue *Résistance Unie*, revue

[81] Alfred ROLLAND, entretien du 15/04/2011.
[82] « *Rendre à la Résistance "le beau titre de Front National"* », PR n°712, février 1999.
[83] « *Solidarité avec le peuple grec* », FdA n° 771, juin 1970, p 4.

internationale de la Résistance, paraissant en français et en allemand. Dans un article de cette revue, le soutien est ouvert envers la résistance grecque à la dictature.[84]

Ailleurs, qu'en Europe, la dénonciation est moindre. Le Chili post-11 septembre 1973 est aussi attaqué : « *Halte au génocide* ! » titre un article de France d'Abord après le coup d'état.[85] Le régime militaire argentin n'est, lui, pas dénoncé en tant que tel, mais régulièrement épinglé comme l'hôte de nombreux nazis en fuite. L'Afrique du Sud de l'Apartheid est dénoncée ça et là, mais ne fait jamais l'objet de critiques solides (pas d'article proprement consacré).

Le NPD

Pour des raisons sans doute de facilités d'informations dans lequel les associations internationales comme FIR a quelque chose à voir, c'est principalement en Europe, donc, que se focalisent les dénonciations de partis et personnages politiques. L'extrême-droite politique n'est jamais complètement absente du paysage. Dès le début de la période étudiée ici, en janvier 1970[86], on trouve déjà traces d'un parti allemand surveillé et dénoncé par l'ANACR : le NPD, pour *Nationaldemokratische Partei Deutschlands*, parti « national-démocrate ». Un nom choisi à dessein puis qu'il rappelle le « national-socialisme », et un brin provocateur même puisqu'il se nomme démocrate et tient des positions explicitement anti-démocratiques, et voue la même haine à la République Fédérale allemande que le NSDAP vouait à la République de Weimar. Le NPD est également ouvertement xénophobe et antisémite, il est donc jugé comme un héritier du parti nazi.

Les déportés de la FNDIRP s'inquiètent aussi fortement de ce parti allemand dès ses premières percées.[87]

Le NPD est présent dans les journaux sur tout notre période. Chaque score non négligeable obtenu à une élection fait l'objet d'inquiétudes dans les journaux. On ne peut manquer d'y voir une progression électorale, surtout dans les élections locales, puis un certain déclin à la fin des années 1990.

[84] « *Athènes, la Résistance augmente* », Résistance Unie n° 22, avril-juin 1973, pp 33-35.
[85] « *Chili : Halte au génocide !* », FdA n°805-806, août-septembre 1973, p.1.
[86] « *Ils ne baissent jamais les bras* », FdA n° 766-767, Déc. 1969-jan. 1970.
[87] WOLIKOW S, VIGREUX J, *op. cit.*, p.135.

Autre parti politique allemand surveillé par les associations, la DVU.[88] Moins virulent que le NPD, avec lequel pourtant il n'hésitera pas à s'allier à la fin des années 2000, ce parti nationaliste plus proche d'une extrême-droite ultraconservatrice que du néonazisme, mais très proche des milieux négationniste, ne réalise que rarement des scores au dessus de 10%. Le seul bon résultat notable a lieu aux élections provinciales de 1998 en Saxe : 12,9 %.

Jorg Haider

Les personnalités les plus surveillées sont aussi celles qui réussissent le mieux électoralement. Et au niveau de ces personnalités, celle qui représente le plus le danger d'extrême-droite en Europe n'est pas Allemand mais Autrichien. Jorg Haider, à la tête du parti FPÖ, compte parmi les premières d'entre elles. Tout comme Jean-Marie Le Pen, il est d'abord dénoncé pour ses frasques et déclarations volontairement choquantes, mais inquiète de plus en plus les résistants par ses résultats électoraux. Ainsi, en février 1996, alors qu'il se permet de qualifier les SS de « *décents de caractères* », *Le Patriote Résistant* n'a pas peur de le gratifier d' « *étoile montante de la politique autrichienne* », en référence à ses plus de 20% obtenus aux élections ayant eu lieu le mois précédent.[89] Au *Journal de la Résistance*, on est également préoccupé par les résultats électoraux d'un personnage que l'on surveille depuis longtemps.[90] Fin 1999, le parti obtient de très bons scores aux élections. Le premier numéro de *France d'Abord* de la décennie 2000[91] s'en retrouve chargé : Robert Chambeiron, président de l'ANACR, et membre du CNR, écrit une lettre au président autrichien en demandant de tout faire pour « *barrer la route* »[92]. Charles Fournier-Bocquet en signe l'éditorial, intitulé « *Widerstand !* » (« *Résistance !* »), dans lequel il assure que l'ANACR soutient les autrichiens qui manifestent contre Haider. Un article du même numéro évoque, en référence à une pièce bien connue des résistants, « *La résistible ascension des néo nazis autrichiens* ».[93]

Dès lors, les publications respectives de l'ANACR et la FNDIRP n'hésiteront pas à commenter voire à s'immiscer dans la politique autrichienne, devant le danger Haider. Toute alliance et/ou accointance avec Jörg Haider, sera vivement critiquée. C'est aussi valable pour le gouverneur de la Californie d'origine autrichienne Arnold Schwarzenegger, lorsqu'on

[88] La Deutsche Volksunione a été fondée en 1971 et dissoute le 31 décembre 2010.
[89] « *Apologie SS* », PR n° 676, février 1996, p. 4.
[90] « *Autriche, le chef nationaliste Haider se démarque*», FdA n°1061, janvier 1996, pp 4-5.
[91] FdA n° 1008-1109, janvier février 2000.
[92] *Ibid*, p. 1.
[93] Jacques VARIN, « *La résistible ascension des néo nazis autrichiens* », FdA n° 1108, janvier-février 2000.

retrouve une photo de lui en compagnie du « *chef de file des héritiers autrichiens de Hitler, que* [France d'Abord] *a toujours combattu* ».[94]

Conclusion

Est-il vraiment besoin, pour les résistants et déportés politiques, de justifier une lutte contre les politiciens d'extrême-droite alors que ces derniers-mêmes, de par leur dérapages verbaux et en particulier des références à la seconde guerre mondiale (apologie de Vichy, des SS, blagues douteuses) semblent le justifier en mettant en lumière la référence au fascisme d'antan ? Certes, la relation entre extrême-droite politique et le fascisme de l'époque de la guerre n'est pas une question simple. Des travaux récents ont d'ailleurs été effectués sur le l'héritage du fascisme dans la politique d'extrême-droite française d'après-guerre.[95]

Toutefois, le nationalisme semble être un point commun entre toutes les idéologies qui rentre dans le « même combat ». Les Résistants ont pour eux la justice, et peuvent intenter un procès lors des dérapages verbaux, qui semblent être légions chez les chefs de files de ces partis. Autrement, ils ne peuvent guère rien faire d'autre que dénoncer, s'opposer, les partis étant des formations légales. « *Nous ne pouvons pas être partie civile contre tout* ».[96]

C'est aussi parallèlement à cette montée de l'extrémisme et la banalisation du racisme que *France d'Abord* publie de plus en plus souvent des articles sur les résistants d'origine étrangère, notamment de la MOI, ou encore les soldats des colonies.

Mais les idées combattues par les résistants échappent parfois au monde médiatisé et normé de la politique. Parallèlement au renouveau et au réveil des partis politiques d'extrême-droite en Europe, vont se réveiller d'autres forces : les groupuscules de néofascistes et néonazis.

---

[94] *« Connaissez-vous Schwarzenegger ?* », FdA n°1116-1117, septembre-octobre 2005.
[95] PREDA Jonathan, *Les enjeux d'un héritage. Les fascismes : mémoire et usages d'une référence historique par l'extrême-droite française de 1945 à 1984*, mémoire de Master 2 dirigé par Marie-Anne MATARD-BONUCCI, soutenu le 17/06/2009. Consulté sur la base DUMAS.
[96] « *Activités d'inspiration hitlérienne et pétainiste* » FdA n° 1118-1119, novembre-décembre 2000, p. 5.

Chapitre II. La lutte contre la nébuleuse de l'extrême-droite

Introduction :

La résurgence du nazisme et du fascisme est un sujet qui inquiète en Europe. Dès 1970, un séminaire est organisé par le Comité Mondial pour la Paix, les 3 et 2 mai, à Francfort-sur-le-Main, en RFA, sur le thème « *Fascisme, néo-fascisme, néo-nazisme* ». La résurgence du fascisme y est déjà décrite comme « *un danger pour la paix* ».[97]

Les ennemis des deux associations ne sont pas toujours situés dans les arcanes du monde politique, mais aussi au sein de nébuleuses, bien plus virulentes que les partis politiques, ne se contentant pas toujours de discours.

L'apparition de plus en plus fréquente, mais aussi des actions de plus en plus violentes de ces groupuscules, inquiètent très tôt. À la faveur de la Guerre Froide, en Allemagne de l'Ouest tout d'abord puis rapidement dans toute l'Europe de l'Ouest, fleurissent ces groupes qui, contrairement à la plupart des partis politiques, se revendiquent ouvertement des idéologies fascistes et nazies. Pourtant, les médias ont-ils souvent pris au sérieux ces groupuscules ?

En 1993 sort un ouvrage du journaliste allemand Michael Schmidt, traitant du néonazisme.[98] Il l'a réalisé suite à quatre ans d'immersion de 1988 à 1992 dans le milieu. Celui-ci explique qu'il a été tenté de faire cette enquête alors qu'on croyait les milieux néo-nazis désorganisés, presque inoffensifs puisque marginaux. Il fut l'un des premiers de son métier à se concentrer sur le sujet de façon globale. Schmidt est également réalisateur d'un film sur le même sujet : *La peste brune*.[99]

Si le journaliste dépeint une prise de conscience tardive du danger représenté par ces organisations, comment s'y sont intéressés les résistants ? Ces groupes organisés sont-ils dénué de liens avec le monde politique ? Comment les associations les combattent elles ? Quels sont les moyens de diffusions des idées ?

[97] Actes du colloque, édité par le Comité Mondial pour la Paix.
[98] SCHMIDT Michael, *Néo-nazis, la terrible enquête*, JC Lattès, coll. Le Monde en Marche, 1993.
[99] *La Peste Brune*, de Michael Schmidt, a été produit et diffusé par la télévision suédoise. Il a également été diffusé sur Antenne 2 le 12 décembre 1991. Le visage du réalisateur n'a pas été montré à la télé, pour sa propre sécurité. Schmidt était en effet toujours en infiltration pour son livre à ce moment là.

La base : les groupuscules d'activistes

En dehors des formations politiques, l'extrême-droite peut se permettre, du fait de son existence hors des enjeux électoraux et des lumières médiatiques, et parfois même hors de la loi, d'être plus virulente. Par exemple, le fait de se revendiquer ouvertement du néonazisme : du fait de l'illégalité de cette étiquette, en France tout du moins, jamais un parti politique ne prendra une telle appellation, tandis que de sombres groupes d'individus agissant plus ou moins dans l'ombre ne s'en privent pas.

La présence de tels groupuscules à quelque époque que ce soit, est toujours signalée par les journaux *France d'Abord* et le *Patriote Résistant*. En effet, si ceux-ci savent pertinemment que l'idéologie, elle, ne pourra mourir, le ventre étant « *encore fécond* », il convient selon eux, au nom de la vigilance, de signaler toute manifestation de ce type. Et elles ne sont pas rares. Elles n'ont pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, attendu pour ce faire de voir l'extrême-droite politique remonter en puissance dans les années 1980 ; échappant totalement aux règles politiques et aux impératifs électoraux, elles sont déjà présentes dès les années 1960. Sans doute le contexte de Guerre Froide, et également la fin de l'état de grâce des partis communistes en France et en Italie ont-ils permis cette régénération. Le 11 février 1967 les associations de Résistants et de déportés se réunissaient à Lyon « *Contre le nazisme renaissant* »[100].Un dossier est consacré en janvier 1969 aux « *Heurs et malheurs de l'Internationale Brune* », où l'on évoque des groupes tentant de réhabiliter les idéaux nazis en Allemagne, Italie, en Autriche, en Belgique, en Suède, aux États-Unis.[101] Des revendications autres peuvent être trouvées, comme ce « *Front de Libération de Bretagne* », auteur d'un attentat en 1969, en réalité guidé par des idéaux néo-nazis.[102]

Mais ce qui prime encore dans les années 1970, ce ne sont pas les « *néo* », ce sont les anciens qui les épaulent. En particulier les anciens SS, regroupés au sein du groupe HIAG, pour *Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit der ehemaligen Angehörigen der Waffen-SS*[103] (*Association d'entraide mutuelle des anciens de la Waffen-SS*). Ce groupement d'anciens combattants s'offre le luxe de parader, de donner des conférences de presse, et diverses manifestations en RFA - il y a fort à croire que cela était bien moins possible en Allemagne de

[100] FdA, n° 734, mars 1967.
[101] « *Heurs et malheurs de l'Internationale Brune* », FdA n° 755, janvier 1969, p 4-5.
[102] Marcel HAMON, « *Le FLB était bien animé par les néo-nazis* », *ibid*. p. 1 et 5.
[103] Cette association ne sera jamais interdite, elle se dissoudra d'elle-même en 1992. De petites associations satellites subsistent. *France d'Abord*, a fait remarqué que la signification de l'acronyme pouvait aussi être *Hitler's Alde Garde*, la vieille garde d'Hitler. On trouve cette association désignée ainsi dans plusieurs numéros du milieu des années 1970. Cependant rien n'indique que les anciens SS y aient eux-mêmes réellement pensé.

l'Est, et en tout cas aucune manifestation d'ancien SS n'est mentionnée là-bas dans les journaux. Dans la deuxième moitié des années 1970, la HIAG est omniprésente. Le leitmotiv dans les pages de *France d'Abord* consacrées aux organisations d'extrême-droite (généralement les deux pages centrales, 4 et 5) n'est alors pas « *le ventre fécond de la bête immonde* », mais « *ils sont toujours là* ». Le journaliste Michael Schmidt, dans son ouvrage, confirme que la naissance des groupuscules les mieux organisés en Allemagne a bien été chaperonnée par les anciens SS.

Ce n'est que dans les années 1980 que les groupes de « néo » deviennent véritablement aux yeux des associations une réelle menace. Sortant de la simple parade, les actes de vandalismes et violences à la personne sont monnaie courante chez ce nouveau danger. Et ils dépassent largement l'Allemagne : les pays Scandinaves sont régulièrement évoqués comme lieu d'actions de ces groupes, le cas le plus frappant étant celui d'un syndicaliste assassiné par balles en Suède.[104]

Les affaires mettant en cause des actions de groupuscules sont légions, et remontent vers les éditions nationales le plus souvent via les informations des comités départementaux. Il se passe rarement un numéro de *France d'Abord* et du *Patriote Résistant* ne relate un ou plusieurs méfaits de ces groupes obscures, allant du graffiti aux slogans fascistes jusqu'au meurtre. Une vague de manifestations en Allemagne en 1993 fera comprendre l'ampleur du phénomène.[105]

Parmi les incidents les plus notables ayant eu lieu en France, on trouve, en 1990 l'affaire dite de Carpentras. Il s'agit de la profanation du cimetière juif de la ville, en mai 1990. Si elle déclenche diverses passions au sein du monde politique, -la ville est notamment un bastion du Front National, l'affaire sera également suivie en détail par les deux journaux dans les années à suivre, car elle mettra un certain temps à confondre les coupables qui seront condamnés en 1997.

En 1994, des Skinheads ayant manifesté deux ans plus tôt (slogans nazis, salut fasciste) sont condamnés, ce que *France d'Abord* applaudit, d'autant qu'un franc symbolique est versé à l'ANACR selon la condamnation.[106] L'association s'étant constituée partie civile,

[104] « *Menaces fascistes en Europe. Suède : encore les néonazis* », FdA n° 1106-1007, novembre-décembre 1999, P. 5.
[105] SCHMIDT M. *op. cit*., quatrième de couverture.
[106] « *Landes : Des Skinheads condamnés* », FdA, n°1041-1042, mai-juin 1994, p. 7.

elle est donc pleinement dans une lutte judiciaire contre la résurgence du nazi-fascisme, au nom de la Résistance.

En 2000, deux assassins skinheads sont condamnés au Havre pour meurtre. Si l'ANACR félicite la condamnation, on a là pour les résistants un exemple de jusqu'où peut aller la violence de ces groupuscules.[107]

La plupart de ces groupuscules sont dans un révisionnisme le plus complet et nient en bloc les crimes du régime nazi. Plus rares sont les auteurs de vandalisme qui au contraire revendiquent les crimes imputés au nazisme, comme les auteurs des graffitis que l'on retrouve début 1977 sur les murs de l'immeuble abritant l'Union Juive pour l'Entraide et la Résistance. Graffitis parmi lesquels quelques croix gammées, quelques formules en allemand (fautif) et une phrase en français : « *Vive Dachau* ».[108] Ce genre de vandalisme nous amène à une question : bien que toujours traités avec le plus grand sérieux par les deux journaux, ces manifestations et actes de vandalismes anonymes tiennent-ils plus de l'idéologie solide ou de la provocation gratuite ? Jean-Luc Bellanger, membre de la FNDIRP très attaché à la question de la résurgence du nazisme[109], en définit trois catégories.[110] Il différencie non seulement les partis politiques, mais aussi au sein-même des groupuscules, les activistes et les néo-nazis :

> *«Les plus voyants sont les activistes, dont les skinheads, ceux qui cognent, insultent, détruisent, incendient, tuent le cas échéant.* […] [Ils] *ne sont pas forcément politiquement formés, ni conscients de leur véritable place sur l'échiquier du rapport des forces en Allemagne, ni même d'y jouer un rôle. C'est pourquoi il faut les distinguer des néo-nazis proprement dits. Là, on a affaire à des gens organisés, capables de tirer les ficelles des marionnettes et n'agissant au grand jour qu'en connaissance de cause. »*[111]

La réflexion peut s'élargir par celle des modes de diffusion, car les tenants d'une idéologie qu'ils cherchent à diffuser n'utiliseront pas les mêmes moyens que de simples provocateurs. La question est évoquée par les deux associations à la même époque, au milieu des années 1990, où certains outils de communications - et notamment Internet - commencent à se démocratiser.

[107] FdA n°1120-1121, janvier-février 2001.
[108] « *Sont-ils introuvables* ? » FdA, n°839-840, janvier-février 1977, p.1.
[109] Il signe beaucoup d'articles à ce sujet dans le *Patriote Résistant*.
[110] JL BELLANGER, « L'extrême droite en Allemagne, reflux ou développement ? », PR n°651 pp.14-15.
[111] *Ibid.*

La question du support montre que certains groupes sont mieux équipés et organisés. Ainsi, dès avant l'explosion d'Internet en Europe, certains documents négationnistes y sont signalés par la chaîne allemande Südwestfunk, information que relaye *France d'Abord* dans un petit billet en juin 1994. Internet, loin d'être encore un réseau mondial démocratisé, y est décrit comme « *le plus grand réseau informatique au monde* », et « *étant établi essentiellement aux États-Unis* ».[112] Mais d'ores et déjà utilisé pour diffuser des idées nazies, et déjà surveillé. Et qui posera de grandes questions sur sa législation lors de « l'affaire Yahoo », en 2000, lorsque la firme faisait vendre aux enchères des objets nazis. Après plainte, la société affirme avoir le droit d'agir ainsi sur le sol américain où elle est basée. « *Liberté de commerce ? Non. Liberté d'une propagande de fait pour une idéologie criminelle, condamnée comme telle à Nuremberg, donc aussi par les USA. Intolérable.* »[113] écrit Charles Fournier-Bocquet. À noter que l'ANACR et la FNDIRP se sont toujours opposées aux ventes aux enchères de tels objets, et ce bien avant l'avènement de l'Internet.[114] À Saint-Brieuc, en octobre 2000, l'ANACR fait état de 2000 sites Internet du genre émettant aux USA dont 90 d'origine allemande *« qui se sont transférés là-bas parce qu'inquiétés outre-Rhin.* ».[115]

Le Patriote Résistant, à la même époque, s'inquiète aussi de la diversification des supports pour les messages néo-nazis. Les groupuscules semblent pour le moins bien s'adapter à la technologie, si l'on en croit cette double page du *Patriote Résistant* « *Accidents sur l'autoroute des informations* » en mars 1996.[116]

Un secteur est mentionné plusieurs fois dans nos journaux de nos journaux. On sait que certaines branches du *heavy-metal* servent de support à des messages néonazis. Le concert comme manifestation, le disque comme support, et surtout la difficulté d'encadrer ce secteur sans entamer la liberté d'expression en font la particularité ; les journaux les considèrent comme des groupuscules à part entière. *Le Patriote Résistant* consacre même une double page à certains de ces groupuscules de rock, dans un grand article intitulé « *Le message néo-nazi passe aussi par le rock* ».[117] *France d'abord* se saisit également du sujet dans une critique d'un groupe suédois de la branche « *viking rock* » et pose la question de la

[112] « *Propagande nazie sur informatique* », FdA n°1041-1042, mai-juin 1994, p2.
[113] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *Faire appliquer en France les lois françaises* », FdA n° 1120-1121, janvier-février 2001.
[114] On trouve de nombreuses dénonciations de ces ventes dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*, y compris en France.
[115] *Activités d'inspiration hitlérienne et* pétainiste », FdA n°1118-1119, novembre-décembre 2000, p. 5.
[116] « *Accidents sur l'autoroute de l'information* », PR n°667, mars 1994.
[117] JL BELLANGER, « *Le message néo-nazi passe aussi par le rock* », PR n°651, janvier 1994, p. 16.

responsabilité du label distribuant le groupe, ainsi que des municipalités qui peuvent en interdire les concerts.[118]

La FNDIRP est dans l'ensemble très à cheval sur la lutte contre ces groupuscules, y compris la lutte judiciaire, comme en témoigne la fermeté d'Édouard Bordet, président départemental de l'Isère :

> « *Notre association combat ces groupuscules. Chaque fois qu'il y a un procès à faire, elle le fait, et elle le gagne. Et puis on suit derrière, puisque chaque fois qu'il se passe quelque chose on est informés*. »

Information et justice : telles sont les armes des deux associations.

La tête : une intelligentsia d'extrême-droite ?

Parutions, publications, les écrits véhiculant des idées combattues par la Résistance sont surveillés et dénoncés. En premier lieu : révisionnisme et négationnisme sont fustigés. Ce point-là, cependant, concerne directement la question de la mémoire. La critique d'ouvrages historiques, et également de témoignages, sont critiqués par les deux journaux qui possèdent une section réservés à l'édition (rubrique permanente dans *Le Patriote Résistant*, mais pas dans *France d'Abord*). Il serait donc plus intéressant d'insérer la question du négationnisme et du révisionnisme dans un travail global sur l'historiographie de la Résistance et de la Déportation à traverser ces journaux, d'autant que s'ils peuvent les inspirer, ces ouvrages ne montrent a priori aucun lien direct avec les groupuscules. Mais il y a bel et bien des écrits qui sont critiqué et même fustigés durement. Les journaux montrent une réelle intransigeance envers les tentatives de réhabilitation de ce qu'ils combattent.

Quant aux simples propos et déclarations, négationnistes ou apologistes, tenus par des personnalités, ils sont le plus souvent dans les pages consacrées à l'extrême-droite (pages centrales pour *France d'Abord*), parce que celles-ci font souvent l'objet de procédures judiciaire. La plus notable en France est l'interdiction d'enseigner pour cinq ans frappant l'universitaire Bruno Gollnisch, numéro deux du parti Front National, pour avoir tenu des propos négationnistes dans ses cours –interdiction bien sûr saluée par *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*. D'autant que les associations ne sont pas toujours satisfaites de l'appareil judiciaire.

[118] FdA n° 1108, janvier-février 2000.

Le rôle de l'État et de la justice : un laxisme responsable de la résurgence extrémiste ?

« Trop longtemps, l'attitude des autorités et des législateurs allemands a frappé par un apparent laxisme intolérable au vu de la résurgence de paroles et d'actes inacceptables », peut-on lire dans le *Patriote Résistant* en janvier 1994.[119]

Car l'arme des associations contre l'extrême-droite, c'est le recours à la justice. Il y a une réelle attente de l'action judiciaire contre les résurgences du nazisme et du fascisme, en vertu de lois que les associations évoquent chaque fois qu'elles le peuvent dans leurs journaux respectifs. Non seulement on réclame justice, on fait référence à la loi, mais on critique souvent un laxisme - en Allemagne surtout, mais aussi en France - qu'on ne cesse de montrer du doigt et de critiquer. Et à travers l'appareil judiciaire c'est parfois l'État même qui est critiqué, le plus souvent l'Allemagne, mais il n'est pas rare que la France soit visée aussi. L'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, elle aussi est jugée appliquée de façon laxiste dans les années 1970 : les criminels de la Seconde Guerre Mondiale, dont beaucoup sont encore en vie, bénéficient d'une « *mansuétude coupable qui tient pour lettre morte* » cette loi.[120]

Cette même mansuétude préoccupe fortement la FNDIRP depuis toujours, selon Wolikow qui écrit :

« C'est à travers l'imprescriptibilité des crimes de guerre commis en France par les anciens nazis qui ont joui de l'impunité que la Fédération évoque, au début des années 1970, la situation allemande. »[121]

En 1980, un communiqué du bureau national de l'ANACR dénonce, et même accuse de mansuétude et d' «*importantes complicités* » dont bénéficient les coupables, malgré les lois existantes.[122]On affirme que c'est à cause de cette non-application des lois que les idées d'extrême-droite ressurgissent, mais aussi, on y propose de donner dans la bataille judiciaire un rôle aux associations :

« *L'assemblée nationale doit être saisie sans délai de la proposition de loi, votée par le Sénat, qui donne aux associations de Résistants et victimes du nazisme la possibilité de se constituer partie civile en ces affaires, donc de donner à leur vigilance toute son efficacité.*

[119] JL BELLANGER, « L*'extrême droite en Allemagne, reflux ou développement ?* » PR n°651, janvier 1994, pp. 14-15.
[120] « *Pour que nos vœux prennent vie* » FdA n° 809, janvier 1974.
[121] WOLIKOW S, avec VIGREUX J, *op. cit*, p. 135.
[122] Communiqué du Bureau National de l'ANACR du 28 septembre 1980.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une action d'ensemble comprenant une large information sur l'histoire du nazisme, du fascisme, de l'occupation, de la collaboration, du martyr de la Nation, de la Résistance de la Victoire.

Telles sont les conditions d'une élimination définitive du nazisme et de ses résurgences. »

À la fin des années 1970, les associations y songent de plus en plus. C'est Robert Badinter qui, dans une loi de 1983, leur donnera cette possibilité.

Dans les années 1990, on va féliciter chaque condamnation, mais sans pour autant trouver la justice plus efficace. On en vient encore à interpeller de façon officielle les pouvoirs publics dans les déclarations pour dénoncer le laxisme judiciaire.[123]

Dès la réunification de l'Allemagne après la chute du Mur, l'ANACR déclare que :

« Les souffrances naguères subies par la France du fait de l'hitlérisme et les sacrifices qui permirent de vaincre ce régime […] exigent que dans toute solution à intervenir, soient prises par les Quatre grands, par les voisins de l'Allemagne, et par les autorités qui auront à charge ce pays, les mesures capables d'empêcher à jamais les résurgences du nazisme, du racisme, de la politique d'agression et d'usage de la force, que nous condamnons en totale connaissance de cause. »[124]

Il est intéressant de noter la fin de la phrase : outre les exigences en matière de condamnations, on y voit la justification à ces exigences, par le passé de résistant.

Mais la critique continue, acerbe parfois, particulièrement quand il s'agit de l'Allemagne, pays où les groupuscules sont les plus surveillés. Ainsi Jean-Luc Bellanger de la FNDIRP écrivait à ce sujet en janvier 1994, dans un article de deux pages sur la « *montée effrayante des exactions et des crimes commis par l'extrême-droite*», que « *les déclarations gouvernementales bien pensantes et parfois seulement lénifiantes, ne freinent en rien la montée en force de groupuscules et de leurs actions*. »[125]

[123] Voir déclaration du congrès de Brest (1992), Vichy (1994), Châteauroux (1996) et Chambéry (1998). Archives ANACR Isère.
[124] Communiqué du Bureau National de l'ANACR du 15 février 1990. Archives ANACR – Isère.
[125] JL BELLANGER, « L*'extrême droite en Allemagne, reflux ou développement ?* » PR n°651, janvier 1994, pp. 14-15.

Conclusion

Déjà mis légèrement en valeur par le combat contre les politiciens, le recours à la justice est ici au cœur du militantisme des associations. La revendication de l'héritage des idéaux fascistes et nazis n'est donc pas seulement un problème pour les deux associations, elle est aussi la clé de la riposte : ceux-ci tombent sous le couperet de la loi. C'est la raison pour laquelle la plupart sont clandestins.

Enfin, nous avons vu qu'une différenciation s'imposaient entre le vandalisme ayant trait à des actes, ou inspirés par des idéaux nazi-fascistes, et les véritables groupuscules qui eux, plus discrets, mais certainement mieux organisés, cherchent à diffuser leurs idées, en s'adaptant au mieux des nouvelles libertés de communication qu'apportent la technologie et notamment l'informatique.

Si elles se battent en permanence contre les héritiers du nazisme et du pétainisme, les associations n'en ont pas pour autant oublié les criminels de l'époque, Allemands ayant sévi en France, bourreaux des camps, et autres collaborateurs. Et elles ne se privent pas de réclamer, même d'exiger leur condamnation, voire de porter plainte elles-mêmes.

Chapitre III. La lutte contre l'impunité : les procès des criminels contre l'humanité

Les procès : dans la lignée de Nuremberg et d'Eichmann

Le tribunal de Nuremberg est un symbole fort dans l'histoire, il est aussi une grande référence pour les ennemis et les victimes du nazisme. Introduisant les notions qui permettront de définir les crimes contre l'humanité, et plaçant les criminels de guerre pour la première fois devant la justice internationale, il servira de modèle pour les associations luttant contre l'impunité des criminels de guerre en liberté.

L'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité apparaît en 1964 en France lorsque le terme entre en droit français. Les Nations Unies l'adoptent en 1970. L'ANACR a plaidé pour pendant les années 1960.[126] Se rattachant à ces lois, les deux associations se font un devoir de réclamer justice pour les criminels, allemands comme français.

La traque, l'enlèvement puis le procès d'Adolf Eichmann, en 1961, fait un bruit relatif dans la presse française. Joseph Kessel couvre le procès pour France-Soir, mais le gros des médias étant concentré sur les évènements d'Algérie, il faudra attendre les années 1970 pour que la France prenne conscience de l'ampleur du procès.[127] C'est aussi un procès largement médiatisé, avec présence de caméras, ce qui n'est pas sans rappeler Nuremberg. Il en va de même pour l'importance, la puissance des témoignages. Le retentissement est alors mondial. Ce fut pourtant un procès jugé « *national* ». Ce procès a-t-il ouvert un appétit pour la justice en France ? En tout cas, dans les années 1970, arrivent dans les journaux France d'Abord et le Patriote Résistant un goût certain pour le désir de justice sur certains dossiers « *français* » : quelques criminels allemands, des affaires qui ne feront pas grand bruits, à l'exception bien sûr de Klaus Barbie, le « *boucher de Lyon* ». Pour ces criminels comme pour les collaborateurs a été fondé un Comité National pour la Recherche et le Châtiment des Criminels de Guerre. Dans ses rangs, on compte un président de l'ANACR, Pierre Villon, et un président de la FNDIRP : Marcel Paul.[128]

---

[126] Jacques DEBÛ-BRIDEL, « *Pas de prescription pour les crimes nazis* ! », FdA n° 711, avril 1965, p. 1.
[127] Annette WIEVIORKA, *« Le procès qui fait entrer la Shoah dans l'Histoire* », L'Histoire n°362, mars 2011, pp 40 à 47.
[128] « *Châtiment des criminels de guerre ! Un meeting à Paris* », FdA n°787-788, décembre 1971- janvier 1972, p 5.

Dans ce rapport avec la justice, la FNDIRP a également pour elle l'action de Marie-Claude Vaillant-Couturier, très présente dans les actions en justice, en tant que déportée et membre de la FNDIRP. Celle-ci assume naturellement ce rôle puisqu'elle fut témoin au procès de Nuremberg.[129] Il y a, là aussi la, continuité d'un combat.

La demande d'extradition, les procédures judiciaires sont longues. Il y a également à définir dans ce combat les affaires franco-françaises, les procès des collaborateurs. Car c'est aussi l'époque où sort le livre de Paxton *La France de Vichy*, qui bien que mettant un terme au mythe de la France Résistante fut bien accueillie par les Résistants et remet au goût du jour trois décennies après l'épuration la question des responsabilités françaises dans la répression et la déportation. Charles Fournier-Bocquet y consacrera un article,[130] dans lequel il critique certains point sur les faits, mais qu'il conclut par : « *Tout progrès dans la connaissance des faits porte à croire que Vichy est encore plus coupable que nous le pensions* ».

Des crimes collaborationnistes ressort une sorte de trinité, trois cas majeurs, et qui seront ciblées sans relâche par eux : Paul Touvier, René Bousquet, et Maurice Papon.

La loi Badinter, en 1983, permet aux associations de se constituer partie civile, c'est une loi qu'elles n'hésiteront bien sûr pas à utiliser : la FNDIRP sera partie civile dans les procès de Barbie, Touvier, Bousquet et Papon.

Comment se traduit chez les résistants et les déportés, pour les criminels nazis comme pour les collaborationnistes ce désir de justice qu'a pu éveiller le procès Eichmann ? Comment a-t-on cherché à se distingué d'une image revanchiste ? Ces réclamations s'insèrent-elles dans le combat contre l'extrême-droite ?

*Barbie, Touvier et d'autres criminels : « **Ni haine, ni vengeance, justice ! »***

Klaus Barbie, alias le *Boucher de Lyon*, fut de par son rôle de chef de la 4ème section de la gestapo Lyonnaise, mais aussi de meurtrier de Jean Moulin, lui-même devenu une figure mythique pour la Résistance française, le symbole du bourreau nazi en France. Ainsi, Barbie fait partie de ces criminels très connus, dont les méfaits étaient aussi très bien connus. Il est

[129] Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER a témoigné sur les camps d'Auschwitz et Ravensbrück à l'audience du matin de la quarante-quatrième journée du procès de Nuremberg, le lundi 28 janvier 1946. Une retranscription de ce témoignage est disponible sur le site de la FNDIRP : http://www.fndirp.asso.fr/temoigmcvc1.htm , consulté le 16/04/2001.
[130] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *La France de Vichy, par Robert Paxton* », FdA n°801, mars 1973, pp 1-2.

d'ailleurs condamné à mort par contumace en 1947 puis en 1959. Le fait qu'il coule des jours tranquilles en Bolivie est bien évidemment perçu comme intolérable par les associations.

Le 3 mars 1973, la nouvelle de son arrestation fait grand bruit. Dès lors, son extradition pour un procès en France est demandé. On fait valoir l'imprescriptibilité des crimes de guerre : « *On peut s'étonner que certains organes de presse français aient considéré que sa peine sera prescrite le 23 mars 1975, alors que la loi française a constaté l'imprescriptibilité des crimes de guerre et que c'est à ce motif que le gouvernement français a demandé l'extradition du criminel*. » [131]

L'extradition a pour but d'abord de faire juger Barbie dans le pays où il a commis les crimes qui lui sont reprochés, ce que met en avant une association qui demandera l'extradition avec le gouvernement bolivien, les Amis de Max Barel.[132] Mais il a également pour but d'éviter une peine « dérisoire » que lui infligerait la justice bolivienne d'un à six ans de prison.[133] Et on argumente de façon solide, mettant en avant le droit international, et également la résolution de l'ONU,[134] face à un gouvernement Bolivien qui ne lâche pas facilement prise, et pourtant avec le soutien de l'Assemblée Nationale.[135]

Demandant sans relâche son extradition, l'ANACR, la FNDIRP et d'autres associations seront satisfaites en 1983. S'ensuivent quatre années de lourdes procédures, et le procès démarre le 11 mai 1987 ; il est filmé - autre lien avec Nuremberg et le procès d'Eichmann.

Lorsqu'est attendu le verdict l'été suivant, la direction du Journal de la Résistance n'hésite pas à différer la parution de quelques jours pour que soit connue la sentence prononcée contre Barbie, et également pour connaître l'arrêt de la cour d'appel concernant une autre affaire de justice -une affaire d'apologie de Pétain. [136] Pour « faire état des deux arrêts», respectivement attendu les 4 (Barbie) et 9 juillet (apologie), la direction nationale décide de publier le journal le 10 juillet au lieu de fin juin. Barbie est déclaré coupable et

[131] « *Klaus Barbie, arrêté, sera-t-il extradé ?* », FdA n° 801, mars 1973, pp 4-5.
[132] Max Barel est un jeune polytechnicien mort sous la torture de la Gestapo lyonnaise en juillet 1944.L'appel de l'association au gouvernement chilien figure dans l'article cité ci-dessus.
[133] *Ibid*.
[134] « *À Cluny : ceux qui n'ont pas de cœur nous pêchent le pardon* », dossier « *Contre l'impunité de Touvier et Barbie* », FdA n° 799, janvier 1973, p 3.
[135] La déclaration de Virgile Barel, père de Max, le 19 novembre 1971 à l'Assemblée fut « *applaudi sur tous les bancs*. » « *Virgile BAREL : L'intérêt national exige le châtiment de BARBIE* », FdA n°787-788, décembre 1971-janvier 1972, p 5.
[136] Courrier aux comités départementaux et amicales du 22 juin 1987, archives ANACR Isère.

condamné à la réclusion à perpétuité. Il meurt d'un cancer en détention à Lyon le 25 septembre 1991.

Autres procès de nazis

Qu'en est-il pour des affaires moins médiatisées concernant des criminels allemands ? Dès janvier 1970, on réclame justice pour les criminels encore en liberté, en l'occurrence dans le *France D'Abord* de janvier 1970, le cas du général Lammerding est évoqué.[137] L'auteur des massacres de Tulle et d'Oradour-sur-Glane pose déjà un problème : la loi de 1945, selon laquelle un criminel déjà jugé dans un autre pays ne peut être rejugé en Allemagne. Cette loi fut votée dans une crainte de justice trop laxiste en Allemagne. On voit ici son côté pervers : un criminel acquitté une première fois ne peut être rejugé s'il est en Allemagne, la seule possibilité étant l'extradition. De plus, une certaine mansuétude judiciaire en Allemagne fédérale est constamment dénoncée, notamment par les membres du Comité National pour la Recherche et le Châtiment des Criminels de Guerre qui par une résolution votée à Paris le 30 novembre 1971 déclare que ses membres :

> « *...constatant que la justice allemande ne remplit pas les engagements du gouvernement fédéral pour châtier les criminels nazis, demandent au gouvernement français d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires pour obtenir, conformément aux accords alliés, aux décisions de l'ONU, et au droit international LEUR EXTRADITION de RFA ou de tout autres pays ans lesquels ils ont trouvé refuge.* »[138]

Ici, la question de l'extradition de Lammerding était débattue à l'assemblée générale, et défendue par Marie-Claude Vaillant-Couturier (adhérente de la FNDIRP et épouse de Pierre Villon, alors président de l'ANACR) le 5 décembre 1969.[139] Comme ce sera le cas pour Barbie, un grand rassemblement a lieu, le 29 novembre 1970 à Tulle, avec des représentants d'associations des élus, pour réclamer l'extradition en France du criminel. L'officier demeure en Allemagne jusqu'à son décès en 1971.

Autre cas parlant, celui de John Demjanjuk, dont l'affaire a récemment rejailli, fut suivi lors du premier procès de celui qui était accusé d'être « Ivan le Terrible » du camp d'extermination de Treblinka. D'abord condamné à mort en 1988 en Israël, il fut finalement sauvé par des dossiers du KGB prouvant qu'il n'était pas « Ivan le Terrible ». Affaire suivie

[137] « *Lammerding sera-t-il châtié ?* », FdA n° 766-767, Décembre 1969- Janvier 1970, pp 4-5.
[138] « *Châtiment des criminels de guerre ! Un meeting à Paris* » FdA n°787-788, décembre 1971- janvier 1972, p 5.
[139] *Ibid*.

de près par la FNDIRP.[140] Fin 1995, le cas d'un criminel nazi, le capitaine Priebke, est évoqué avec optimisme lors de son extradition d'Argentine vers l'Italie.[141] Lui et son collègue Karl Hass, jugés ensembles, sont accusés d'être les exécutants du massacre des Fosses Ardéatines. Ils sont finalement condamnés à la réclusion à vie.[142] Hans Münch, le « médecin nazi » d'Auschwitz, lui, repart libre, au grand dam de l'ANACR : il est déclaré coupable mais aucune sentence ne lui est appliquée du fait de son âge.[143] Les procès relatés dans les autres pays se poursuivent jusque dans les années 2000, avec le cas par exemple du SS Julius Viel, condamné à 12 ans de réclusion.[144] Ce n'est plus l'Amérique du sud qui est accusée d'être « accueillante » pour les nazis mais l'Australie.[145]

Mais, d'une façon générale, ce sont des petits articles ou entrefilets qui y sont consacrés. Le cas de Barbie, de par la place qu'il a occupé dans les journaux, est à part.

Touvier

Il est fréquent, y compris dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant,* de ranger le cas de Paul Touvier, chef de la milice lyonnaise aux côtés de deux autres grandes affaire de collaborations. Cela crée ainsi une trinité, trois noms que l'on retrouve souvent côté à côté, trois affaires franco-françaises : Touvier, Bousquet, Papon. Un ouvrage sur les trois affaires[146], coédité par la FNDIRP, sorti en 1991, l'illustre bien. Pourtant –et l'étude de ces journaux le montre très bien, l'affaire Touvier a, dans les fait, dans la chronologie, bien plus de points communs avec le cas de Barbie.

Tout d'abord, le procès de celui-ci est réclamé très vite : au début de la période que nous étudions, les anciens résistants demandent son procès pareillement à celui de Barbie. De plus, au long des années 1970, le nom de Touvier n'est jamais loin de celui de Barbie : un article demandant la condamnation du chef de la Gestapo de Lyon n'est jamais loin d'un article réclamant le procès du milicien. Souvent même, un seul article demande les deux condamnations. Les crimes commis par les deux hommes sont connus directement par des témoins, par leurs victimes, les faits, et la responsabilité sont d'ores et déjà connus, et il ne faudra pas attendre une révélation médiatique comme ce sera le cas pour Bousquet ou Papon.

[140] PR n° 583, mai 1988.
[141] « *Et maintenant, un procès* ? » PR n° 674, décembre 1995.
[142] « *Priebke et Hass : réclusion à vie* ». FdA n°1095-1096, décembre 1998- janvier 1999, p. 4.
[143] « *Hans Münch non jugé* », FdA n°1115-1116, août-septembre 2000, p.5.
[144] « *Julius Viel : 12 ans d'emprisonnement* », FdA n°1124-1125, mai-juin 2001, p. 4.
[145] « *Accueillante Australie* », FdA n°1108-1109 ; janvier-février 2000, pp. 4-5.
[146] « *Bousquet, Papon, Touvier, dossiers d'accusations, inculpés de crimes contre l'humanité* », FNDIRP éditions-Climats, 1991. *Le Patriote Résistant* a bien sûr assuré une bonne promotion de cet ouvrage.

Enfin, géographiquement, ils ont œuvré dans la même ville, et ont collaboré ensemble.[147] Pour tout cela, il est préférable de ranger le cas de Touvier près de celui de Barbie.

On retrouve cette association de Touvier et Barbie matérialisée dans une fameuse affiche de la FNDIRP, sur laquelle on peut voir Touvier et Barbie côte à côte, comparant leur impunité (la grâce pour Touvier, les jours tranquilles en Bolivie pour Barbie) et on peut y lire : « *Ni haine, ni vengeance, justice !* ».[148] Et également « *pour que l'impunité n'encourage pas de nouveaux crimes contre l'humanité.* », ce qui justifie que ces réclamations de procès s'insèrent complètement dans une lutte globale contre les idéaux d'extrême-droite. Plusieurs grands rassemblements sont organisés par l'ANACR dans les années 1970, notamment à Salon de Provence le 22 octobre 1972, ou 3000 personnes se rendirent « *Pour le châtiment de Barbie et Touvier* ».[149] Opération répétée en janvier suivant à Cluny « *contre l'impunité* » des deux criminels.[150]

Si la procédure concernant Touvier est longue, on ne manque pas d'en dénoncer les causes : là encore une mansuétude (on rappelle souvent que l'on exige ni plus ni moins que la loi), voire des complicités, comme avec le commissaire principal Tonnot qui aurait *« soustrait du dossier de l'ancien chef de la Milice lyonnaise certains documents trop compromettant* » ;[151] et également, sans doute, la frilosité de l'institution judiciaire à ouvrir un procès contre un français accusé de crimes de guerre. La nationalité française de Touvier, pour l'ANACR, est au contraire une circonstance accablante :

« *Si le gestapiste allemand Klaus Barbie est coupable* [il fut déjà condamné par contumace, alors que Touvier fut gracié], *comment pourrait-on soutenir que le milicien Paul Touvier est moins coupable puisqu'il est, lui de nationalité française et que tous ses méfaits ultérieurs eurent pour antécédents ultérieurs le crime supplémentaire de la trahison ?* »[152]

Le premier mandat d'arrêt contre Touvier est lancé le 28 novembre 1981, alors que début l'affaire Papon. *Le Patriote Résistant* passe en revue toute l'affaire judiciaire depuis les premières plaintes en 1971 dans un numéro de mars 1982, et déclare, dans l'espoir d'une condamnation :

---

[147] « *Les aveux de Touvier devant M^gr Duquaire* », FdA n°801, mars 1973, pp 4-5.
[148] Présente dans l'ouvrage de Wolikow, page 151.
[149] « *Pour le châtiment de Barbie et Touvier, 3000 résistants avec l'ANACR à Salon de Provence* », FdA n° 797-798, octobre-novembre 1972, titre en page 1, article pp 4-5.
[150] « grand rassemblement à Cluny contre l'impunité de Barbie et Touvier ».
[151] « *Tonnot "protecteur" de Touvier* », FdA n° 797-798, octobre-novembre 1972, p. 1.
[152] « *À Cluny : ceux qui n'ont pas de cœur nous pêchent le pardon* », dossier « *Contre l'impunité de Touvier et Barbie* », FdA n° 799, janvier 1973, p 3.

> *« Il est à craindre que de nombreux obstacles s'y opposeront encore. Mais les résistants, les déportés sont tenaces : conscients de cette première victoire, ils lutteront encore pour que Touvier comparaissant devant la justice […] étale enfin au grand jour le vrai visage de la Milice et de la collaboration, comme aussi celui de ceux qui pendant des années l'ont protégé, contrecarrant ainsi l'action de la justice. »*[153]

En effet, ils devront encore lutter longtemps, d'autant que les médias s'intéresseront également au procès de celui de Barbie, et au cas de Maurice Papon. Mais Touvier représente la possibilité d'avoir, depuis des décennies, le premier procès de collaboration.

Et en cela, « *Blanchir Touvier c'est blanchir Pétain, Darnand, Vichy* ».[154] Le non-lieu prononcé en avril 1992 en faveur de Touvier, alors que tous croyaient enfin voir le dénouement du procès, fera s'indigner les associations jusque dans leurs comités locaux. Ainsi les berjalliens de l'ANACR se déclarent « *outrés, scandalisés, révoltés* » de la décision.[155] À Chambéry, le comité départemental de l'ANACR Savoie organise une manifestation pour protester.[156] Mais il n'y a pas que la justice qui intéresse, la richesse historique à tirer pour les résistants –friands d'histoire sur la collaboration depuis l'ouvrage de Paxton- est toute aussi intéressante : « *Si le procès Barbie a été un document pour les historiens, il est évident que celui de Touvier serait de même nature, mais plus riche encore* » écrit Robert Vollet de l'ANACR à l'annonce du non-lieu. [157]

Touvier est finalement condamné en avril 1994. Quand, enfin, dans le contexte du cinquantième anniversaire du débarquement en Normandie, en juin 1994, l'ANACR peut confirmer par cette condamnation à ses adhérents, loin de se satisfaire, elle déclare en une de *France d'Abord* :

> *« Par exemple, le milicien TOUVIER vient d'être condamné à la réclusion à perpétuité, mais seulement pour l'assassinat de sept Juifs et comme complice des nazis. S'il avait agi seul, nous a-t-on dit, il ne se serait pas agit de crimes contre l'humanité. Alors que l'on a moins barguigné pour le citoyen allemand Barbie, veut-on conserver hors-champ les hommes de mains de Pétain ? Pourquoi n'avait-on pas ouvert plus tôt le procès de Bousquet ? Pourquoi n'ouvre-t-on pas celui de Papon ?*

[153] Albert FERRATIER, « *Touvier : le mandat d'arrêt… 36 ans après* », PR n° 509, mars 192, p. 4.
[154] R. CHAMBEIRON, « *Blanchir Touvier c'est blanchir Pétain, Darnand, Vichy* », FdA n° 1018, avril 1992, p. 1.
[155] DL édition de Bourgoin-Jallieu, 15/04/1992.
[156] « *Chambéry, un silence qui a condamné Touvier* », FdA 1019-1020, mai-juin 1992, p. 1.
[157] R. VOLLET, « De la défense de la Résistance à l'affaire Touvier », FdA n°1018, avril 1992.

N'existerait-il aucune solidarité entre les survivants démasqués de la haute collaboration et des puissants du jour qui confondraient esprit de corps et raison d'État ? »[158]

On revoit ici cette relation houleuse avec la magistrature, insatisfaction à deux doigts de l'accusation de protection, qui peut être également perçue comme un signe d'énervement au vu de la longueur des procédures, réclamées depuis si longtemps par les deux associations. Dans le cas de Touvier, elle se termine de façon plutôt positive pour les associations : réclusion à perpétuité. La FNDIRP est satisfaite et heureuse du rôle qu'elle a joué dans le procès.[159] Le condamné ne purgera que deux ans, au terme desquels il décèdera. D'autre part, cette insatisfaction amène à évoquer les deux autres grandes affaires de collaborationnistes français, Bousquet et Papon. Dès la condamnation de Touvier, effectivement, avocats et manifestants réclamaient « *Jugez Papon !* »[160]

***Bousquet et Papon :* « Histoire et justice ».**

René Bousquet et Maurice Papon ont pour point commun d'avoir été « rattrapés par le temps ». Passé à travers les mailles de l'épuration administrative, ils ont occupés de hautes fonctions dans la seconde moitié du XXème siècle avant d'être inculpé, suite à des révélations à la presse.

René Bousquet, l'affaire avortée

Condamné à 5 ans d'indignité nationale à la Libération, puis gracié pour fait de résistance, René Bousquet, ne se débarrassera pourtant jamais de la pugnacité des associations une fois que son rôle d'organisateur de la rafle du Vel d'Hiv est peu à peu remis au goût du jour. L'affaire montre également le parcours lourd et faillible des procédures judicaires d'autant que Bousquet est un proche du président Mitterrand alors au pouvoir, mais les anciens combattants et les déportés de la résistance tiennent bon : ils espèrent pouvoir enfin éclaircir de rôle de l'administration française dans la collaboration, un point plus épineux que la simple collaboration militaire dont Touvier fut le symbole, et également un point moins connus des résistants et déportés. Les failles de l'épuration administrative peuvent également être mises en avant. C'est ainsi qu'en 1989, après des années de constitutions d'un dossier

[158] Charles FOURNIER-BOCQUET, Robert VOLLET, « *Le 50ème anniversaire du débarquement : chargé de mémoire et source de réflexions* », FdA n°1041-1042, mai-juin 1994, p.1.
[159] WOLIKOW S., VIGREUX J., *op. cit*, p. 198.
[160] JA2 20H, 20/04/1994.

solide, Les Fils et Filles de déportés Juifs de France, la FNDIRP et la Ligue des Droits de l'Homme déposent une plainte commune contre Bousquet pour crime contre l'Humanité.

Son assassinat en 1993 laissera les résistants et les déportés, touchant au but, désemparés. Surpris, mais surtout déçus pour « *un procès qui n'aura jamais lieu* »[161]. Jacques Baumel,[162] alors député RPR, confirme cela à la télévision au lendemain de l'assassinat :

> *« Ceux qui ont le plus le droit à parler, c'est-à-dire les représentants de déportés et de résistants, comme je le suis moi-même, n'approuvent pas cette exécution, parce qu'elle prive le pays d'un procès qui n'aurait pas été seulement le procès de monsieur Bousquet, mais le procès de toute une collaboration. »*[163]

L'avocat des Fils et des Filles de déportés Juifs de France, M[e] Libman, insiste sur le fait que l'instruction touchait à sa fin et que la possibilité d'un procès en cours d'Assises était proche.[164]

Le Patriote Résistant demande timidement si le procès de Christian Didier, meurtrier[165] de Bousquet, débutant le 6 novembre 1995, pourrait être aussi celui de Vichy,[166] visiblement sans y croire. Avant de conclure : « *Nous attendons beaucoup d'un procès Papon* ».[167]

Maurice Papon et le crime de bureau

Maurice Papon est accusé, documents à l'appui, d'avoir une responsabilité dans la déportation des Juifs bordelais par le journal satirique *Le Canard Enchaîné* le 6 mai 1981. L'inculpation a lieu deux ans plus tard, non sans qu'un jury composé de cinq personnalités de la Résistance dont Marie-Madeleine Fourcade et Jean-Pierre Bloch[168] ait reconnu ses faits de résistance. Très médiatisée, affichant la sérénité complète de Papon, l'affaire s'enlise.

Lorsqu'en 1996 la chambre d'accusation de Bordeaux accepte un procès devant la cour des Assises, *Le Patriote Résistant* peut s'exclamer « *enfin !* »[169] et réclame un procès

---

[161] « *En marge d'un procès* » PR n° 673, novembre 1995.
[162] J. BAUMEL, 1918-2006, fut une figure de la résistance gaulliste au sein du mouvement MUR, et fut député UDSR en 1946-1947. Il fut ensuite député de 1967 à 2002 (UDVE, puis UDR, puis RPR).
[163] Déclaration de Jacques BAUMEL, JA2, 20h, 08/06/1993.
[164] Déclaration de Charles Liman, *ibid*.
[165] Les raisons du meurtre demeurent assez floues, tout comme la psychologie de l'homme, et n'ont en tout cas pas été comprises par les résistants. Didier a également voulu tuer Klaus Barbie pendant le procès de ce dernier.
[166] « *En marge d'un procès* » PR n° 673, novembre 1995.
[167] *Ibid.*
[168] Ces deux personnalités faisaient aussi partie du Comité National pour la Recherche et le châtiment des Criminels de Guerre.
[169] « *Papon, enfin !* » PR n° 675, janvier 1996.

« *dans les plus brefs délais* »[170], qui devra d'ailleurs être l'occasion d' « *éclairer l'attitude de la haute administration française sous l'occupation.* ».[171] Un semestre plus tôt, pour la première fois, un président de la République reconnaissait le rôle de l'État français dans la déportation.[172] Nous revoyons ici la volonté de compréhension des mécanismes de la collaboration française, désormais officiellement reconnue. Le procès démarre en 1997, la FNDIRP est partie civile depuis 1988[173] ; l'historien Paxton, largement soutenu par elle,[174] est présent comme témoin. Quant à l'émotion que peut susciter l'âge du prévenu, l'ANACR rétorque, dans un éditorial signé au nom du *Journal de la Résistance* : « *Papon est âgé. Les survivants aussi. Les morts ne le seront jamais.* »[175]

> *« Pour la FNDIRP, le procès Papon est aussi l'aboutissement d'une lutte menée depuis un demi-siècle pour le châtiment des criminels de guerre et contre l'humanité. [...] Enfin le procès et la condamnation de Maurice Papon, a pris place dans un mouvement qui, depuis Nuremberg, tend à refuser l'inacceptable.* »[176]

Papon, dont le procès a défini le « C*rime de bureau* »[177] est condamné à 10 ans de réclusions criminelles pour complicité de crimes contre l'humanité le 2 avril 1998, après « *non pas 17… Mais 53 ans de retard !* » [178] Avec quand même pour les Résistants une grande satisfaction : « *Un jury plus jeune que nous a condamné un haut fonctionnaire de Pétain pour complicité de crimes contre l'humanité* ». Après une tentative de fuite en Suisse la veille de son pourvoi en cassation, il est de nouveau arrêté. Sa condamnation est confirmée le 21 octobre 1999.

Mais sa libération, en septembre 2002, pour raisons de santé, fera bondir les résistants, qui resteront insensibles voire incrédules à ses problèmes de santé. Dès avant que sa libération soit confirmée, l'ANACR estime que « *le libérer équivaudrait à lui accorder un sursis que la cour d'Assises lui a refusé. Ce serait un encouragement aux révisionnistes et aux nostalgiques de la collaboration* ».[179] Quant à ses raisons de santé, l'association déclare que Papon « *bénéficie de conditions exceptionnelles d'emprisonnements refusées aux détenus âgés de*

---

[170] « Pour un procès dans les plus brefs délais », *Ibid.* Communiqué de la FNDIRP adressé à la presse.
[171] *Ibid*.
[172] Jacques CHIRAC, discours du Vel d'Hiv, 16 juillet 1995.
[173] WOLIKOW S., VIGREUX J., *op. cit.* p. 200.
[174] *Ibid.*
[175] « *Après un mois de procès Papon : la responsabilité de Vichy est confirmée !* », FdA n°1081-1082 ; octobre-novembre 1977, p. 1.
[176] Irène MICHINE, "*La confirmation d'un procès historique et pédagogique*", PR n° 721 novembre 1999 p. 5.
[177] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *Crime de Bureau* » FdA n°1083, décembre 1997, p. 1.
[178] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *La mémoire, tremplin du civisme* » FdA n°1087, mai 1998, p. 1.
[179] Communiqué de l'ANACR du 18 janvier 2001. Archives ANACR Isère.

plus de quatre-vingts ans et souvent au seuil de la mort. ». Même réaction à la FNDIRP, il est inacceptable que d'autres détenus du même âge ne soient pas traités pareil.[180] D'autres voix, comme celle de Lucie Aubrac, mettent en garde contre le risque, en cas de mort de Papon en prison, de voir celui-ci érigé en martyr.[181]

Et lorsqu'elle apprend « *avec stupeur et consternation la remise en liberté de Maurice Papon* », décision qui « *ne pourra que révolter tout ceux qui combattirent le régime collaborateur de l'occupant nazi* » et « *indignera tous ceux qui furent les victimes directes ou indirectes sous l'occupation* », l'ANACR « *appelle tous ceux qui partagent les valeurs humanistes et démocratiques de la Résistance à exprimer avec force leur désapprobation de cette décision de remise en liberté de Maurice Papon.* »[182] Papon devra tout de même verser 700 000 F à la FNDIRP, partie civile. [183]

Quant à ses problèmes de santé lui ayant valu sa libération, l'ANACR constate que *« 18 mois après sa libération, le moribond s'est manifestement refait une santé* »[184], et que la liberté de celui qu'elle considère comme coupable - et qui fut reconnu comme tel - est *« une situation intolérable pour la mémoire des victimes et de leur proches, auxquels* [elle] *entend manifester sa totale solidarité* ».

L'ANACR déplorera la liberté de Papon jusqu'à sa mort, le 17 février 2007. Elle met tout de suite en garde : elle «*s'élève contre toute tentative de réhabiliter Papon ou de relativiser son crime.* »[185]. Mais ne compte pas s'acharner non plus sur le mort, le procès étant fait, Papon ayant été déclaré coupable, et pas seulement par la justice: « *Pour autant, à l'heure de son décès, il n'était pas dans notre intention d'accabler davantage un homme que les familles des victimes de ses actes, tous les démocrates, tous les humanistes et l'histoire jugeront avec plus de sévérité que les magistrats qui le condamnèrent.* »[186]

Il apparait clair avec ses journaux que l'espoir du procès de Bousquet et celui de Papon, malgré les lourdes failles procédurières, étaient voulus par l'ANACR et la FNDIRP comme des procès de l'administration de Vichy, et même peut-on dire le procès de Vichy. Ainsi, à l'approche du procès Papon, Fournier Bocquet titre un éditorial « *Histoire et*

[180] WOLIKOW S., avec VIGREUX J., *op. cit.* p. 198.
[181] Déclaration de Lucie Aubrac sur l'éventuelle libération de Papon, JFr2 20h du 22/01/2001.
[182] Communiqué sur la libération de Maurice Papon, du 18 septembre 2002. Archives ANACR Isère.
[183] « *Papon redevenu solvable* », FdA n°1128-1129, sept-octobre 2002, p. 5.
[184] « *Papon : l'acharnement d'un coupable* », FdA n°1156-1157, janvier-février 2004, p. 1.
[185] Communiqué du 19 février 2007. Publié dans FdA n°1192-1193, janvier-février 2007, p. 1.
[186] « *Indignation et vigilance* » FdA n°1192-1193, janvier-février 2007, p. 1.

justice »[187]. Non pas pour faire porter sur les seules épaules de Maurice Papon toute la collaboration d'État et le rôle de la France dans la déportation, mais bel et bien pour tenter de comprendre les mécanismes, aussi félicite-t-on l'entrée de l'Histoire - et notamment de l'historien comme témoin - au tribunal.[188]

Les procès d'autres criminels de guerre et contre l'humanité

La soif de justice pour les criminels de guerre et/ou contre l'humanité ne s'arrête pas à ceux de la Seconde Guerre Mondiale. Dans la continuité de Nuremberg, du procès Eichmann, puis des inculpés susnommés, on va également, à l'ANACR comme à la FNDIRP, encourager les procédures judiciaires contre les criminels contemporains, devant la résurgence des crimes de masses, et lutter contre l'impunité. Il s'agit donc véritablement d'un combat immuable, dépassant largement le simple revanchisme.

Lors de l'extradition du général Pinochet pour l'Angleterre, *« la FNDIRP se réjouit que la décision prise le 10 décembre 1998 ait été confirmée, même partiellement* ».[189] On évoque une « *victoire contre l'impunité* ».[190]

Les criminels d'ex-Yougoslavie sont particulièrement visés. En 1996, *Le Patriote Résistant* souhaite le succès de la création d'une cour pénale internationale pour les punir.[191] L'ANACR les rejoint dans leur espoir pour une cour internationale efficace :

> « *Les responsables de guerre, les criminels de guerre, ceux des crimes contre l'humanité, doivent être jugés par des tribunaux internationaux. Ces derniers doivent être indépendants et dotés de moyens d'investigations, de faire comparaitre, de pouvoir d'application des peines, à l'exemple du tribunal de Nuremberg.* »[192]

Sa création à la Haye est sans nul doute pour l'ANACR la réalisation d'un vœu longtemps exprimé.[193]

Le Rwanda, aussi est pointé du doigt, et plus particulièrement les responsables de la Radio des Mille Collines[194], dont le rôle a été certain dans le génocide des Tutsis.[195] On voit

[187] FdA n° 1080, septembre 1997.
[188] La présence de Robert O. Paxton, personnalité fort appréciée à l'ANACR et la FNDIRP, est très bien accueillie.
[189] Ghislaine DOUCET, « *Pinochet sera extradé* », PR n°714, avril 1999, p.4
[190] *Ibid.*
[191] Ghislaine DOUCET, « *L'avenir d'un tribunal* », PR n° 675, janvier 1996.
[192] « *Le monde change, ce doit être dans l'intérêt de l'Homme et des Nations* », FdA spécial congrès de Châteauroux, n° 1069-1070, octobre-novembre 1996, pp 6-7.
[193] « *1998* : *La cour pénale internationale* », FdA n° 1905-1096, p.4.

également que les auteurs sont donc au fait des dossiers auxquels ils s'attaquent. En dehors des poursuites des criminels de la Seconde Guerre Mondiale, la FNDIRP tend à réactualiser et à élargir son message. [196]

La volonté de juger les criminels de guerre et/ou contre l'humanité, avec toujours le procès de Nuremberg en référence, s'affirme donc chez les résistants et les déportés comme une valeur humaniste dépassant le strict cadre de la Seconde Guerre Mondiale. On s'éloigne une fois de plus du simple revanchisme. Et on entre également dans une dimension non plus Européenne, mais mondiale de l'engagement au nom des valeurs de la Résistance.

Conclusion

Simple soif de justice ? Volonté de revanche ? Il est vrai que l'on rejette, vis-à-vis de ces criminels, toute idée de pardon, en citant entre autre Paul Éluard « *ceux qui n'ont pas de cœur nous prêchent le pardon* ».[197] En réalité, on le voit pour les affaires de Barbie et Touvier, comme ceux de Bousquet et Papon, il y a aussi, outre la simple lutte contre l'impunité, et comme ce fut le cas pour le procès Eichmann, une démarche historienne, scientifique, de compréhension des mécanismes de ce que l'on a jadis combattu.

En l'occurrence, de vouloir, avec ces procès, comprendre comment fonctionnait l'administration collaboratrice. En 1982, on lit dans *Le Patriote Résistant* que leur combat pour la condamnation de Touvier a lieu « *non pas dans un bas esprit de vengeance mais pour que la vérité, toute la vérité, soit étalée au grand jour* ». [198]

« Effet Eichmann », sans doute, mais aussi, pourrait-on dire, « effet Paxton ». Car il est évident que dans la France du mythe Résistant n'auraient pus avoir lieu les procès de la collaboration.

---

[194] De son nom complet Radio et Télévision Libre des Mille Collines. Cette radio, devenue clandestine (« Libre ») après les accords d'Arusha, diffusait en continu des appels aux meurtres et à la haine contre les Tutsis, les Hutu modérés et les forces des Nations-Unies.
[195] GD, « *L'avenir d'un tribunal* », PR n° 675, janvier 1996.
[196] WOLIKOW S., VIGREUX J., *op. cit.* p. 193.
[197] « *À Cluny : ceux qui n'ont pas de cœur nous pêchent le pardon* », dossier « *Contre l'impunité de Touvier et Barbie* », FdA n° 799, janvier 1973, p 3.
[198] Albert FERRATIER, « *Touvier : le mandat d'arrêt… 36 ans après* », PR n° 509, mars 1992, p. 4.

Il est évident que les associations ne sont pas médiatiquement au premier rang lors des procédures judiciaires, on préfère volontiers laisser ce rôle aux avocats prestigieux que sont les Klarsfeld, Alain Jakubovicz, Rolland Dumas ou Simon Wiesenthal, dont on soutient pleinement les actions. Mais le rôle et la ténacité des associations sont certains, surtout avec l'apparition de loi de 1983 grâce à laquelle elles peuvent désormais se constituer parties civiles. Ce que la FNDIRP ne manquera bien sûr pas de faire pour les trois grands procès. De plus, on compte dans les deux associations plusieurs avocats, qui ont œuvré pour la condamnation des criminels.

Ici aussi, la mansuétude judiciaire est dénoncée, en particulier concernant l'Allemagne fédérale ; cela y compris dans les années 1970 où elle était dirigée par « *le résistant Willy Brandt* ». [199]

Notons aussi que la participation aux procès donnera lieu à des publications de la part des associations *: Bousquet, Papon, Touvier, dossiers d'accusations. Inculpés de crimes contre l'humanité*[200] pour la FNDIRP et *L'ANACR dans le procès Barbie*[201] pour les anciens combattants.

[199] « *Châtiment des criminels de guerre ! Un meeting à Paris* » FdA n°787-788, décembre 1971- janvier 1972, p 5.
[200] LAMBERT B, *Bousquet, Papon, Touvier, dossiers d'accusations. Inculpés de crimes contre l'humanité*, éd. FNDIRP-Climats, Paris 1991.
[201] *L'ANACR dans le procès Barbie*, édité par l'ANACR, 1987.

Conclusion

Quelles évolutions constater sur la période ? Premièrement, la résurgence indiscutable et la présence désormais enracinée de l'extrême-droite politique à partir les années 1980. Pendant les années 1970, à part le NPD, rien à signaler côté scène politique. Au long des années 1990 et 2000, Le Pen et son parti au nom polémique sont omniprésents dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*, rejoints par leurs consorts européens comme Jorg Haider. La différence dans le paysage politique est donc nette.

De même, les groupuscules et organisations en tous genres de néonazis émergents, dans un premier temps sous la houlette des anciens SS, puis deviennent eux-mêmes vecteurs des idéologies nazies, en profitant entre autres de la technologie.

Notons que ce sont ces même années 1980 qui sont une charnière entre des années 1970 où les demandes de procédures pour les procès « français » de Barbie, Touvier, ne débouchent pas, et la décennie 1990 (que l'on peut faire commencer en 1987 avec la condamnation de Barbie) où les condamnations tombent, y compris pour les anciens grands responsables administratifs, et ce sous les feux des projecteurs médiatiques.

Le point commun entre ces trois combats est sans nul doute le rapport des deux associations à la justice. Il s'agit donc bien plus que de simples prises de positions, on est là dans l'action concrète. Politiciens qui dérapent, groupuscules néo-nazis, criminels d'hier que l'on veut faire non seulement condamner, mais éclairer par leur procès des points de l'Histoire, et criminels d'aujourd'hui font l'objet de demandes de procédures judiciaires. Parfois même, les associations sont parties civiles.

Il est évident que le procès de Nuremberg a visiblement alimenté un désir de voir des tribunaux internationaux punir les crimes de guerre, et les crimes contre l'Humanité. Ainsi en 1992, l'ANACR « *prend acte de la reprise par l'ONU de la jurisprudence de Nuremberg sur les crimes contre l'humanité* ».[202] Mais si les associations réclament et tiennent à ces tribunaux, c'est partant du constat qu'il y en a besoin, que les crimes contre l'humanité perdurent, crimes dont elles sont elles-mêmes au fait, et dont elles relayent les informations.

[202] R. VOLLET, « *Respecter l'acte final d'Helsinki* », deuxième partie de la présentation orale du rapport moral « L'ANACR et la situation Internationale », FdA n° 1024-1025, spécial congrès de Brest, octobre-novembre 1992, p. 4.

Comme l'indique *Le Patriote Résistant* dans une critique d'un ouvrage -actes d'un colloque dirigé par Annette Wieviorka consacré aux procès de Nuremberg et Tokyo,[203] « *les crimes de guerres n'ont pas cessé avec la capitulation de l'Allemagne hitlérienne et du Japon impérialiste.* ». [204]

L'ANACR et la FNDIRP veulent donc exporter et appliquer leurs valeurs de par le monde. Elles s'intéressent de près à la politique extérieure, aux relations internationales, aux conflits et aux méthodes employées. Avec, toujours, pour mot d'ordre, la défense de la paix, et la défense des droits de l'Homme.

[203] Annette WIEVIORKA (dir), *Les procès de Nuremberg et Tokyo, actes du colloque international 26-28 octobre 1995, organisé par les CNSR et le mémorial de Caen*, éditions Complexe, 1996.
[204] Rubrique « *Livres* » dans *PR*, n°684, octobre 1996.

Deuxième Partie : Paix et droits de l'Homme, combats internationaux

Introduction

« *Nulle voix n'est plus autorisée pour parler de la Paix que celles des anciens combattants.*»

Citation attribuée par Robert Vollet[205], secrétaire général de l'ANACR, au congrès national de Perpignan en 1990, à *« un Américain, secrétaire-général-adjoint des Nations-Unies, devenue entretemps le credo de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants »*, lors de la présentation verbale du rapport moral.[206] Robert Vollet a présenté à l'association la partie concernant la Paix, un des grands combats de l'association –et de beaucoup d'associations d'anciens combattants, tenant souvent une large place dans *France d'Abord*. Il explicite ainsi le rôle qu'ont à jouer les anciens combattants de la Résistance, rôle que jouent ceux de l'ANACR sur toute la période nous concernant. Il y rappelle aussi que les résistants ont su prendre les armes, contrairement à « *certains pacifistes que l'on appelait "bêlants" »* qui *« refusaient le combat en tant que combat quelles qu'en soient les circonstances*. *Pour notre part, nous* [résistants] *nous avons montré qu'en certaines circonstances, il fallait savoir se battre*». [207]

On se démarque alors du pacifisme « ultra » qui, dans les années 1930, avait refusé la guerre contre le fascisme, comme l'incarnait Roger Martin du Gard qui écrivait en 1936 « *Tout plutôt que la guerre ! Même le fascisme en Espagne, même le fascisme en France, même Hitler !* ». On lui préfère de loin celui que représente Romain Rolland, qui lui écrivait « *La guerre est le plus grand de tous les maux, mais il en est un pire encore : la servitude* » que l'autre secrétaire général, Charles Fournier-Bocquet, cite en 2000 pour les soixante ans de la défaite de juin 1940.[208]

« *Il faudra bien qu'un jour, comme nous le rêvions au sortir des camps, la fraternité humaine triomphe de la haine et de la guerre »* écrivait Charles Joineau dans un éditorial en 1996[209]. Du côté de la FNDIRP, le pacifisme est également une valeur à prôner, avec celle,

[205] Robert Vollet, lieutenant-colonel FFI (AS – MUR), fut également vice-président de l'UFAC.
[206] « *La présentation verbale du rapport* », FdA , n°1000-1001 p. 1.
[207] *Ibid*, p. 2
[208] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *Vers le congrès de St Brieuc, 60 ans, -4 mois* », éditorial du FdA n° 1113-1114, juin-juillet
[209] Ch. JOINEAU, « *Notre geste d'humanité pour les enfants mutilés* », éditorial du PR n°684, octobre 1996, p.3.

indissociable, des Droits de l'Homme. Ces questions internationales prennent une place importante à la FNDIRP dans le milieu des années 1980.[210]

Les statuts parlent bien d'une forme de pacifisme et de défense des droits de l'Homme, mais le but de l'association sur ce point est limité à la France : « *pour que la France ne devienne pas une terre de servitude, pour qu'elle ne porte jamais atteinte à la liberté d'aucun peuple, pour préserver la patrie des destructions et des souffrances d'une nouvelle guerre* ».[211]

Or les questions sont ici posées à l'échelle internationale. Sur ces questions, on peut dégager deux axes. Le premier : quel regard a été porté sur les conflits et sur l'évolution géopolitique. Le second, lui, verrai plutôt l'aspect pratique : quelles méthodes, quelles actions sont dénoncées par les associations.

Mais en premier lieu, il faudrait se pencher sur ce qui aura été une sorte d'exemple, et de réussite de politique pacifiste : l'amitié franco-allemande, au cœur du projet européen. Car pour des personnes ayant combattu armes à la main l'Allemagne Nazie, ou pour les déportés dans les camps allemands, il peut aisément être mal compris de vouloir rapprocher les deux pays, y compris lorsque l'on est attaché à la paix.

[210] WOLIKOW S, VIGREUX J, *op. cit.*, Le défi de la transmission de 1981 à nos jours, p 181-202.
[211] Article 2 des statuts de l'ANACR, après modification au congrès de Cannes en 1984. Récépissé de déclaration n°007085 du 14 février 1985. Archives ANACR Isère.

Chapitre V. L'amitié franco-allemande et la construction de l'Europe.

Introduction :

On sait que la violence inédite de la Seconde Guerre Mondiale, et surtout la part de victimes civiles, a été un terreau fertile pour voir germer une volonté d'un Europe non seulement pacifiée, mais plus encore organisée. Cette paix, nous l'avons vu, est une réelle valeur revendiquée par les anciens Résistants, paix dont ils se veulent les artisans. Or, si une véritable paix durable est à noter pour la seconde moitié du XX^{ème} siècle, c'est bien celle de l'Europe occidentale. Et celle-ci s'est faite autour d'un projet fort ambitieux : la construction Européenne.

Pour autant, l'idée de cette construction n'est pas née *ex nihilo* au lendemain de la victoire de mai 1945. Elle a été préparée en amont, alors que la guerre faisait encore rage, et ce y compris au sein des organes penseurs de la Résistance. L'idée européenne circule déjà dans les journaux clandestins sous l'occupation.

Dans une optique de paix et de construction d'une Europe nouvelle, il est sans doute facile de penser que les défenseurs des valeurs de la Résistance appuient pleinement le projet Européen. Pourtant, n'oublions pas que celui-ci se fait sur une base d'entente franco-allemande, ce qui rend le sujet plus épineux pour les anciens combattants et els déportés.

Pour les deux associations, des liens existent déjà avec des membres d'associations allemandes, et notamment de déportés. C'est ce que rappelle Édouard Bordet de l'ADIRP Isère : « *On a eu beaucoup de relations avec les déportés allemands. Mais maintenant, comme ils étaient beaucoup plus âgés que nous, ils sont rentrés en 1933... Il existe toujours une branche internationale, il y a des relations, des échanges, chaque fois qu'il y a un voyage ou autre.* »[212]

Quel est alors le regard porté sur cette volonté étatique d'entente entre les deux pays, et par extension sur le projet lui-même d'une Europe soudée ?

[212] Entretien avec Édouard BORDET. Voir annexe.

L'Europe unie : une idée issue de la Résistance ?

Ainsi, le journal *Combat* est particulièrement sensible à une idée d'Europe organisée alors même que la libération était encore lointaine. Cela est largement démontré par l'étude d'Henri Michel et Marie Granet sur le mouvement Combat et son journal[213] (rappelons que le journal survivra au mouvement lorsque ce dernier fusionne avec Libération et Franc-tireur pour donner les Mouvements Unis de la Résistance en 1943). Le recouvrement de la liberté et de la souveraineté ne saurait se faire qu'en France, qui n'est pas la seule assujettie au joug nazi, mais bien dans tous les pays d'Europe. Cette idée se poursuivra jusqu'à la Libération.

Et on ne conçoit alors l'Europe que dans sa totalité : *Combat d'Alger* publie en décembre 1943 un article intitulé « *La Résistance et l'Espoir de l'Europe* » dans lequel il est clamé que cette Europe ne saurait se faire « *sans l'Allemagne et la Russie* »[214]. Or, l'Allemagne est alors encore l'ennemi, et la Russie encore soviétique est un allié dont on se méfie : *Combat*, gardera toujours une certaine distance avec Moscou. Mais un allié avant tout, pour reprendre la formule du général de Gaulle : « *La France qui combat est avec la Russie qui combat.* »[215] L'emploi du terme Russie au lieu d'URSS témoigne aussi de cette distance avec le soviétisme. Pourtant, Allemagne comme Russie sont d'ores et déjà prévues dans ce projet Européen. Il s'agit donc d'un projet large.

L'amitié franco-allemande : un « Oui, mais… » ?

Parce que le projet européen a été bâti sur une entente franco-allemande, il a pu être mal perçu par des volontés portées par l'esprit de revanche, ou même simplement par les blessures encore trop proches des violences diverses de la guerre –encore plus avec les questions de déportations dans les camps. Qu'en est-il du point de vue des anciens combattants de la Résistance, et des déportés de la FNDIRP ? Si l'ennemi était véritablement la « *bête immonde* » vue en première partie, l'ennemi matériel demeurait, lui, l'armée allemande, le Reich allemand. La nation allemande est-elle ennemie ? Est-il facile, pour ceux qui ont combattu, de différencier l'Allemagne en tant qu'entité, de l'Allemagne Nazie,

[213] Marie GRANET et Henri MICHEL, *Combat, histoire d'un mouvement de la Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, PUF, coll. Esprit de la Résistance, Paris, 1957.
[214] « La Résistance et l'espoir de l'Europe, » *Combat d'Alger* 12/12/1943. Cité dans l'ouvrage de Michel et Granet.
[215] Charles de Gaulle, discours du 20 janvier 1942.

l'ennemi combattu ? Les deux associations, via leurs publications s'emploient à faire cette différence, mais le temps suffit-il à cicatriser les rancœurs du conflit ?

Le doute est permis, lorsque l'on voit Robert Chambeiron déclarer en 2004, en tant que président délégué de l'ANACR, douter du symbole qui avait été d'une façon générale plutôt applaudi, de l'invitation à Gerhardt Schröder, de participer à la cérémonie du soixantième anniversaire du 6 juin 1944. Cette déclaration[216] résume parfaitement cet état de doute et les positions que peuvent avoir les associations :

> « *Une invitation a été faite au Chancelier allemand, M. Gerhardt Schröder, à participer aux cérémonies du 60ème anniversaire du Débarquement allié en Normandie.*
>
> *On peut penser qu'ainsi l'Allemagne démocratique de 2004 entend s'associer aux Nations alliées pour célébrer un évènement qui contribua de manière décisive à débarrasser l'Europe – y compris l'Allemagne - du régime criminel nazi, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.* »

Déjà ici, la séparation entre l'Allemagne d'un côté et les « *Nations alliées* » de l'autre renvoie directement à la guerre elle-même.

> « *Si, au contraire on voulait par cette participation et au nom d'une certaine idée de la construction européenne, atténuer le sens même du combat qui s'engagea le 6 juin 1944 sur les côtés de Normandie entre les forces alliées et la Wehrmacht nazie, c'est-à-dire entre la Liberté et l'oppression, nous ne pourrions alors que marquer notre désapprobation, car cela ne servirait ni la cause de l'Europe, ni celle de la Paix.*
>
> *Paris, le 2 janvier 2004»*

L'expression « *une certaine idée de la construction européenne* », outre une éventuelle allusion à la prose d'un certain général, rappelle sans doute le fondement de toute cette déclaration et cette inquiétude, qui dépasse la simple peur de l'ancien combattant de voir son combat oublié ou renié : on peut y voir une lointaine réminiscence du mandat giscardien, où l'idée de tourner la page de la Seconde Guerre Mondiale en vertu justement de la fin du revanchisme, de l'amitié-franco-allemande comme fondement de la construction européenne.

Cette politique sous le mandat de Valéry Giscard-d'Estaing, profondément européiste, avait notamment amené à la suppression de la commémoration du 8 mai. Suppression suivie d'une indignation générale des associations d'anciens combattants quels qu'ils soient. Si l'ANACR et la FNDIRP ont activement participé à la lutte qui aboutit en 1981 au

[216] Voir annexe.

rétablissement du jour férié et commémoratif, il faudrait, plutôt que de l'évoquer trop succinctement ici, réaliser un travail propre à l'évolution du 8 mai dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, à travers les journaux *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant*, et autres archives de ces associations, ainsi que des publication et archives d'autres associations.

Mais il est clair que cette suppression et les années de combat qui ont suivi ont profondément marqué les associations d'anciens résistants, et sans doute aiguisé une méfiance certaine des politiques d'amitié franco-allemandes.

La fin de la déclaration de Robert Chambeiron, cependant, marque bien la position de l'ANACR sur le projet européen lui-même : elle est favorable à « *la cause de l'Europe* » et à « *celle de la Paix* ». Mises côte à côte, on pourrait penser de ces deux causes qu'effectivement, l'une est là pour servir l'autre. Ainsi, l'ANACR, tout comme d'ailleurs la FNDIRP, approuve l'Europe puisque celle-ci est la Paix, la Paix souhaitée par les anciens Résistants et Déportés des deux associations.

Pour les déportés aussi, le souvenir est encore fort, mais l'on se refuse à la haine contre la nation allemande. Édouard Bordet déclare sur ce point :

> *« Au départ, cela a été assez dur. Moi-même, ma firme avait des chantiers en Allemagne, jamais je n'ai voulu travailler en Allemagne. Comme je le disais : il n'y a pas de haine, il n'y a pas de pardon, il n'y a pas d'oubli. Jamais je n'ai voulu travailler en Allemagne, mais disons que la jeunesse actuelle n'est pas responsable de ce que leur parents et grands-parents ont fait. »*[217]

Ce point sur la jeunesse se retrouve dans les articles de *France d'Abord* et du *Patriote Résistant*. Les deux associations félicitent les initiatives rapprochant les jeunes français et allemands, en des occasions ayant trait à la Seconde Guerre Mondiale. Parmi les exemples les plus parlants, on peut citer : lorsque la jeunesse des deux pays se retrouve dans un projet bénévole pour mettre au jour le site du camp de Gurs,[218] ou bien divers voyages dans les camps allemands.[219]

Après la combat gagné en 1981 pour le rétablissement du 8 mai comme journée commémorative, la peur est toujours présente chez les anciens résistants de voir ressurgir, au

[217] Entretien avec Édouard Bordet, 21/04/2011. Voir Annexe.
[218] « *Jeunes Français et Allemands ensemble à Gurs* », PR n°684 Octobre 1996.
[219] Ces voyages, auxquels participent des collégiens ou lycéens français, font souvent rencontrer d'autres groupes, notamment allemands, ainsi que des rescapés. Il est à noter que les voyages dans les camps font partie des récompenses au Concours National de la Résistance et de la Déportation.

nom de l'amitié franco-allemande, un *memorial day* à l'américaine, une réconciliation qui irait à l'encontre de la mémoire. Le risque serait-il, alors, de se faire accuser de garder une haine contre l'Allemagne elle-même? La solution est de rappeler que le 8 mai n'est pas une victoire contre la nation ou le peuple allemand, mais contre le nazisme.

Et si l'on est parfois dur avec l'État et la justice allemande en matière de punition des criminels, comme vu précédemment, cela demeure sans rapport avec la paix souhaitée avec le peuple allemand : « *Il n'y a pas de contradiction dans notre position de travailler avec les Allemands pour la paix et de lutter contre les criminels de guerre* », affirme Charles Joineau de la FNDIRP au conseil d'administration du 15 octobre 1971. [220]

En avril 1995, à l'approche du cinquantenaire de la capitulation allemande, René Mouchet, secrétaire départemental de l'Isère, affirme dans une lettre[221] à Gerhardt Leo, un ancien résistant allemand[222] ayant combattu en France, que « *des rumeurs se faufilent dans certains milieux gouvernementaux voulant faire du 8 mai la journée de réconciliation franco-allemande* ». Il évoque aussi le fait que les élèves de collège leur demandent souvent s'ils ont gardé une haine contre les Allemands : « *Tu connais ma réponse…* ». Ainsi, Mouchet demande à Gerhardt Leo de dresser pour *Résistance Isère*, qui selon les propres termes de Mouchet « *ne veut pas être un simple bulletin de liaison d'anciens combattants, mais traiter, avec la prudence nécessaire au pluralisme, de problèmes d'actualité* » une liste de « *citoyens allemands ayant lutté, parfois au prix de leur vie, contre le nazisme* ».[223] L'article paraîtra dans le numéro suivant de Résistance Isère.[224]

Le projet européen

On trouve peu ou prou de place consacrée aux évolutions du projet européen dans les journaux, alors même que d'une part, les deux associations sont on ne peut plus favorables à une pacification de l'Europe sur le long terme, et que, comme il a été évoqué, les idées d'une Europe unie et solidaire circulent déjà dans les rangs et les journaux de la Résistance, pendant la guerre.

---

[220] Cité dans WOLIKOW S, avec VIGREUX J, *op. cit.*, p. 148.
[221] René MOUCHET, lettre à Gerhard LEO du 15 avril 1995. Fonds d'archives ANACR - Isère
[222] Gerhardt LEO, qui combattit avec les maquisards de Corrèze après que ceux-ci l'aient arraché au peloton d'exécution. Il est l'auteur d'un ouvrage, *Un Allemand dans la Résistance*, éd. Tirésias, Paris, 1997.
[223] René Mouchet, *op. cit.* À noter que le premier numéro de RI parait au début de la période étudiée, le premier bulletin du comité de l'Isère paraissant en novembre 1969, comme supplément de France d'Abord.
[224] R. MOUCHET, G. LEO, "*Des Allemands dans la Résistance*", RI n°101, juin 1996, pp. 6-7.

Pourquoi, ces paramètres en main, et alors que l'on s'évertue à rapprocher les jeunesses des pays d'Europe, boude-t-on dans *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant* la construction Européenne ?

Premièrement, il ne faut pas oublier que dans une très grande partie de la période étudiée, l'Europe est encore déchirée en deux, et ce au grand dam des deux associations dont la principale préoccupation concernant la géopolitique du continent est d'éviter un nouvel embrasement, que leur fait craindre la surenchère à l'armement. La construction se fait alors dans un seul des deux blocs, ainsi le côté pacificateur qui était bel et bien voulu[225] était peut-être moins perceptible pour les deux associations. Celles-ci conservent en outre de bonnes relations avec les Anciens Combattants des pays de l'Est, et n'imaginent pas une Europe à-demi. Ensuite, les principales évolutions de la construction européenne sont avant tout économiques, et n'entrent pas réellement dans les préoccupations des associations.

Conclusion

Si la construction européenne matérialise un rêve de la Résistance, celui de l'Europe pacifiée à long terme, il n'apparait pas dans les journaux. En revanche, la question hautement symbolique de l'amitié franco-allemande, elle, est visible, et l'on peut apprécier les quelques difficultés que peuvent avoir les combattants et les déportés à voir se rapprochement. Mais ce sont des difficultés ponctuelles, ou personnelles, car sur le principe, le mot d'ordre est bien celui de l'amitié avec le peuple allemand, le fameux « *pas de haine* » plusieurs écrits de résistants, citons Missak Manouchian « *Je meurs sans haine pour le peuple allemand* », ou également Marcel Paul, président fondateur de la FNDIRP à Rome en 1971 : « *Nous sommes étrangers à tout sentiment de vengeance et de haine à l'égard du peuple allemand.* »[226]

Car si l'amitié entre les peuples est une valeur à défendre chez les résistants et les déportés –et elle l'est- l'amitié franco-allemande possède un côté quelque peu exemplaire. Et la solution trouvée pour surmonter la difficulté à se rencontrer de la génération de la guerre (excepté bien sûr l'amitié déjà existante avec les résistants allemands) est celle d'encourager les jeunesses des deux pays à se rencontrer et se connaître. Car l'idéal de paix souvent déçu des résistants et déportés donnera beaucoup de travail en Europe, mais aussi dans le monde.

[225] « *L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.* » déclarait Robert Schumann le 9 mai 1950.
[226] PR du décembre 1971, cité dans l'ouvrage de Wolikow p. 147.

Chapitre IV. L'attachement à la paix

Introduction :

« *Non à la guerre, oui à l'humanité !* ». Ainsi *le Journal de la Résistance - France d'Abord* nommait-il son dossier sur la récente rencontre sur la paix des anciens combattants de Rome en 1971.[227]

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance a toujours mis en avant un idéal de paix. Celui-ci, déclare-t-on en 1974 pour le congrès du Havre, l'année du trentenaire de la Libération, « *a été bafoué. Depuis trente ans, nous avons vu les guerres se poursuivre, le sang couler, les libertés élémentaires foulées au pied, la torture réhabilitée, le droit international violé.* ». L'attachement à la paix est très fort, à tel point que celle-ci devient un combat permanent pour les anciens résistants.

« *Du plus profond de leur enfer, ils rêvaient d'un monde de paix, de justice et de fraternité.* »[228] La FNDIRP, elle aussi, y est attachée. Considérant que le nazisme et le fascisme, dont ses adhérents ont été victime, sont des idéologies basées sur la violence, l'agression et la guerre, l'association se fait un devoir de combattre les conflits armés et de préconiser les solutions pacifiques.

À travers les évolutions des relations internationales, les associations ANACR et FNDIRP ont observé et pris position sur divers points. Toutes deux sont membres d'une union d'associations, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC). Celle-ci va faire remonter au niveau international les revendications et actions des associations qui la composent. Elles font également partie d'un réseau regroupement d'associations de résistants, la Fédération internationale de la Résistance, qui se veut antifasciste mais aussi pacifiste.

Mais sur ces questions, il est nécessaire de prendre séparément deux périodes : avant et après l'effondrement du bloc de l'Est. Car la première est une époque de tension et de peur permanente d'une nouvelle guerre dévastatrice, la seconde voit l'éclatement étatique du monde et l'apparition de nombreux conflits.

---

[227] FdA n°787-788, décembre 1971- janvier 1972, p 4-5

[228] Page « *Plus jamais ça !* » sur le site de la FNDIRP, consultée le 24/04/2011. http://www.fndirp.asso.fr/pjmc.htm

L'ère des tensions, 1970-1990. « Un seul moyen : le désarmement »

Non-alignement dans la Guerre Froide.

On ne trouve pas trace, ni dans les années 1970 ni dans les années 1980, de tentative d'alignement de l'ANACR dans la Guerre Froide, ou de quelconque soutien à une des deux grandes puissances plus qu'à l'autre : en effet, ceux-ci, parce qu'ils ont été Alliés contre l'Axe, sont à respecter comme tel l'un et l'autre. Il faut aussi rappeler que si l'ANACR tient à garder sa position importante dans le monde associatif et des anciens combattants, elle doit éviter les scissions sur le plan politique et pour cela s'en tenir aux valeurs et au discours « commun », à ce qui rassemble. Qui plus est, rien n'empêche les adhérents de prendre position personnellement, c'est l'association qui ne s'aligne pas.

La FNDIRP refuse la séparation en deux de l'Europe, comme elle refuse de prendre position pour l'un ou l'autre des deux camps dont elle condamne dans les deux cas les interventions militaires : soutien de l'OTAN au coup d'État militaire en Grèce, répression par les troupes soviétiques en Tchécoslovaquie[229]. Tout comme l'ANACR, elle a pris position dans les années 1960 contre la guerre du Vietnam et les méthodes qui y sont employées, commençant là un rôle qui sera le sien pendant longtemps : la dénonciation des pratiques inhumaines dans les conflits, qui atteindra son paroxysme avec le combat contre les mines antipersonnel, mais aussi parce que le conflit était source d'un potentiel embrasement.

Concernant les prises ou les non-prises de positions politiques, les témoignages ne peuvent hélas aujourd'hui plus guère aider. Cela pour une raison démographique : les résistants qui peuvent encore témoigner aujourd'hui font partie de la jeune génération et ont autour de 20 ans en 1944. Ainsi, dans les décennies qui suivent, ils trouvent d'autres préoccupations que le militantisme à l'ANACR ou la FNDIRP, en premier lieu, le travail. Ainsi, leur implication dans les associations à cette époque est-elle moindre. [230]

Le désarmement : l'Acte Final d'Helsinki référence principale.

La rivalité entre États-Unis et Union Soviétique est-elle pour autant absente des journaux ? Au contraire, elle y occupe une large place, en ce qu'elle représente un danger, celui d'une nouvelle guerre. Et cela, en revanche, les deux associations y sont farouchement

[229] WOLIKOW S, VIGREUX J, *op. cit*., p.134.
[230] Cela se voit également dans les entretiens de MM Rolland et Bordet.

opposées. On a même « *peur* »[231] d'une nouvelle guerre. Comment cette opposition se traduit-elle de façon concrète ? La guerre fait peur et le signe le plus inquiétant en est la prolifération des armes, en particulier des missiles. C'est sur ce point précis que se battront de façon concrète les associations. Elles seront, au niveau international, épaulées par d'autres organismes, nationaux ou internationaux, auxquels elles adhèrent. Or, « *pour tuer la guerre* […] *il n'y a qu'un seul moyen : le DESARMEMENT* ».[232]

La question du désarmement en Europe a été portée par la FNDIRP à partir de la fin des années 1960, à la faveur d'un contexte où la tendance de la Guerre Froide était à la détente (entre la crise du Cuba et celle des Euromissiles) et ne constituait plus un enjeu de taille en France.[233] Membre de la FIR, elle y joue un rôle important sur le sujet.[234] Quant à l'ANACR, elle se positionne comme bon nombre d'associations d'Anciens Combattants et d'organismes associatifs tels l'UFAC ou la FMAC, pour la fin des conflits, et à ce titre, contre la prolifération et le commerce des armes. Comment organiser le combat pour la paix ?

Une première rencontre a lieu à Rome du 18 au 20 novembre 1971, sous l'égide de la Fédération Internationale de la Résistance, à laquelle adhèrent l'ANACR et la FNDIRP, afin de préparer ce qui sera un long combat, celui du désarmement, et en particulier de celui de l'Allemagne Fédérale –d'ailleurs représentée par plusieurs associations[235], car tout comme ce qui concerne la montée l'extrême-droite, c'est ce pays qui suscitera le plus d'inquiétude auprès des anciens combattants et des déportés, pour des raisons historiques évidentes. Selon Pierre Villon, cette rencontre avait été souhaitée et préconisée par l'ANACR depuis longtemps au sein de la FIR comme au sein de la FMAC.[236] Y étaient présentes, bien sûr, des associations nationales l'ANACR et la FNDIRP, l'UFAC, et vingt-trois autres associations françaises ; des associations d'Allemagne de l'Ouest, d'Italie, et d'autres pays d'Europe de l'Ouest ; également des associations de « *tous les pays socialistes d'Europe (sauf l'Albanie), comme étaient là les grandes organisations internationales : la FMAC, la FIR et la CIAPG, et aussi la confédération Européenne* ». [237]Un comité de coordination est créé à partir de ces quatre organisations, exemple de travail concerté des associations au niveau international. Ce

[231] Entretien avec Alfred ROLLAND.
[232] Déclaration de Lucien BEGOUIN, président de l'UFAC, à la rencontre de Rome en 1971. « Lucien BEGOUIN, porte-parole de la délégation française », FdA n°787-788, décembre 1971- janvier 1972, p 4-5.
[233] WOLIKOW S, VIGREUX J, *op. cit*. Élargir et consolider, 1966-1971, pp 133-141.
-[234] *Ibid*.
[235] « *Rencontre à Rome : tous unis pour la Paix* », Pierre VILLON, FdA n° 787-788, décembre 1971-janvier 1972, p. 1.
[236] *Ibid*.
[237] *Ibid*.

comité, chargé d'ouvrer pour la « sécurité » (c'est-à-dire à l'époque, éviter l'embrasement de l'Europe) sera l'organe central du combat pour la paix jusqu'à la fin de la Guerre Froide.

Cependant, un recul s'impose : les clivages associatifs interviennent également au à ce niveau. Ainsi, Charles Fournier-Bocquet, dans une lettre à Antoine Rey, un adhérent de l'Isère[238], définit-il l'ANCVR comme « *nuisible à l'union des anciens combattants sur le plan international en participant à la Confédération Européenne des AC, survivance de la guerre froide qui entrave les efforts UFAC- FMAC et FIR (voir dans le prochain journal les progrès en cours)* », un autre adhérent (nommé « X » dans la lettre), ayant demandé à Rey des « renseignements » sur l'ANCVR.[239] La Confédération Européenne des Anciens Combattants était pourtant présente à Rome, et fait partie du comité de coordination qui n'aura cesse de se réclamer l'application de l'Acte final d'Helsinki. Mais Fournier-Bocquet semble dire que l'action de la CEAC au sein de ce comité en « *entrave* » le travail.

Il y a donc, au sein du monde des anciens combattants et même au sein de ceux des résistants, des tensions qui remontent jusque dans les engagements internationaux, et qui ne sont pas forcément des désaccords fondamentaux de positions, en témoigne le travail effectué au sein du comité. L'avis tranché de Fournier-Bocquet permet aussi de mesurer à quel point la différence entre le discours « public » que l'on trouve dans les publications et le discours « privé » provenant des correspondances internes à l'association peuvent être différents.

Cela n'empêchera pas le Comité de Coordination créé à Rome de se réunir, de travailler pour la paix, et d'organiser d'importantes rencontres d'anciens combattants plusieurs fois, jusqu'à l'effondrement du bloc de l'Est, notamment à Madrid en 1980, et à Vienne en 1986. Mais que revendiquer exactement ? Dans un premier temps, les premiers pas sont hasardeux, mais la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe va leur offrir leur cheval de bataille. La CSCE, - qui deviendra OSCE - où sont représentés de nombreux États des deux blocs, signe en effet à Helsinki le 1er août 1975 un traité qui va définir les clauses à respecter pour éviter l'escalade de la violence, en particulier en matière d'usage de la force armée, de respect des frontières, et d'armement.[240]

[238] Lettre d'Antoine Rey à Ch. Fournier-Bocquet du 16 février 1973, archives ANACR Isère.
[239] Réponse de Ch. F-B à A. Rey du 1er mars 1973, archives ANACR Isère.
[240] Voir extrait de l'Acte Final d'Helsinki, annexe.

Ce texte, connu sous le nom d'Acte Final d'Helsinki, servira de référence pour le comité qui travaillera dès son adoption et jusqu'à l'effondrement de l'URSS, après quoi il restera inactif – précisons que l'OSCE sera dissoute en 1995. Car pour beaucoup d'organisations, la fin de la Guerre Froide signifie indéniablement la paix.

Un formidable espoir déçu

La fin des années 1980 a représenté, pour les deux associations comme pour beaucoup d'autres, un espoir immense en faveur de la Paix. Le dégel des relations américano-soviétiques, puis la chute du Mur, va provoquer un élan d'optimisme qui sera pourtant bien vite déçu. *France d'Abord* tente de marquer le coup pour son numéro spécial du Congrès de Blois. [241] Des discours on ne peut plus optimistes, une volonté des dirigeants d'aller vers le désarmement total, une allégresse générale, des relations internationales en évolution symbolisée par la « *longue poignée de main* » entre un *group captain*[242] anglais et un général soviétique qui suscite « *l'émotion générale* »[243] témoignent de cet esprit. C'est aussi l'occasion de voir enfin les vainqueurs de ce que Gorbatchev appellera bientôt « *l'ennemi commun* » se rapprocher. N'est-ce pas là, en définitive, une des raisons pour laquelle les associations se refusent à s'aligner pendant la Guerre Froide -outre bien sûr les différences politiques internes? Les deux protagonistes sont les deux grands vainqueurs du nazisme, l'ennemi des résistants.

La FNDIRP, à la même époque, est beaucoup plus prudente, plus terre-à-terre : « *Les deux superpuissances détiennent encore de quoi s'anéantir mutuellement plusieurs fois, et nous avec !* », lit-on dans *Le Patriote Résistant* en mai 1988.[244] « *Oui, la porte de la paix est entrebâillée, mais pas d'illusion ! Il faudra pousser fort pour l'enfoncer !* »

Peu de temps après avoir profité du bicentenaire de la Révolution française, pour lier fermement la Résistance à l'occupation avec le passé révolutionnaire,[245] les deux associations voient le Mur chuter en novembre 1989. Ce n'est que la matérialisation d'une politique de dégel largement approuvée par elles, mais le symbole est fort, et on y voit un grand pas de plus vers le rapprochement entre les alliés.[246] La FNDIRP aussi félicite les décisions de

[241] FdA spécial Congrès de Blois, n° 977-978, octobre-novembre 1988.
[242] Grade de la Royal Air Force équivalent à colonel.
[243] FdA spécial Congrès de Blois, n° 977-978, octobre-novembre 1988. Poignée de main ovationnée en clôture du congrès entre le *group captain* Hugh Verity de la RAF et le général Skripan , co-président du comité des vétérans soviétiques.
[244] Jean-Maurice HERMANN, éditorial du *Patriote Résistant* n°583, mai 1988.
[245] Voir les numéros de France d'Abord n°984-985 juillet-août 1989 ou de Résistance Isère de juillet 1989.
[246] FdA n°988, novembre 1989.

Michail Gorbatchev allant dans le sens de l'installation d'un « *climat de détente que ni l'URSS ni les États-Unis n'ont intérêt à détruire* » selon un conseil d'administration de mars 1987. [247]

La réunification de l'État allemand symbolise la fin de la guerre froide. La FNDIRP souligne alors l'incroyable rapidité du changement, « *changement historique* »[248]. Un communiqué du bureau national de l'ANACR en février 1990 « *rappelle que la division de l'Allemagne en deux parties ne fut pas le fait des accords qui sanctionnèrent la victoire alliée sur le nazisme, mais de la désunion survenue entre ces alliés dans la période dite de "guerre froide"* ».[249] Encore une fois, cette vision du non-alignement de l'association dans l'affrontement des deux grands vainqueurs du nazisme réapparaît. Si cela se justifie du point de vue des buts de l'association (lutte contre le nazisme, volonté de désarmement), il faut aussi sans doute y voir, de la part de l'ANACR qui se veut la plus représentative de la Résistance et sa pluralité, un moyen d'éviter des scissions importantes. Toujours est-il que l'heure est à l'apaisement et à l'optimisme : on va même jusqu'à affirmer que les solutions sont à trouver *« dans la disparition progressive du Pacte atlantique et du Pacte de Varsovie* ».[250]

Mais cet espoir sera vite déçu. Dès 1990, avec l'apparition de nombreux conflits suite à l'effondrement du bloc de l'Est, le doute s'installe, puis vient la désillusion. Dans un éditorial du numéro spécial du Congrès suivant (à Perpignan), on peut lire :

> *« Alors que la paix mondiale, naguère si tragiquement reconquise, semblait –comme jamais depuis 1945- sur le point de s'imposer au monde, de graves évènements reviennent la mettre en péril. »*[251]

[247] WOLIKOW S, VIGREUX J, *op. cit*., p.169.
[248] *Ibid.*
[249] Communiqué du bureau national de l'ANACR du 15 février 1990. Archives ANACR – Isère.
[250] *Ibid*. Si le second est dissout en juillet 1991, le premier perdure et sera l'objet de critiques de l'ANACR et de la FNDIRP.
[251] « *Résistants de France !* » FdA spécial congrès de Perpignan, n° 1000-1001, novembre-décembre 1990, p. 1.

« L'espoir quand même » : *Le renouveau des conflits à travers le monde, 1990-2007*

Malgré cette déception, la FNDIRP recommande pour l'année 1996 « L*'espoir quand même* »[252]. Quelques mois plus tard, au congrès de l'ANACR de Châteauroux, au sujet de la paix, Charles-Fournier Bocquet, secrétaire général, affirme que si le combat pour la paix est utopique, « *la libération de la France en 1940 n'était-elle pas une utopie ? Où est le Résistant qui renoncerait à l'espoir ?*»[253]. Bref, sur le plan pacifiste, le combat continue, même si la lucidité face aux divers conflits est toujours présente.

Dans une grande première moitié des années 1990, l'ANACR va faire des questions internationales le fleuron de son militantisme, surpassant ainsi la simple question du désarmement –puis à partir de fin 1996 la lutte contre l'extrême-droite reviendra au premier plan. La FNDIRP, nous l'avons dit, a quelques années d'avance sur l'ANACR sur ce point là. Les deux associations seront tout de même prises de court par l'éclatement du monde. Le désenchantement est là : « *Certes, ce n'est pas une constatation mineure, nous avons évité une troisième guerre mondiale. Mais où en est le monde ? Proche-Orient, ancienne Yougoslavie, Tchétchénie, Kurdistan, Irlande, Algérie, Ruanda, Burundi… sanglante et incomplète énumération.* »[254]

Désarmement, négociations et rôle de l'ONU.

La fin de la guerre froide n'a nullement freiné la volonté de désarmement. Les armes sont toujours présentes, et les conférences et les traités se suivent. Au congrès de Brest, le bilan de l'acte final d'Helsinki, malgré les « *apports positifs* » de la fin de la guerre froide, est plutôt mitigé. [255]

Simplement, ce désarmement n'est plus ciblé uniquement sur les missiles, mais sur la totalité des armes, et également sur le commerce des armes qui prospère. L'UFAC, en assemblée générale de 1993, et relayée par ses membres dont l'ANACR et la FNDIRP, « *appelle à une réglementation contraignante et restrictive du commerce des armes* »[256]. On peut s'attaquer à des armes précises, comme les mines antipersonnel pour la FNDIRP, mais

[252] Titre de la une du Patriote Résistant n° 675, janvier 1996.
[253] Ch. FOURNIER-BOCQUET, rapport moral du congrès de Châteauroux, publié dans FdA n° 1069-1070, octobre-novembre 1996, p 4.
[254] *Ibid*.
[255] R. VOLLET, « *Respecter l'acte final d'Helsinki* », deuxième partie de la présentation orale du rapport moral, FdA n° 1024-1025, spécial congrès de Brest, octobre-novembre 1992, p. 4.
[256] « *Pour l'avenir de l'Humanité* », FdA n° 1011-1012, septembre-octobre 1991, p. 1. Déclaration de l'Assemblée Générale de l'UFAC.

cela rentre dans un autre combat, celui des « pratiques inhumaines », ces mines n'étant pas considérées comme des armes légitimes (voir chapitre suivant). C'est donc une globalité dans les années 1990. Quant aux conflits, ils donnent beaucoup de déceptions aux anciens combattants comme aux déportés. Et une organisation devient la cible de vive critique, pour ses méthodes employées : L'OTAN.

L'organisation de Traité de l'Atlantique Nord, et d'une façon plus large l'interventionnisme unilatéral américain que permet la victoire de la Guerre Froide, sont vivement critiqués par les deux associations qui, elles, ont pour *credo* le rôle pacificateur de la communauté internationale concertée, et plus particulièrement de l'ONU. Et les méthodes employées, souvent les bombardements, sont aussi l'objet de critiques pour ceux qui fustigent les armes « *aveugles* », faisant beaucoup de mort parmi les civils. Ainsi, seront critiquées les interventions au Kosovo, en Afghanistan, en Irak. Les associations ne critiquent pas les attaques contre des régimes que, bien souvent, elles dénoncent, ce sont uniquement l'unilatéralisme et les méthodes qui sont réellement critiquées.

C'est peu à peu une logique de coup par coup qui se dessine dans cette décennie, moins dans une logique de lutte continue qu'offraient l'action des quatre organisations et la revendication du respect de l'Acte Final d'Helsinki. On réaffirme bien sûr l'attachement pacifiste, mais le plus souvent au gré de l'actualité internationale. Il faut attendre cette époque pour que l'ANACR se prononce clairement sur le conflit Israélo-palestinien : en avril 2002, elle affirme que la seule solution efficace pour la fin d'un conflit est celle de la reconnaissance de deux états.[257] Les conflits notables dans les années 2000 sont critiqués, il est vrai, mais à y regarder de plus près, ce n'est pas le conflit en lui-même qui est vilipendé, mais bien la méthode militaire, et l'unilatéralisme, qu'engendre la lutte contre le terrorisme – que pourtant les deux associations dénoncent pareillement.

Exemple parlant : dès le début des frappes en Irak l'ANACR et les Amis montent au créneau.

> « *C'est avec une profonde émotion que l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR) a appris le début des frappes aériennes contre l'IRAK, sans aucun mandat des Nations-Unies*.
>
> [L'ANACR et les Amis] *exigent la cessation immédiate de la guerre dont le peuple irakien sera la principale victime, et le retour des processus de négociation sous*

[257] « *Drame du Proche-Orient* », FdA n°1134-1135, mars-avril 2002, p. 4.

l'égide des Nations-Unies pour atteindre les buts légitimes de la communauté internationale en matière de désarmement, de sécurité et de démocratie. »[258]

La méthode, ce sont les frappes aériennes, aveugles, qui tuent des civils (« *le peuple* »). Et si les États-Unis ne sont pas nommés, c'est bien de leur ingérence unilatérale en dépit de l'existence d'une communauté internationale organisée qui est critiquée ici.

L'ONU, enfin désenrayée à la fin de la Guerre Froide ; a pour but « *urgent, mais possible, d'organiser la paix* ».[259]

S'il ne fait aucun doute pour l'ANACR que cette organisation est la seule capable de planifier et maintenir la paix dans le monde, celle-ci doit assumer le rôle et s'en donner les moyens :

« *En ce domaine l'organisation des nations-unies peut et doit jouer un grand rôle, sinon le grand rôle. L'ONU doit renouer avec ses origines, l'ONU doit renouer avec ce pour quoi elle a été créée. En premier lieu, il est nécessaire que l'ONU ne soit plus confisquée par quelque État que ce soit par aucune superpuissance. L'ONU ne doit être au service d'aucun concept politico-économique, ni d'aucune ambition stratégique*. »

Quant à la FNDIRP, elle soutient également pleinement ce rôle que l'ONU doit jouer dans la résolution pacifique des conflits:

« *La Charte de l'ONU est le fruit du combat des Résistants et le reflet de leurs espoirs. Mais les promesses qu'elle contient sont encore loin d'être réalisées pour les peuples qui continuent à souffrir de la guerre, de la discrimination sociale, raciale, religieuse ou politique.* »[260]

[258] Communiqué du 20 mars 2003.
[259] Rapport verbal du congrès de Vichy en 1994 : « *Il est urgent, et surtout il est possible, d'organiser la paix* »
[260] Page « *Plus jamais ça !* » sur le site de la FNDIRP, consultée le 24/04/2011. http://www.fndirp.asso.fr/pjmc.htm

Conclusion

À travers les congrès, les prises de positions propres, comme à travers les positions de l'UFAC dont elles sont membres, les associations ANACR et FNDIRP ont donc combattu les logiques belliqueuses de leur époque, et ce malgré un certain manque de succès. La césure est nette entre deux périodes, l'une où les travaux sont concentrés sur le désamorçage des logiques de course à l'armement des deux superpuissances, l'autre avec le morcellement étatique et la multiplication des conflits à travers le monde.

Les associations ont pour ce combat un véhicule : le comité formé à la rencontre de Rome, dont on n'a cesse, à France d'Abord, de déplorer la fin des activités au début des années 1990. Elles ont un texte de référence : l'Acte Final d'Helsinki. Et elles ont une organisation gouvernementale en laquelle placer leurs espoirs : l'ONU, une création de la victoire de 1945.

Est-ce là cependant, le seul aspect qui intéresse l'ANACR et la FNDIRP ? Le conflit seul, sans en prendre les mesures, les causes et les conséquences ? Non, car elles seraient là dans un pacifisme total, irréfléchi, proche de celui qu'elles critiquent. Différents aspects des conflits sont étudiés, et notamment, celui des pratiques.

Et le renouveau des conflits à travers le monde sera aussi celui des violences en tous genres, des massacres, de frappes « aveugles », que les ennemis de la barbarie nazie réprouvent.

Chapitre VI. La défense des droits de l'Homme et de la dignité humaine

Introduction

« *Lors de la première guerre mondiale, le nombre de victimes civiles a représenté 5% du nombre total de pertes en vies humaines. La seconde guerre mondiale a vu l'avènement d'un phénomène nouveau : les populations civiles, et particulièrement les enfants, furent durement touchés, et ce au nom d'une idéologie et de sa mise en pratique systématisée. Les civiles représentèrent plus de 50% des morts.* »[261]

Chez les victimes civiles du nazisme que sont les déportés de la FNDIRP, la question des pertes humaines civiles est importante. Le traumatisme de la part de victimes civiles lors de la seconde guerre mondiale est encore présent, et le renouveau des conflits dans le monde faisant suite à l'effondrement de la géopolitique bipolaire ne va guère inverser la tendance.

De plus en plus vont se poser les questions non plus du conflit lui-même, mais plus loin encore, des méthodes employées. Et les méthodes jugées inacceptables sont légions. À l'ANACR également, les droits de l'Homme sont une préoccupation grandissante à mesure que l'on voit le monde se diviser en un nombre toujours plus grand d'États et les conflits se généraliser.

Avec les souffrances physiques des victimes de guerre se dessine un autre combat, celui de la dignité humaine, du droit au bonheur, du droit à un niveau de vie convenable, pour « *un monde de paix, de justice et de liberté, un monde solidaire, "du bonheur et rien d'autre" comme l'écrivait Paul Éluard. C'était notre rêve de concentrationnaires.* »[262] La FNDIRP, qui s'emploie au combats humanitaires dans les pays pauvres du Tiers-Monde dès la moitié des années 1980, a une longue avance sur l'ANACR.

Il faut alors s'intéresser à ce qui pousse les anciens combattants de l'ANACR et les déportés de la FNDIRP à prendre position contre les pratiques abusives et la dignité humaine, et également se poser l'inévitable question des moyens: simple revendications, actions concrètes ? Dans un même temps, s'arrête-t-on sur une dénonciation des faits ou cherche-t-on également à en déterminer les causes ?

[261] « *Les enfants dans la guerre : ça suffit !* » PR n° 717, juillet 1999, p. 19.
[262] Ch. JOINEAU« *Du bonheur et rien d'autre* », éditorial du PR d'octobre 1987.

Combat contre les pratiques inhumaines : « des formes d'actions que l'on croyait disparues »

Rappelant souvent que la barbarie fut l'arme de ceux qu'ils combattirent, ou dont ils furent victimes, anciens combattants et déportés s'insurgent contre la pratique de la torture, quelque soit le contexte. Un exemple probant se trouve dans un article contre un livre du général Massu, alors que la guerre d'Algérie elle-même n'avait pas été attaquée par l'ANACR (nombre de résistants gaullistes tenant à l'Algérie française, le sujet eût pu diviser fortement). Cette question reviendra avec le cas du général Aussaresses, qui se permet de se glorifier d'un « *comportement analogue à ceux que la Résistance a combattu* ».[263] D'une façon plus générale, les résolutions prises en congrès national condamnent la pratique de la torture.

Il est également un autre officier de la guerre d'Algérie dont on se fait un plaisir, à *France d'Abord*, de suivre un procès qu'il intente suite aux accusations de pratiques de torture faites à ses dépens à la télévision : Jean-Marie Le Pen.[264]

L'aspect le plus concret de la lutte contre les pratiques jugées inhumaines sera le combat passionné pour la FNDIRP contre ce qu'elle appelle « *l'arme des lâches* »[265] : les mines antipersonnel. Ce combat dépassera de loin la simple protestation puisque l'association se joindra à la Campagne Internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel.[266] Cette arme est fortement controversée puisqu'elle tue aveuglément. Ce que confirme Édouard Bordet sur le sujet : les victimes sont « *Des civils, des gens qui ne sont vraiment pas concernés par le conflit, et on a toujours combattu ça.* »[267] Cette injustice, cette innocence des victimes, voilà le lien, sans doute, avec les victimes du nazisme. Ainsi, en une du numéro 714 (avril 1999), le *Patriote Résistant* arbore deux photos : la première, des enfants internés dans le camp Petrozavodsk,[268] et l'autre des enfants mutilés par des mines antipersonnel. [269] L'ANACR et les autres membres de l'UFAC rejoindront la FNDIRP en 2000 pour réclamer également, pour réclamer la destruction de ce type d'arme dans l'arsenal français. [270]

---

[263] *« Opinion sur Aussaresses* », FdA n° 1124-1125, mai-juin 2001.
[264] « *Cour d'appel de Rouen : Le Pen a bien torturé en Algérie* » FdA n° 1074-1075, p. 4. Michel Rocard avait, des années auparavant, accusé publiquement à la télévision Le Pen d'avoir torturé en Algérie.
[265] L'expression revient dans les journaux tout au long des années 1990, par exemple dans cet article du numéro 684 (octobre 1996) intitulé « *Pour l'interdiction totale de l'arme des lâches.* » (p. 10).
[266] Lancée en 1992.
[267] Entretien avec Édouard Bordet du 21/04/2001. Voir annexe.
[268] Camp d'internement nazi situé en territoire soviétique.
[269] « *Les enfants dans la guerre, ça suffit !* » PR n° 714, avril 1999
[270] « *France : destruction des mines antipersonnel* », FdA n° 1108-1109, Janvier-février 2000.

Plusieurs campagnes d'appel au don sont lancées par la Fédération. La première, au congrès de Perpignan en juin 1996, vise à récolter le plus d'argent possible pour l'offrir au Comité International de la Croix-Rouge lors de la Journée des Droits de l'Enfant afin de fournir des prothèses aux enfants victimes des mines en Angola, le 20 novembre suivant. Le succès est immédiat : le 25 octobre, on compte 250 000 F. La FNDIRP, « *au terme d'une campagne intensive de quelques mois relayée par le Patriote Résistant, ses adhérents », et les lecteurs du journal"* offre finalement au CICR un chèque de 350 000 F.[271]

La FNDIRP se mobilise aussi spécifiquement contre les violences de guerre faites aux enfants. En juillet 1999, un document élaboré par la commission Orientation-Affaires Internationales parait dans *Le Patriote Résistant*.[272] Rappelant, de leur expérience des camps, que « *Les enfants, et tout particulièrement les juifs et les tziganes, considérés comme des sous hommes, furent victimes des persécutions nazies* », l'association en appelle aux textes de lois internationaux (convention de Genève, Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant) « *pour que cessent ces violations, ces textes ayant un caractère obligatoire pour les États qui y sont parties* ».

Positions contre le terrorisme : « des pratiques qui endeuillent l'humanité ».

Le terrorisme n'occupe pas de place particulière dans l'engagement des associations, cependant, sa banalisation dans les années 1990 et 2000 oblige, par quelques situations particulières, les associations à se prononcer sur le sujet. Pour des victimes d'une forme de terreur d'État que furent les résistants et les déportés politiques, il n'est bien entendu aucune idéologie qui justifie la terreur et la violence envers des civils. Les deux associations le prononcent clairement en plusieurs dates.

Au premier d'entre elles, évidemment, le 11 septembre 2001. L'ANACR publie un communiqué le 10 octobre, qu'elle fait apparaître dans *France d'Abord*[273]. On y compare l'attentat à l'attaque de Pearl Harbor.[274]

[271] *"Le mouvement international pour l'élimination des mines antipersonnel se poursuit"* PR n°714 avril 1999 p 6. L'article relate toute la campagne de 1999 tout en annonçant que rien n'est fini.
[272] « *Les enfants dans la guerre : ça suffit !* », PR n° 717, juillet 1999, p. 19.
[273] « *Pour éradiquer le terrorisme* », FdA n° 1128-1129 septembre octobre 2001, p. 1. Communiqué signé ANACR. Au vu du titre, la position concernant le terrorisme est très ferme.
[274] On y lit qu'il y eut deux fois plus de morts le 11 septembre 2001 que le 7 décembre 1941. La comparaison peut sembler bancale, mais non seulement elle rappelle le lien entre Résistants et Américains dans le conflit contre les puissances de l'Axe, mais l'attaque du 11 septembre est également la première agression d'un ennemi extérieur sur le territoire américain depuis 1941.

Cependant, alors que l'heure était encore dans le monde à un élan de solidarité avec les États-Unis, l'ANACR pose déjà la question de la légitimité des frappes aériennes en Afghanistan lorsque celles-ci débutent en octobre suivant. Malgré la situation, la position de l'association sur ce type d'opération ne change pas, en pensant aux victimes civiles : « *ses populations, déjà soumises à un régime inhumain* ». Et de conclure : « *Le terrorisme de masse a frappé moins médiatiquement mais plus terriblement qu'aux États-Unis* ». En somme, et cela s'est particulièrement développé dans les années 2000, si l'ANACR se positionne contre toute forme de terreur contre des civils, elle n'entend pas non plus soutenir n'importe quelle action militaire menée sous l'égide de la lutte contre le terrorisme. De même, l'ANACR se refuse à céder à la panique du terrorisme, menée par les rumeurs médiatiques.[275]

Pour ce qui est de la FNDIRP, un éditorial signé Maurice Voutey[276] après les attentats de Madrid définit assez bien la position de la FNDIRP sur le sujet, qui donne d'ailleurs son nom à l'article.[277] Il commence par y dire avec pertinence les dangers d'un terme aux bornes floues comme celui de terrorisme, attendu que jamais aucune organisation n'a revendiqué son action comme terreur depuis la Révolution française. Puis déclare :

> « *Des exactions à grande échelle que l'on peut définir comme terroristes et qui appellent condamnation véhémente se multiplient avec des conséquences sans cesse plus dramatiques : New York, Madrid, le Caucase, pour nous en tenir à quelques exemples récents. Une condamnation d'autant plus nette que ceux qui sont victimes de tels agissements, à l'évidence, ne peuvent, ni de près ni de loin, être tenus responsables des situations dramatiques dans lesquelles les terroristes cherchent justification. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'enfants… »*

Nous voyons ici encore une fois le refus des frappes aveugles, ce même refus qui motive la FNDIRP à agir contre les mines antipersonnel. Mais l'éditorial ne s'arrête pas là et invite à une réflexion sur les causes du terrorisme, qui est « *parfois, une réponse, mal adaptée, certes, mais une réponse quand même, à une frustration objective. Et qu'il est du devoir des États impliqués dans des conflits hasardeux, dont les ressortissants sont victimes du terrorisme, et de la communauté internationale de ne pas laisser pourrir des situations d'injustice de misère ou d'humiliation, des situations de désespoir collectif rendant inéluctables des pratiques qui endeuillent l'humanité.* »

[275] « *Maladie du charbon : aucune conclusion* », FdA 1132-1133, janvier-février 2002.
[276] Maurice VOUTEY, membre du bureau national de la Fédération, est un ancien du Front National, déporté à Dachau puis dans les camps du Neckar.
[277] Maurice VOUTEY, « *Terrorisme* », éditorial du PR n° 780, p. 3.

***Combats humanitaires :* « Remettre la terre à l'endroit »**

Enfin, dans les questions internationales, apparaît chez les deux associations une conscience sociale dans la lutte pacifiste, le lien entre misère et conflits est établi. On ne cherche donc pas seulement à dénoncer, on tient aussi à expliquer, à pointer du doigt les causes.

L'ANACR se limite souvent à une simple - mais forte et récurrente - dénonciation des disparités de l'économie mondiale : « *La communauté Humaine doit prendre en compte les défis de cette fin de siècle. C'est la paix qu'il faut organiser. C'est le développement mondial économique, éducatif, technologique qu'il faut assurer* ».[278]

La FNDIRP, elle, a été très active dans le domaine humanitaire, dès le milieu des années 1980, et en particulier dans les années 1990. Avec quelques appels à souscriptions, la Fédération a tout de même participé à l'édification de plusieurs ouvrages dans des pays des plus pauvres d'Afrique, et ravagés par des conflits, le Mali et le Burkina Faso : barrage, maternité, ainsi que plusieurs autres aides ponctuelles. Se référant toujours à la souffrance connue dans les camps, la Fédération exporte ses combats en faveurs des victimes de la guerre les plus faibles sur d'autres continents ; ce faisant elle réactualise également son message. Citons Charles Joineau au milieu des années 1980, lorsque la FNDIRP commence à étendre son action vers le Tiers-Monde :

> « *En effet, si la situation actuelle du Tiers-monde n'a pas pour seule cause la course aux armement, les conséquence graves de celles-ci sont particulièrement graves et grosses de danger ! Quand des peuples entiers n'ont accès à aucun des droits élémentaires reconnu par la communauté internationale, cela ne saurait perdurer ! […] Monde absurde ! On meurt de faim, mais on produit chaque jour 1 kg de céréales par habitant ! La pauvreté s'étend à l'ombre des entrepôts de la CEE, où, à grand frais, l'on stocke les "surplus" de viande, de beurre ! Et les budgets militaires s'enflent pour produire encore et encore les instruments de la destruction du genre humain. Cela ne peut plus durer. Il faut remettre la Terre à l'endroit*. »[279]

Ce rôle sied finalement bien à la FNDIRP qui extériorise ainsi l'esprit fort de solidarité et d'entraide entre déportés qui fut à l'origine de sa création.[280]

---

[278] « *Le monde change, ce doit être dans l'intérêt de l'homme et des nations* », FdA n°1069-1070, p. 5.
[279] Ch. JOINEAU, « *Du bonheur et rien d'autre…* », éditorial du PR d'octobre 1987.
[280] Voir « Paroles de témoins – l'impossible statut de témoin » et « Paroles de témoins – témoignages : la mémoire », *in* LYNCH Édouard et MATARD-BONUCCI Marie-Anne (dir), *La libération des camps et le retour des déportés, l'Histoire en souffrance,* éditions Complexe, Paris, 1995. Pages 204 à 213.

Conclusion

Une fois encore, c'est en justifiant son passé d'ancien combattant et de déporté que l'on s'élève contre les violences arbitraires et injustices humanitaires. Et on ne dénonce pas sans une certaine réflexion, sans chercher les causes des conflits. Les causes revenant le plus souvent –la plupart de ces conflits ayant lieu dans des pays du tiers-monde – sont la misère et les disparités économiques.

Le nouvel ordre économique mondial serait-il responsable de la montée de la violence ? « *Nous le voyons bien, au regard de l'Internationale du profit, les spéculateurs n'ont pas de patrie. Les marchands d'armes non plus* », déclare-t-on au congrès de Brest de l'ANACR en 1992.[281]

La condition humaine prend donc peu à peu, à mesure que le tiers-monde s'embrase, une dimension importante dans le militantisme de l'ANACR et la FNDIRP. Cela finit par devenir un seul et même combat, celui de « *la prise de consciences collective de tout ce qui touche à la paix, aux droits de l'homme, aux libertés collectives, à l'écologie, à la santé, à l'éducation, à l'égalité nord-sud* ».[282] Et dont on mesure l'importance quand Maurice Voutey cite la misère et le bafouage des droits élémentaires dont sont victimes des millions de gens dans les luttes communes aux deux associations, au congrès de l'ANACR de Nevers en 2002.[283]

---

[281] R. VOLLET, « *Respecter l'acte final d'Helsinki* », deuxième partie de la présentation orale du rapport moral, FdA n° 1024-1025, spécial congrès de Brest, octobre-novembre 1992, p. 4.
[282] « *Paix et droits de l'homme* », FdA n° 1118-1119, octobre-novembre 2000, spécial congrès de St-Brieuc, p. 5.
[283] Intervention de Maurice Voutey FdA n°1042-1043, novembre-décembre 2003.

Conclusion

Tout comme pour la lutte contre l'extrême-droite, la vision de paix et de défense des de l'homme des associations s'insère dans un rapport à la justice et au droit, mais pas seulement. Il s'agit de la justice et du droit internationaux, émanant d'institutions internationales. C'est là qu'est le rapport de plus global dans le militantisme des associations vis-à-vis des questions internationales : le rapport avec les organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales (ONU, OTAN, Union Européenne…) ou non gouvernementales humanitaires (CICR), ou encore des associations internationales d'anciens combattants ou résistants (la FIR, la FMAC…). Il apparait clairement que la confiance, voire l'attente dans le rôle de certaines organisations est forte. D'autres sont désavouées. La question du rôle à jouer par chacune de ces organisations apparaît : L'Europe, les Nations Unies « *ont un rôle à jouer* ».[284] L'OTAN, elle, est plutôt perçue comme une machine militaire aux méthodes contestables. Cette confrontation ONU/OTAN est somme tout naturelle chez ces associations : l'ONU est une organisation ayant pour but le maintien de la Paix, née de la victoire sur l'Axe en 1945. L'OTAN est au contraire le fruit d'un conflit idéologique entre les deux grands vainqueurs du nazisme, conflit qui a vu proliférer les armes.

C'est ce rapport avec diverses facettes de l'international qui en fait encore une fois un militantisme concret, dans les démarches, dans les actions, plus qu'un simple ensemble de prises de positions. Le comité formé par la FIR, la CEAC, la FMAC et CIAPG, actif de 1971 à 1991 en est un bon exemple.

Ce militantisme, très contemporain, très au fait de l'actualité, est toujours rattaché au passé de Résistant, combattant ou déporté. *Le journal de la Résistance* évoque d'ailleurs la Paix comme « *La plus grande revanche sur Hitler*. »[285] On note aussi la forte présence de l'optimisme, comme une sorte de ligne directrice émanant de la tête des associations, sonnant un éternel rappel. La déception du début des années 1990 n'a pas affaibli cette ferveur mais au contraire l'a étendue : le combat pour le désarmement semblait plus simple avant la chute du bloc de l'Est. L'éclatement des conflits territoriaux donne l'impression que les associations

[284] « *La France, l'Europe, les Nations-Unies ont un rôle à jouer pour aider à combattre la violence* », FdA n°1134-1135, mars-avril 2002.
[285] « *La plus grande revanche sur Hitler : la paix », FdA n° 1144-1145, janvier-février 2003, p. 1. Éditorial signé au nom du journal.*

sont pour ainsi dire sur tous les fronts : l'ANACR étend ses revendications à de plus justes répartitions des richesses mondiales, la FNDIRP collecte des fonds humanitaires.

Quels sont les principales limites de ces combats ? La première est simple : l'information. En dehors de l'Europe, l'information semble irriguer en bien moindre quantité les pages du journal, seuls les flux de l'actualité grand public sont commentés. Et encore faut-il, autre limite, que le conflit ne dérange pas le pluralisme politique cher aux deux associations. Ainsi faut-il attendre le début des années 2000 pour voir apparaître une position claire le conflit Israélo-palestinien sur *France d'Abord*.

La question des inégalités nord-sud, du niveau de vie, de la misère comme vecteur de la guerre se dessinent. Uniquement comme conséquence de conflits et de violences ? Pas forcément, il est vrai, puisqu'on évoque les injustices de l'économie mondiale, et si l'on se rappelle que les préoccupations sociales ont été portées par les divers mouvements de la résistance, et continuent d'ailleurs d'être un important combat, cette fois-ci, en politique intérieure. Et ciblé, celui-ci, sur la défense d'un ensemble de valeurs indiquant la marche à suivre pour un renouveau civique et social imaginé avant le début de la Libération : le programme du Conseil National de la Résistance.

Troisième partie : Héritage et défense d'un pacte social

Introduction

Au cœur même du combat, sur les lignes des journaux clandestins, jusque dans les réunions du Conseil National de la Résistance, auront germé les idées de reconstruction de la France, reconstructions politiques, économiques et sociales. Ces pensées, et notamment en ce qui concerne l'économie et la société, ont été quelque peu occultées par l'image guerrière de la résistance. Pourtant, très tôt, des travaux d'historiens sont apparus, citons ceux du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, dirigés par Henri Michel, et l'ouvrage, plus récent, de Claire Andrieu sur le programme commun,[286] qui se sont intéressés à ces revendications dépassant la simple victoire militaire sur l'occupant.

Ces revendications politiques et sociales pour la France libérée ont débouché sur un nouveau pacte à la libération, une série de réformes entre 1945 et 1947. Elles ont été inspirées par un document devenu tout un symbole d'économie souveraine, solidaire, et de société plus juste : le fameux programme adopté en mars 1944, *Les Jours Heureux*. Ce programme est également un symbole unique d'union politique : encore aujourd'hui, ceux qui en parlent ne manquent jamais de rappeler les diverses tendances politiques des composantes du Conseil National de la Résistance. Tout comme la résistance elle-même, ce programme évoquait un idéal républicain commun.

Ainsi, nos deux associations ont connu, pendant une quarantaine d'années qui ont suivi les réformes de la Libération, une période de respect – partiel - des principes stipulés par le programme du CNR. Mais à parti des années 1980, viennent des réformes à tendance rigoriste qui mettent à mal ces principes : privatisations, réformes des assurances sociales, des retraites…

Comment, alors, ont été perçues ces réformes, et comment les associations défendent-elles ces principes économiques et sociaux ?

[286] ANDRIEU C, *Le programme commun de la Résistance, des idées dans la guerre*, Les éditions de l'Érudit, 1984.

Il faut avant tout se demander comment le programme est perçu par les associations, perception qui n'est pas sans changer au fil des évolutions économiques et politiques : quel héritage est revendiqué ? Ensuite, à mesure que ses principes sont ébréchés, comment réagissent les associations représentant ceux qui, au cœur du combat, ont fait naître le fameux programme ?

Car, si depuis quelques années, le programme de CNR est récupéré comme réponse aux politiques actuelles, il n'a pas été toujours autant mis en avant. Les anciens combattants et les déportés résistants défendaient pourtant cette référence politique et sociale.

Chapitre VII. Le nouveau pacte civique et social, un autre combat de la Résistance.

Introduction :

Il est bien moins évident, par rapport aux valeurs défendues dans les deux premières parties, de faire des questions sociales un combat de la Résistance. Pourtant, en s'appuyant sur des travaux d'historiens ayant passé au crible les tracts et revues de la Résistance, on s'aperçoit que les mouvements de Résistance, outrepassant le simple combat contre l'occupant, ont bel et bien imaginé dès avant la Libération la reconstruction de la société française, et ce dans une optique de société plus juste. *Les jours heureux* n'en est que l'aboutissement concret. Il trouve son origine dans une « charte de la Résistance » rédigée à la main par Pierre Villon, qui elle-même est inspirée par le long cheminement d'un programme commun élaboré par la résistance à partir de 1943.[287]

Plus qu'un véritable programme politique, le programme du Conseil National de la Résistance fut plutôt une marche à suivre, des grandes lignes tracées. Si l'on y fait souvent référence comme un programme social, il faut cependant rappeler que les mesures sociales ne sont l'objet que de la seconde partie, la première, étant le « plan d'action immédiate » contre l'Occupant. D'une manière générale, le gouvernement provisoire d'Alger comme le CNR se sont employés, dès avant les débarquements en Normandie et en Provence, à préparer la reconstruction politique, administrative, et sociale de la France. Cela s'est fait au moyen des CDLN,[288] organe de la Résistance intérieure puis par les Commissaires de la République qui prennent le relai, dans le but premier d'éviter à la France le plan *AMGOT*[289] des Alliés.

Le CNR adopta son programme le 15 mars 1944. Les idées de sécurité sociale, de retraite par répartition, de méritocratie, de liberté de presse, y sont citées[290]. C'est l'ébauche d'un État-providence généreux qui tranche avec la période de crise et de privation des années 1930 et de la guerre, et notamment des interdictions sociales, syndicales et de la presse sous le régime de Vichy.

---

[287] *Ibid*, Chapitre I « *Les premières tentatives, janvier-novembre* 1943 », pp.31-51 et chapitre II « *Une longue gestation* » pp 53-81.

[288] Les Comité Départementaux de la Libération Nationale, parfois appelés simplement CDL, se créent à partir de 1943 sous l'impulsion du CNR. Celui de l'Isère est créé le 25 janvier 1944 à Méaudre, dans le Vercors, par la réunion dite « Monaco ».

[289] Pour *Allied Military Government of Occupied Territories*. Cette tutelle militaire alliée devait également s'appliquer à la France puisqu'aux yeux des Anglais et Américains, la France était un pays occupé et collaborateur.

[290] Programme du CNR, édité par les Amis de la Résistance (ANACR) en 1998.

Des origines diverses du pacte civique et social

Le programme du CNR est aujourd'hui encore un modèle de travail commun émanant de tendances politiques diverses. Il est en quelque sorte une référence d'union sacrée. Ce que ne manquent pas de rappeler ses défenseurs ; il se trouve pourtant aujourd'hui être défendu de façon quasi-unilatérale par les plus progressistes, s'opposant à des réformes –émanant de pouvoirs de droite comme de gauche- mettant à mal l'État-providence imaginé par le programme.

Qu'en était-il exactement de cette diversité, que *France d'Abord* et *Le Patriote Résistant* ne manquent d'ailleurs jamais d'évoquer lorsqu'il est question du CNR ? Premièrement, à la présidence, le Conseil a vu se succéder un radical-socialiste (Jean Moulin), un démocrate chrétien, ancien royaliste de l'Action Française (Georges Bidault, en fonction lors de l'adoption du programme) et un communiste (Louis Saillant, président à la Libération). Le secrétaire général était Pierre Meunier, alors proche des communistes mais qui fera plus tard carrière à l'Union Progressiste. Le secrétaire général-adjoint est Robert Chambeiron, communiste, futur président national de l'ANACR et à ce jour dernier membre du CNR encore en vie.

Le Conseil National est avant tout composé des représentants de huit grands mouvements de la Résistance :

- **Combat**, est représenté par Claude Bourdet, puis par Marcel Degliame. Le grand mouvement de la zone sud est créé par Henri Frenay à partir de l'Ancien Mouvement de Libération Nationale. Frenay est à l'origine conservateur et nationaliste. Le mouvement Combat peut se qualifier de centre-gauche.

- **Libération-sud**, représenté par Pascal Copeau, alors que le chef du mouvement, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, est au GPRF à Alger. Ce mouvement de la zone non-occupée est l'emblème de la Résistance de gauche rassemblée hors de l'étiquette communiste, tout comme l'est alors le journal *Libération*. Pascal Copeau sera, par la suite, député de l'Union Progressiste.

- **Libération-Nord,** est représenté par Henri Ribière, en l'absence de Charles Laurent, appelé à Alger. Le mouvement est majoritairement socialiste mais regroupe des personnalités de toute la gauche non-communiste.

- **Front National du Lutte pour l'Indépendance de la France,** le mouvement de la Résistance communiste est représenté par Pierre Villon, l'auteur de la première ébauche du programme.

- **Ceux de la Résistance**, issu d'un regroupement faisant suite au démantèlement de Combat Zone Nord par la Gestapo, était dirigé et représenté au CNR par Jacques Lecompte-Boinet. Le mouvement compte beaucoup de personnalités gaullistes, de centre-droit, mais le mouvement se voulait apolitique et n'avoir comme seul but la lutte contre l'occupant, aussi a-t-il eu dans ses rangs des sensibilités de gauche non-communiste.

- **Ceux de la Libération**, représenté par André Mutter après l'arrestation et l'exécution de Roger Coquoin, alias Lenormand. Ce mouvement est proche du Parti Social Français, indépendant au sein de la droite traditionnelle, dans les rangs duquel il recrute beaucoup.

- **L'Organisation Civile et Militaire**, compte en elle une part à peu près équilibrée de conservateurs et de socialisants. Elle est proche du milieu de la fonction publique, de l'intelligentsia, notamment par son lien avec le syndicat de chercheurs la Confédération des Travailleurs Intellectuels, d'où vient son représentant au CNR Maxime Blocq-Mascart, et des professions libérales.

- **Franc-tireur** est fondé à Lyon en 1940 par Jean-Pierre Lévy, et regroupe principalement des personnalités de tendances proches des radicaux et des socialistes, mais compte aussi quelques marxistes. L'historien Marc Bloch, l'urbaniste Eugène Claudius-Petit en firent partie.

Le Conseil National de la Résistance ne comptait pas que des mouvements clandestins créés après l'armistice de juin 1940, mais aussi des partis politiques et des syndicats, dont la présence seule suffit à montrer que le CNR n'est pas et ne se veut pas une simple coordination de lutte contre l'occupant mais tient à réfléchir sur l'organisation de la libération, et la reconstruction politique de la France. Les partis politiques de la Troisième République sont

mis en sommeil par le vote des pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940.

- **Le Parti Communiste,** clandestin, est présent en tant que tel, en plus des mouvements qu'il a initiés. C'est d'abord André Mercier, puis Auguste Gillot qui représente le Parti au CNR. Le poids du parti communiste a été certain dans les revendications sociales.

- **La Section Française de l'Internationale Ouvrière** est en 1940 un parti déchiré entre soutien et hostilité à Vichy. Le vote du 10 juillet a bien marqué cette scission : quatre-vingt parlementaires SFIO votent favorablement, contre 36 qui votent contre les pleins pouvoirs au maréchal. D'abord pleinement attentistes, des militants rejoignent le Comité d'Action Sociale, qui à terme reconstituera la SFIO. La SFIO est représentée au CNR par André Le Troquer, puis par Daniel Mayer.

- **Les démocrates-chrétiens,** rassemblés autour du Parti Démocrate Populaire, sont d'abord représentés par Georges Bidault, qui succède à Jean Moulin à la présidence du Conseil. C'est alors André Colin qui représente les démocrates-chrétiens.

- **Le Parti radical et Radical-socialiste,** considéré comme une véritable charnière entre socialistes et conservateurs, a voté majoritairement en faveur des pleins pouvoirs du maréchal Pétain.[291] Il est d'abord représenté par Marc Rucart, puis, celui-ci appelé à Alger, par Paul Bastid.

- **L'Alliance Démocratique** est un parti de centre-droit, laïque, se voit séduite par le renforcement de l'État que propose la loi du 10 juillet 1940, à laquelle elle votera favorablement. Si nombre de ses anciens membres rejoignent le nouveau régime, d'autres choisiront la résistance, sous l'influence de Joseph Laniel, qui représentera le parti au CNR. L'Alliance étant discréditée par sa collaboration en 1945, Laniel fondera un nouveau parti, le Parti Républicain Indépendant.

- **La Fédération Républicaine** et républicains nationaux**,** représentants de la droite conservatrice, étaient représentés par Jacques Debû-Bridel, qui commencera par être proche de l'Acton Française, puis ancien membre du Faisceau. Il rejoindra ensuite le

[291] Treize parlementaires radicaux ont voté contre le 10 juillet 1940.

Rassemblement Pour la France du général de Gaulle et finira par incarner dans les années 1960 la tendance dite « gaullisme de gauche » au sein de l'Union Démocratique du Travail.

Deux syndicats, la CGT et la CFTC, faisaient également partie du Conseil National de la Résistance. Les débuts en résistance de ces syndicats sont marqués par L*e Manifeste des Douze*,[292] le 15 novembre 1940, dans lequel douze anciens des deux organisations, alors dissoutes, affirment leur refus du régime de Vichy.

- La **Confédération Générale du Travail**, de par le nombre de communistes dans ses rangs, avait souffert des mesures prises suite au Pacte Germano-Soviétique, puis fut dissoute par la loi du 16 août 1940. Elle dut se refonder dans la clandestinité avec les Accords de Perreux le 17 avril 1943 –soit juste un mois et dix jours avant la création du CNR. Elle est représentée au CNR par Louis Saillant, puis par Benoît Frachon lorsque Saillant prendra la présidence du Conseil.

- La **Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**, elle aussi dissoute en août 1940, connait également la clandestinité. Issue de l'engouement pour l'encyclique *Rerum Novarum*[293] du pape Léon XIII, elle nait du regroupement de divers petits syndicats chrétiens en 1919, et fait du christianisme social son fer de lance. Le syndicat est représenté au CNR par Gaston Tessier, signataire du *Manifeste des Douze*.

Robert Chambeiron rappelle, dans un grand article consacré au programme du CNR[294], quelques origines des idées sociales et pourquoi sont elles intervenues au beau milieu de la guerre. Il cite notamment un passage du journal clandestin *Le Populaire* de février 1943 : « *C'est mal faire la guerre que de ne pas chercher à voir à concevoir ce qui se passera une fois la guerre terminée.* » ou encore Franc-tireur qui titrait « *Après ? La République Sociale !* » . Au sein des mouvements mêmes, les idées d'une reconstruction sociale plus équitable circulaient *via* les journaux clandestins.

[292] De son vrai nom *Principes du syndicalisme français*. Il est signé par neuf anciens responsables de la CGT et trois de la CFTC.
[293] Cette encyclique de 1891 est considérée comme la naissance officielle du syndicalisme chrétien, destiné à donner aux travailleurs chrétiens une autre voie syndicale que le marxisme ou l'anarchisme, qui sont antireligieux et anticléricaux.
[294] R. CHAMBEIRON, « *Un document majeur : le programme du CNR* », FdA n°1038-1039, février-mars 1994, pp 4-5.

Au sujet de la présence au, sein de cet organe suprême de la résistance, d'organisations syndicales, Chambeiron affirme que « *dans le programme du CNR, les mesures sociales tiennent une place très importante. La participation majoritaire du monde du travail dans la Résistance justifie cette exigence.* »[295]

Il serait toutefois injuste de ne pas rappeler également l'influence des pensées souverainistes du général de Gaulle qui n'étaient pas sans se rapprocher de ces idées socialisantes de reconstruction d'un France plus juste véhiculée par la résistance intérieure. Si l'on prend par exemple le discours du 3 novembre 1943, que l'on trouve cité plusieurs fois dans *France d'Abord*[296]:

> *«* [La France] *veut que cesse un régime économique dans lequel les grandes sources de richesses nationales échappaient à la nation, où les activités principales de la se dérobaient à son contrôle, où la conduite des entreprises excluaient la participation des travailleurs et des techniciens dont, cependant elle dépend. Elle veut que les biens de la France profitent à tous les Français. »*

Chambeiron commente, dans son article « *Un document majeur* » : « *Lorsqu'on lit la seconde partie du programme du CNR, on est frappé par la similitude exacte de certaines expressions utilisées par le général de Gaulle. Il n'est pas douteux que les exigences de la résistance intérieure s'imposaient à tous ceux qui voulaient que le combat pour la libération ait un sens*. ». On ne fait donc pas que rappeler, exposer cette fameuse unité politique comme référence, on la démontre également.

La revendication crescendo *d'un héritage social*

Il est primordial de savoir que si le programme du CNR désigne aujourd'hui, par métonymie, sa deuxième partie et les principes d'État providence et de solidarité sociale que celle-ci contient, cela n'a pas toujours été le cas, y compris dans les journaux des anciens Résistants. Au contraire, jusqu'à la fin des années 1980, dans ceux-ci, l'on voit que c'est surtout la première partie du programme adopté le 15 mars 1944 qui prime largement, le plan d'action directe, symbole de l'union contre l'occupant.

[295] *Ibid*.
[296] Notamment dans l'article « *Un document majeur* », c'est dans celui-ci que se trouve la plus grande citation du fameux discours de Charles de Gaulle.

Pour l'ANACR, dont les préoccupations en matière de social concernent dans les décennies 1970 et 1980 avant tout les droits des Résistants, ces questions, quoique pas tout-à-fait absentes, sont loin dans les priorités par rapport au réveil et à la montée de l'extrême-droite, et au travail sur le désarmement. On finira bien par admettre que les difficultés sociales sont un terreau au vote extrême dans les années 1990 mais la cause principale demeure, pour l'association, la mansuétude juridique. De plus, l'ANACR est fière d'avoir pour l'un de ses présidents le rédacteur du premier jet du plan d'action directe, Pierre Villon. *France d'Abord* ne manquera pas, lors de sa mort, de mettre une photo de lui avec le fameux brouillon entre les mains, en première page.[297] Ainsi, le rappel de l'origine des grands principes sociaux trouve-t-il tardivement sa place dans *France d'Abord*, alors même que le Conseil National de la Résistance et le programme –comme fruit du travail commun et non comme programme politique- ont déjà leur importance dans les numéros.

Par exemple, lorsque l'ANACR lance un appel aux candidats de l'élection présidentielle de 1974, afin de leur demander de respecter un certain nombre de leur valeurs, ce n'est pas sans demander le « *respect des grands principes qui ont inspiré le programme du Conseil National de la Résistance, adopté par toutes les organisations et partis unis dans le combat contre l'occupation Hitlérienne.* »[298]

L'ANACR et son *Journal de la Résistance* entendent défendre l'héritage du CNR, dont a été célébré le cinquantenaire de la première réunion en grande pompe, une cérémonie ayant été faite au 48, rue du four.[299] L'association demande, depuis ce cinquantenaire en mai 1993, que le 27 mai soit consacré officiellement « Journée Nationale de la Résistance », et le revendique toujours aujourd'hui. Le but n'est pas d'en faire une journée fériée qui viendrait en quelque sorte concurrencer le 8 mai et la commémoration nationale, mais plutôt « *une journée d'étude, qui prendrait sa place dans chaque programme scolaire* »[300], ainsi que l'explique Denise Meunier, actuelle président départementale de l'ANACR Isère, en mai 2000 au Dauphiné Libéré. En somme, une journée calquée sur la journée de la Déportation. La FNDIRP rejoint l'ANACR sur cette revendication.[301]

[297] Première page du *Journal de la Résistance, France d'Abord*, n°885-886, novembre-décembre 1980.
[298] « *L'ANACR s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle* », FdA n° 811, avril 1974, p. 1.
[299] Voir *FdA* n°1029 mai-juin 1993.
[300] Vincent WALES, « *Défendre l'esprit de la résistance* », DL édition de Grenoble du 07/05/2000.
[301] Intervention de Maurice Voutey au congrès de Nevers en 2002.

Pour ce qui est de la défense particulière de l'héritage social du programme, *France d'Abord* possède un atout qui œuvrera avec ferveur dans ce rôle : Robert Chambeiron, à ce jour le dernier membre survivant du CNR. Il y écrit plusieurs articles concernant cet héritage, dont un qui doit retenir particulièrement l'attention : « *Un document majeur : le programme du CNR* »[302], imposant article de deux pages présent sur le numéro de France d'Abord consacré au cinquantième anniversaire de l'adoption du programme par le CNR, en mars 1994.

Cet article est divisé en quatre parties: "*L'unanimité, règle d'or de la résistance*" ; "L*e plan d'action immédiate*" ; "*Les mesures à appliquer pour la libération du territoire*", et "*Cinquante ans après ?* ". Plusieurs points sont intéressants pour notre propos dans ces deux dernières parties.

L'article de Chambeiron coïncide évidemment avec un contexte des premières réformes allant à l'encontre du programme (les grandes vagues de privatisation des gouvernements Chirac et Balladur, y compris des compagnies d'énergie) mais plus encore avec l'évident cinquantenaire de l'adoption du programme par le CNR. Aucune trace par ailleurs dans l'article d'une critique directe des privatisations. Cependant le contexte socio-économique joue, et le sentiment que l'on abandonne le programme est bel et bien là.

> *« Outre le caractère historique, de* [la] *première partie du programme, il serait puéril d'y chercher quelconque recette pour le présent. En revanche, les mesures à appliquer après la libération de la France demeurent, bien, elles, une source de réflexions que justifie la situation actuelle de notre pays.* […]
> *Le programme du CNR avait pour ambition de donner un visage nouveau à la France libérée où serait reconstitué le tissu social dans le cadre de la justice et de la solidarité. Et c'est bien sur son abandon, de même que sur les temps actuels qu'il convient de réfléchir.*
> *Nous sommes à une époque où la crise corrode la société. À la fois sur le plan économique, social et moral. Le fossé s'élargit, et met la société en péril, entre ceux pour qui le jour est un affrontement permanent avec les difficultés, le mal-vivre, l'injustice ou l'exclusion et ceux pour qui le sommeil est source d'enrichissement.*
> *Les disparités croissantes entre ceux qui s'appauvrissent et ceux qui, à l'autre bout de la chaîne, vivent dans une opulence souvent choquante, est une menace de fracture et d'explosion sociale. »*[303]

[302] R. CHAMBEIRON, « *Un document majeur : le programme du* CNR », FdA n°1038-1039, février-mars 1994, pp 4-5.
[303] *Ibid*.

À noter que l'on trouve dans ce même numéro, l'annonce d'une nouvelle édition du programme adopté cinquante ans plus tôt, agrémentée de témoignages et discours de Charles de Gaulle, Jacques Debrû-Bridel, Robert Chambeiron et Pierre Villon, ainsi que d'une photo de la plaque commémorative apposée au 48, rue du four où siégea la réunion constitutive du Conseil le 27 mai 1943.[304]

Après la deuxième vague de réformes menées par les gouvernements de la droite comme par ceux de la gauche plurielle, le 27 mai et le CNR deviennent le cœur de l'héritage revendiqué par l'ANACR.

En 2004, Chambeiron signe un nouveau dossier pour *Le Journal de la Résistance – France d'Abord*. Le « *document majeur* » devient « *texte fondateur* ».[305] En 2005, un numéro de mai-juin de France d'Abord laisse la plus belle part au 27 mai, pour le soixante-deuxième anniversaire de sa création et évoque à peine le 8 mai dont c'est le soixantième anniversaire tout rond! L'éditorial, signé Robert Chambeiron, parle surtout du CNR, mais s'élève dans un paragraphe contre les tentatives de suppression le 8 mai.[306] Le numéro titre en gros « *Le 27 mai, partout en France* ». Un article du numéro est consacré à de Gaulle et au CNR[307], aucun sur le 8 mai.

En octobre de la même année, vient le temps de fêter le soixantenaire de « *la sécurité sociale, fille de la Résistance* »[308]. Éditorialiste chevronné au *Journal de la Résistance – France d'Abord,* Charles Fournier-Bocquet offre à cet héritage social un très gros éditorial en première page.[309]. Il rappelle bien sûr l'inspiration qu'a été le programme du CNR dans la création de cet organisme : « *Un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés de l'État* ».[310] Il rappelle également que cela fut aussi le fruit d'une discussion commune entre diverses forces syndicales, la médecine du travail, et les pouvoirs en place, en particulier de Gaulle. La symbiose politico-sociale est toujours bonne à rappeler.

---

[304] « *Nouvelle édition du programme par l'ANACR* », FdA n°1038-1039, février-mars 1994, p. 6. La phrase est tirée d'un ouvrage de René Cerf-Ferrière sur l'Assemblée d'Alger.
[305] R. CHAMBEIRON, « 15 mars 1944, le programme du Conseil National de la Résistance, un texte fondateur », FdA n°1156-1157, pp 1 et 8.
[306] R. CHAMBEIRON, « mémoire et citoyenneté » FdA n° 1172-1173, mai-juin 2005, p.1
[307] « De Gaulle : premier message au CNR », *op. cit*., p. 4.
[308] Créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945.
[309] « *La sécurité sociale, fille de la Résistance* », FdA n° 1176-1177, septembre-octobre 2005, P. 1.
[310] Programme du CNR, seconde partie : « *Mesure à appliquer dès la Libération* ». Cité par Ch. Fournier-Bocquet.

Conclusion

La revendication de l'héritage du Conseil National de la Résistance, de son œuvre, est de plus en plus dense avec le temps. En ce qui concerne précisément le programme, sa présence dans les journaux va croissant à partir du cinquantenaire de la création du CNR, et plus encore à partir du cinquantenaire de son adoption par ledit Conseil, jusqu'à devenir une véritable référence incontournable.

Pour autant, il y a là bien plus qu'une simple fonction mémorielle : les évolutions politiques, économiques et sociales – de manière de plus en plus prononcée à partir de la première cohabitation – rognent de plus en plus les principes du programme. La réaction à l'ANACR et la FNDIRP se définirait donc comme une défense face à des politiques. Il s'agit de montrer de plus en plus régulièrement l'origine de beaucoup des principes économiques et sociaux de la IV^{ème} et V^{ème} République, une œuvre issue d'un idéal républicain commun aux diverses tendances politiques.

Cependant, si cette revendication d'héritage social demeure bel et bien défensive, y a-t-il, en revanche, de la part des associations, une part offensive : critique directe des réformes, des gouvernements qui en sont à l'origine, des protestations et prises de positions explicites envers les politiques menées ?

Chapitre VIII. La difficile défense des valeurs sociales du programme du CNR.

Une unité politique éphémère

Il faut également rappeler que la défense des principes sociaux des *Jours Heureux* ne date pas des premières réformes de rigueur mais dès la reconstruction. Au sortir de la guerre, certains résistants s'organisent déjà pour exiger le respect des principes du programme, et notamment les déportés de la FNDIRP.[311]

Adopté en mars 1944, par les représentants d'opinion politiques diverses, sous la pression d'un ennemi puissant et commun, le programme n'aura pas résisté à l'effondrement de cette unité politique une fois l'ennemi vaincu. Au niveau des associations, le nombre de forces différentes complique une action commune. Wolikow souligne aussi la volonté grande chez les anciens combattants et les déportés de sortir de la guerre, et d'aller vers des préoccupations plus privées.[312]

La fin rapide de cette unanimité est aussi rappelée dans *France d'Abord* et notamment en octobre 2000 (congrès de St-Brieuc), où l'on peut lire :

> *« Comme les hommes, les formations politiques et syndicales retournèrent, dans la France libérée, à leurs inspirations d'origine. Mais, rappeler que le plus grand danger a dégagé des principes qui leur furent communs, doit aider à une réflexion profitable à la démocratie française. »*[313]

L'application, quoique partielle, du programme du CNR, et les grandes mesures sociales en général prises entre 1944 et 1947 par le GPRF, s'inscrivent également dans un contexte de grande peur d'une prise de pouvoir communiste.[314] Une trop faible implication de l'État dans les affaires sociales faisait craindre aux gaullistes comme aux socialistes un coup de force communiste.

---

[311] WOLIKOW S, VIGREUX J., op. cit, p. 49.
[312] *Ibid*.
[313] Rapport du bureau sortant au congrès de St Brieuc, FdA n°1117, octobre 2000.
[314] Certain parlent même de « *révolution manquée* » de la part des communistes, qui sont en état de grâce à la Libération. BLOCH-LAINÉ Fr, BOUVIER J, *La France restaurée, 1944-1954, dialogues sur les choix d'une modernisation*, Fayard, 1986. Chapitre II, *La décisive et inévitable reconstruction de l'État*.

C'est notamment le cas, à en croire Raymond Aubrac, pour la question du dégel des salaires : Adrien Tixier, alors ministre de l'intérieur, lui impose un minimum de 40% par crainte dans le cas contraire d'une prise de pouvoir communiste. Mendès-France, lui, par peur de l'inflation, lui recommande de ne pas franchir les 30%. C'est finalement Charles de Gaulle qui tranchera en lui demanda de choisir *« en tout conscience la décision qui* [lui] *paraîtra la meilleure* », en l'occurrence 36%.[315] Au-delà de la simple anecdote, cet épisode montre que les résolutions de problèmes sociaux furent loin d'être secondaires à la Libération ; il montre aussi que dans un tel climat l'unité dans les projets politiques et sociaux est déjà dépassée. Sur le sujet, Alfred Rolland de l'ANACR raconte :

> « *Et* [aux Anglais et aux Américains], *leur grande peur, c'était que les communistes prennent le pouvoir. Je ne pense pas qu'ils étaient capables de prendre le pouvoir. Mais ils avaient une force. Et, à la Libération, à mon avis, si une partie du programme a pu être appliquée par le gouvernement de de Gaulle et des ministres de la Résistance –dont des communistes, c'est qu'il y avait un parti communiste très fort. Ça a fait une poussée.* »[316]

Si les principes des *Jours Heureux* sont en partie mis en place dès le début de la reconstruction, principalement de fin 1944 à 1946, c'est effectivement aussi parce que les premières élections voient la victoire du PCF, mais aussi de la SFIO et du MRP – créé par les démocrates chrétiens - qui étaient tous trois membres du CNR. Mais la naissance de la IV^{ème} république, et aussi l'arrivée de la Guerre Froide et l'éloignement du MRP, méfiant du parti communiste, mettra un terme définitif à la résistance en tant que force politique unie.

Les jours heureux, *un passé révolu ?*

Dans les journaux, l'attachement au programme du CNR est sans faille : adopté alors même que la France était ruinée par la guerre, sa population amoindrie par les combats et les déportations, pourquoi deviendrait-il caduc pour une simple raison de faible croissance économique ? La principale critique faite au programme est en effet sa date : avril 1944. Cela signifie *de facto* pour les détracteurs des politiques sociales mises en place à la Libération que le monde économique ayant changé, notamment avec la mondialisation, les idées de ce

[315] AUBRAC R, *Où la mémoire s'attarde*, éditions poches Odile Jacob, Paris, 2000. Chapitre *« Dans les allées du pouvoir* », p184-185.

[316] Entretien avec Alfred ROLLAND. Voir annexe.

programme ne sauraient être qu'obsolètes. C'est le principal argument de Denis Kessler dans son éditorial polémique.

Ce point de vue n'est partagé ni par la FNDIRP ni par l'ANACR. Même si on avoue quand même qu'une mise à jour s'impose. Dès 1988, un dossier sur le CNR dans *Le Patriote Résistant* donne la parole à quelques-uns de ses membres, dont Robert Chambeiron, qui y affirme que le programme est toujours d'actualité. Pour Alfred Rolland, de l'ANACR « *Il est toujours actuel. Il faudrait peut-être le moderniser, bon, il a pris de l'âge ! Il y a des choses à changer…* » [317]

Édouard Bordet regrette que les inégalités sociales se creusent aujourd'hui alors que le programme avait pour but la tendance inverse : « *Il faudrait le réactualiser, mais actuellement, on l'a enterré !* […] *Et si on appliquait le programme du CNR, on n'en serait pas là ! Il y aurait beaucoup moins d'inégalités. Et on se bat. La FNDIRP, les associations d'anciens combattants se battent pour son application.* »[318]

Car en somme, pour les résistants, c'est son application formelle qui peut éventuellement poser problème vis-à-vis des changements de l'économie. Ses principes, eux, sont immuables et toujours viables :

> « *Qui peut nier le caractère d'actualité du programme du CNR, même si à l'évidence on ne peut le réduire à un catalogue de recettes toutes faites pour le présent ? Il demeure un texte de référence qui donne les clés pour les portes du progrès et de l'avenir. Car, soixante ans après sa publications, les valeurs qu'affirme le programme du CNR : liberté, justice sociale, solidarité, tolérance, sont - c'est à l'évidence leur seul énoncé – les seules susceptibles de constituer le socle de constituer le socle d'une République citoyenne et sociale.* »[319]

Ce point de vue est également partagé par Stéphane Hessel.[320]

Une défense tardive ?

On serait tenté de croire, au vu du film *Walter, retour en Résistance* et du manifeste *Indignez-vous !* de Hessel que la défense du programme du CNR fut comme son attachement : sans faille et permanente. Pourtant, il semblerait qu'avant 2007 et la volonté devenue explicite

[317] Entretien avec Alfred Rolland
[318] Entretien avec Édouard Bordet.
[319] R. CHAMBEIRON, « *15 mars 1944 : le programme du Conseil National de la Résistance : un texte fondateur* », FdA n° 1156-1157, p. 8.
[320] HESSEL S, *Indignez-vous !*, Indigène éditions, coll. Ceux qui marchent contre le vent, 2010.

de démantèlement du programme, les journaux des associations n'aient guère évoqué les réformes sociales allant à contresens…

Premièrement, il faut noter que la volonté de son application contemporaine est bien plus présente, dans les années 1990 et 2000, dans *le Patriote Résistant*. Directement concernée, l'ANACR – du moins au niveau national - peine à faire passer la défense dans ces journaux autrement que par la revendication de l'héritage. Déjà beaucoup occupée par d'autres sujets, rappelons aussi que son journal est de moindre importance : la plupart des numéros font huit pages, sa parution est moins régulière. Mais elle compte tout de même dans ses rangs un grand défenseur de l'héritage et de l'histoire du CNR –et pas seulement du programme : Robert Chambeiron, comme nous l'avons vu.

Certes les deux journaux vantent, et depuis le début, la générosité du programme du CNR, et rappellent qu'il fut adopté par un large panel de représentations politique. Mais c'est *Le Patriote Résistant* qui aura l'honneur d'affirmer le premier haut et fort, la volonté de le faire appliquer, du moins dans ses principes, en mai 1999, dans un éditorial signé Robert Créange, citant quelques points du programme et déclarant : « *Il est vraiment dommage de ne pouvoir tout citer mais nous avons du pain sur la planche pour que l'idéal formulé par les représentants unis de la Résistance devienne une réalité.* »[321]

C'est aussi dans *Le Patriote Résistant* que Serge Ravanel[322], venu présenter son témoignage récemment publié[323], déplore clairement l'écartement politique du programme, tout en s'appuyant sur la mémoire de la Résistance, et ce depuis la Libération : « *On s'est donc trouvé dans un pays qui, tout en glorifiant la Résistance et se référant à elle, n'avait pas tellement envie de suivre ses recommandations. L'esprit de la Résistance a été battu*. » [324]

On trouve y aussi la présence du programme CNR dans un éditorial signé en 1999 par plusieurs associations de déportés[325] : « *En cette année de centième anniversaire de Jean*

[321] R. CRÉANGE, « *Du pain sur la planche* » éditorial du PR n° 715, mai 1999, p. 3. À noter que tout l'éditorial ne concerne pas le programme du CNR, seulement la partie citée. Mais c'est cette seule partie qui contient l'expression qui donne son titre à l'éditorial.
[322] Figure de la Résistance, Serge Ravanel œuvra au sein de Libération-Sud puis lors de la fusion, aux MUR. Il fut au cabinet de Jean-Pierre Chevènement sous le gouvernement Mauroy.
[323] RAVANEL S, *L'esprit de la Résistance*, Seuil, collection Histoire immédiate, Paris, 1995.
[324] « *À bâtons rompus avec Serge Ravanel* », propos recueillis par JP VITTORI, PR n° 671 Sept 1995.
[325] « *Message commun des associations de déportés pour la journée nationale de la déportation -25 avril 1999-* », PR n°714, avril 1999. Signé par : Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, la FNDIRP, La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance, l'Union Nationale des Association de Déportés, Internés, et famille de Disparus, l'Union Nationale des Déportés, Internés, et Victimes de Guerre.

Moulin, nous saluons l'action du Conseil National de la Résistance, qui, le 15 mars 1944, adoptait le programme qui engageait l'évolution de la Nation vers plus de justice et de solidarité. ».

Dans les années 2000, le programme revient en force, à mesure que les réformes allant à son encontre sont appliquées et que les écarts sociaux se creusent. L'on commence à faire critiquer implicitement les réformes, sans les nommer, ni nommer leurs auteurs. Ainsi lorsque Fournier-Bocquet rappelle la création de la sécurité sociale pour son soixantenaire en 2005, après les vagues de réformes, notamment de déremboursements, il prend le soin d'écrire que « *défendre* [la sécurité sociale] *est bien, pour les résistants, une tâche de fidélité que les coups de griffes reçus depuis lors, ont rendu impérieuse, les arguments tirés par leurs auteurs de ses déficits devant être combattus par la recherche de ressources là où elle se trouvent (ce à quoi avait aussi pensé le CNR)* ».[326]

Le programme du CNR semble devenu un enjeu incontournable, tant et si bien qu'au congrès de l'ANACR Limoges, en 2006, le rapport verbal demandait : « *Qui pourrait évoquer le CNR sans penser à son programme ? Dans les difficultés que connaît la France, qui de nous pourrait négliger ce souvenir ?* »[327].

Ainsi, il y a bien à cette période une véritable réaction aux réformes ébréchant de plus en plus les principes du programme. Réaction certes, mais tardive, et qui préconise aussi de « *ne pas garder pour soi le programme, le faire connaître à toutes ses relations, familiales, professionnelles, locales, syndicales, politiques, confessionnelles, culturelles, même sportives.* ».[328] La stratégie est alors aussi de faire connaître ce programme, que le plus grand monde en reconnaisse l'héritage, lui trouver de nouveaux défenseurs. Celle volonté-là (transmettre la flamme ?) est toutefois antérieure aux véritables critiques des réformes, puisqu'elle avait commencé dix ans auparavant avec les rééditions du programme, en 1994 et 1998.

Réaction tardive car lorsque l'ANACR, qui se veut la voix la plus représentative de la Résistance, commence enfin à émettre quelques critiques, les détracteurs de l'État-providence, le jugeant coupable de rendre la France non compétitive, parlent déjà de « *liquider* » le programme. Qu'est-ce qui explique cette pudeur de l'ANACR à critiquer les politiques

[326] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « Il y a 60 ans : la Sécurité sociale, fille de la Résistance », FdA n° 1176-1177, septembre-octobre 2005, p. 1.
[327] Rapport verbal du congrès de Limoges, en octobre 2006.
[328] *Ibid*.

reniant un programme qui symbolise le legs aux générations futures de toute la France combattante, et dont elle n'a de cesse de revendiquer l'importance ?

Les freins à la défense du programme : pluralisme et proximité politiques.

Pour Alfred Rolland, c'est la large représentation politique de l'ANACR, y compris au bureau national, qui en est la cause, et notamment la présence de personnalités de droite : *« On était très large au niveau politique. À Grenoble, il y avait Michalon, qui était RPR. Il y en avait plein. C'était toujours difficile de prendre une position si eux n'étaient pas d'accord. »*[329]

Mais il confirme également que la FNDIRP s'est montrée plus pugnace : *« Je suis d'accord avec vous, avec ces journaux* [France d'Abord, le Journal de la Résistance]*, on ne se mouillait pas ! Alors que* Le Patriote Résistant *était plus énergique, à mon avis ! Les déportés étaient plus fermes ! »*[330]

Mais la FNDIRP a également ce genre de problème, selon Édouard Bordet : « *C'est toujours la même chose : il faut ménager la chèvre et le chou. Au niveau départemental, on n'a pas eu tellement de problèmes, mais au point de vue national, il y a certaines régions, moins ouvrières, ou plus paysannes, où les idées ne sont pas les mêmes. Elles s'approchent, mais ne sont pas tout à fait les mêmes.* »[331]

Il faut rappeler que comme l'Association Nationale des Anciens Combattants (et Amis) de la Résistance a pour but de rassembler le plus de résistants possible, et de faire « une » voix de la Résistance, la FNDIRP a tenté pendant longtemps de fédérer autour d'elle les déportés. Les efforts pour rassembler en une seule association, nous l'avons dit, se sont soldés par un échec. Les prises de positions dépassant les stricts engagements de l'association peuvent poser problème vis-à-vis d'autres associations : ce fut le problème de Résistance Unie, en Isère.[332]

Avec cela, il paraît évident que la direction nationale se veut soucieuse d'éviter des scissions internes à l'association, qui pourrait être fatales au rôle qu'elle s'est donner d'être l'association la plus représentative de la résistance.

[329] Entretien avec Alfred Rolland,.
[330] *Ibid*.
[331] Entretien avec Édouard Bordet.
[332] L'ANACR s'est séparé définitivement de l'organisme après le refus d'autres associations de participer en tant que telles aux manifestations anti FN en avril 2002.

En admettant que ce soit la difficulté de pluralisme politique qui gêne une défense du programme du CNR et les réformes qui vont à son encontre, difficile de croire à un hasard lorsque la seule fois dans la décennie 1990 où le programme du CNR se voit être le sujet, deux fois de suite, d'un éditorial en première page sur *France d'Abord*, est lorsqu'un rapport du Comité Socio-économique, citant sciemment ledit programme en exemple, est présenté à l'assemblée avant sa dissolution par… Geneviève de Gaulle, nièce du général dont se revendique toujours le principal parti de droite d'alors, le RPR.

Malgré cette image d'union politique du CNR, toutes les tendances politiques n'entendent pas défendre le programme. Beaucoup s'accordent à dire que seule la présence d'un ennemi puissant a pu générer une telle entente politique. Édouard Bordet, de la FNDIRP, déclare : *« Bien sûr, il y en avait de toutes sortes, mais bon, soixante ans après, les gens ont évolué, dans le bon ou le mauvais sens. Quand il y avait la panique, on se resserrait. Après, chacun y est allé de son petit côté.»*[333]

Mais également, outre la diversité, il y a chez les anciens combattants et les déportés une proximité inévitable, si l'association se veut active et importante, avec le monde politique.

Certes, l'association compte elle-même quelques grande personnalités politiques, citons Pierre Sudreau, Jacques Chaban-Delmas pour la droite, Jacques Debû-Bridel pour le « gaullisme de gauche », ou Pierre Villon, pour la gauche. Mais ces personnes sont soit décédées soit n'officient plus lorsqu'apparaît peu à peu la défense du programme du CNR.

En revanche, l'association, du fait de son importance, et peut-être aussi de son prestige, est toujours restée proche monde politique. Mais elle l'est aussi de par son action. Les revendications ne se font-elles pas auprès du législateur (généralement le député)[334] ? Les élus et les ministres, les hauts fonctionnaires ne participent-ils pas aux congrès nationaux et départementaux ? Même le président de la république envoie un mot aux congrès nationaux de l'ANACR.[335] Les liens ne sont-ils pas maintenus au chaud dans la scène politique locale[336] ? Sans oublier que les anciens combattants sont toujours représentés par un ministre,

[333] *Ibid*.
[334]En effet, dans les correspondances de l'ANACR – Isère, la catégorie « Élus et institutions » est bien garnie, et les plus nombreuses sont les correspondances vers les députés et les sénateurs.
[335] Le président Jacques Chirac avait en effet cette habitude lors des congrès nationaux de l'ANACR.
[336] *Idem*, il n'est pas rare de trouver dans les lettres d'un maire ou d'un député à René Mouchet ou Pierre Fugain des marques d'affection rajoutées au stylo.

le plus souvent en lien avec un secrétaire d'État –Jean-Pierre Masseret[337] notamment fut très proche des deux associations et sensible à leurs revendications-, à travers un organisme, l'ONAC, pour régler des questions qui s'éloignent souvent du débat politique général.

Et c'est évidemment pareil pour la FNDIRP. Ainsi, l'élu ou le responsable politique peut s'avérer un assez bon allié dans les démarches de l'association pour ne pas en faire une cible de polémiques. À travers les réformes des assurances sociales, des retraites, et autres privatisations, les politiques tendant vers la rigueur mises en œuvre par les pouvoirs en place défont depuis les années 1980 l'État providence qu'avait imaginé la résistance, et s'éloignent de plus en plus du programme. Pourtant, il n'y a jamais, pour les raisons évoquées, de critiques directes, et ce jusqu'en octobre 2007, où un texte signé Denis Kessler, économiste reconnu et ancien vice-président du MEDEF, va changer la donne et mettre publiquement pour la première fois face à face l'œuvre de la résistance et l'actualité.

L'éditorial de Denis Kessler : un « cri de guerre » qui change tout ?

« *Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde!* » est le titre de ce texte paru dans le magazine *Challenges* en octobre 2007. Et il ne s'agit pas de faire quelque concession envers des principes qui sont perçus comme ralentissant la compétitivité économique de la France, dans un monde qui –indéniablement- est désormais basé sur l'économie mondialisée. Le message est clair : *« À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »*[338]

Kessler en profite pour remettre en avant le contexte, de manière assez personnelle il est vrai, comme lorsqu'il dit « *Ce compromis* [entre de Gaulle et les communistes], *forgé à une période très chaude et particulière de notre histoire contemporaine (où les chars russes étaient à deux étapes du Tour de France, comme aurait dit le Général)* [339]».

[337] Jean-Pierre Masseret fut secrétaire d'état chargé des anciens combattants du gouvernement Jospin de 1997 à 2001. Voir le fond ANACR – Isère, correspondance avec les parlementaires.
[338] Denis KESSLER, « *Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !* », *Challenges*, 4 octobre 2007, p. 38
[339] *Ibid.*

S'agit-il d'une déclaration de guerre ? Lorsque l'ANACR lit l'éditorial de *Challenges*, on peut lire de la plume de Charles Fournier-Bocquet sur l'éditorial du *Journal de la Résistance*, après une courte mais peu hagiographique présentation du personnage de Kessler :

> « *Ce n'est pas une orientation, c'est un cri de guerre, de haine, du regret que la Résistance, assurant la place victorieuse de la France, aux côté des Alliés dans sa propre Libération, ait exprimé ses vœux sur les tâches de la République délivrée. Objectif du personnage : liquider le programme du CNR (il a l'air de le croire totalement appliqué…)* »[340]

Fournier-Bocquet ne conclut pas sans prévenir que, « *n'en déplaise à M. Kessler* », célébrer le 27 mai, date anniversaire de la création du CNR, resterait une priorité pour l'association.

La FNDIRP, quant à elle, se spécialise dans les années 2000 sur son rôle mémoriel, et plus particulièrement sur la Déportation et la répression de la résistance, la disparition de ses membres, et don l'importance des derniers témoignages allant croissant. Elle laisse donc peu à peu l'engagement militant dans les débats d'actualité. Aucune polémique sur le texte de Kessler fin 2007 dans *Le Patriote Résistant* : le journal est trop occupé à peser les passions des « pour » et des « contre » la lecture en classe de la lettre de Guy Môquet,[341] recommandation du président de la République Nicolas Sarkozy, qui a suscité de vives émotions. Cela peut paraître étonnant quand on sait que le journal de la FNDIRP revendiquait avec plus de verve l'application du programme.

Mais outre la réaction des deux associations, le texte aura eu effet de faire revenir sur le devant de la scène médiatique le programme, que depuis des décennies, en particulier depuis le cinquantenaire de son adoption, les associations tentaient de défendre sans grand succès en mettant en avant son héritage social de plus en plus rogné par les décisions politiques. Désormais, le programme aura de nouveaux défenseurs.

C'est ainsi que la question de la légitimé des engagements politiques et sociaux des anciens résistants est posée, et sur la défensive. C'est ainsi qu'un film, tourné suite à ce qui passait aux yeux du réalisateur comme une récupération politique du candidat Nicolas Sarkozy du plateau des Glières au printemps 2007, s'y intéressera. *Walter, retour en résistance*, de Gilles Perret, sorti en 2008, est un portrait d'un ancien déporté de la résistance

[340] Ch. FOURNIER-BOCQUET, « *Hitler et Pétain, vainqueurs posthumes ?* », FdA n°2000-2001, septembre-octobre 2007.
[341] Voir PR d'octobre, novembre et décembre 2007.

savoyarde, Walter Bassan, qui lui aussi témoigne et reste un militant engagé – précisons qu'il est également ancien syndicaliste- s'intéresse de près à ce texte qui entend en finir avec le programme du Conseil National de la Résistance. On peut lire sur le site du film : « *Sans prétention, et avec la même simplicité et constance que Walter, ce documentaire révèle l'actualité, l'importance, et la nécessité, d'une résistance au quotidien.* »[342]

C'est de Bernard Accoyer, député haut-savoyard et président de l'assemblée nationale, filmé dans ce passage en caméra cachée, que vient le propos. Interrogé par le réalisateur sur le côté paradoxal de la politique désormais affirmée d'aller à l'encontre du programme du CNR et dans un même temps de la glorification –voire la récupération politique- de la résistance elle-même, le député répond qu'on ne peut pas faire de lien (il utilise lui-même le terme d' « *amalgame* ») entre la résistance et un débat contemporain.

Conclusion

Alors que, depuis des décennies, les anciens combattants et déportés s'étaient engagés de façon concrète pour pérenniser leurs idées, pour la première fois, suite à « *Adieu, 1945…* » apparait la question de la légitimité de ces combats motivés par les valeurs de la résistance, pourtant sur un point sur lequel l'ANACR s'est montré moins pugnace que d'autres, et à un moment où la FNDIRP, qui avait exigé de manière plus stricte l'application du programme, se spécialise dans le rôle mémoriel.

Or, depuis justement ce fameux éditorial, voilà que le programme du Conseil National de la Résistance revient en force dans les médias, et s'impose comme une référence pour nombre de penseurs et forces progressistes qui défendent l'état-providence, avec en premier le fameux livre de Stéphane Hessel : « *De Londres* […] *j'apprenais que ce Conseil avait mis au point un programme, l'avait adopté le 15 mars 1944, proposé pour la France libérée un ensemble de principes et de valeurs sur lesquelles reposerait la démocratie moderne de notre pays. De ces principes et de ces valeurs, nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin*. »[343]

L'association des Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui, née du rassemblement des Glières organisé en réaction à la récupération du candidat Sarkozy[344], a publié un ouvrage

[342] Synopsis sur la page de présentation, site internet du film Walter, Retour en résistance. http://www.walterretourenresistance.com/lefilm.html , consulté le 17/08/2011.
[343] Stephan HESSEL, *Indignez-vous!* , Indigène éditions, 2010, p 9.
[344] Page du site de l'association, « *L'association CRHA* », http://www.citoyens-resistants.fr/spip.php?article11 consulté le 17/08/2011.

intitulé *Le programme du Conseil national de la Résistance de mars 1944 : comment il a été écrit et mis en œuvre, et comment Sarkozy accélère sa démolition,* paru en mars 2011.

Ainsi, le programme revenu sur le devant de la scène, les opposants aux politiques de rigueurs l'ayant érigé en référence, la défense de celui-ci semble avoir largement dépassé les simples associations de résistants. Et ce depuis l'éditorial qui avait préconisé son abandon pur et simple. Avec lui, la question est finalement posée : peut-on intervenir dans le débat contemporain au nom de la résistance ?

Si il faut faire attention à ne pas prétendre que les anciens combattants de l'ANACR, et les déportés de la FNDIRP ne sont pas la voix de la Résistance, ni encore moins la Résistance, ces associations l'ont fait de manière concrète pendant des décennies, en prenant des dispositions pour que cela se fasse le plus généralement dans le respect des diverses tendances politiques. Et l'ont toujours fait en tant qu'ancien combattant ou déporté de la résistance, car c'est au nom du passé de résistant et des valeurs qui en découlent qu'ils justifient leurs engagements.

Conclusion

Si la première partie nous montrait le rapport étroit entre les associations et la justice, la seconde partie celui avec les organisations internationales, il faut voir dans cette partie le problème épineux du rapport au monde politique, exclusivement français. Ce rapport est inévitable dans l'étude de l'action de ces associations, pour les raisons que nous avons évoquées. Il y a d'abord cette proximité qui pause problème : polémique-t-on avec des personnalités qui soutiennent l'association pour l'esprit républicain qu'elle incarne ? Il y a aussi le second problème : Le fameux pluralisme. L'ANACR se doit, au niveau national, d'éviter toute tension politique en son sein si elle veut - et elle le veut indéniablement – garder son rôle de plus importante association de résistants, à défaut d'être l'unique. La FNDIRP aussi doit ménager ses diverses sensibilités politiques.

Mais avec ces deux points nous sommes devant un paradoxe. Ce n'est pas un hasard si la pluralité du CNR lui-même est lui-même souvent mise en avant : comment se fait-il qu'un programme ayant été adopté par une si large représentation politique puisse être la raison d'éventuelles discordes, pour n'être finalement défendu que par les plus progressistes ? Ainsi, pour le défendre sans avoir l'air de prendre un engagement politique, on rappelle cette unité politique, on rappelle l'union de la résistance, union qui ne s'est jamais retrouvée par la suite, pas même au sein du monde associatif.

La première des limites à l'action des associations de résistants et de déportés n'est-elle d'ailleurs pas l'existence de plusieurs associations, la preuve qu'on ne peut pas résumer à une seule de ces associations les idées de la résistance, malgré l'existence évidente de valeurs communes ? Édouard Bordet de la FNDIRP admet lui-même :

> « *Pourquoi y a-t-il plusieurs associations de résistants, plusieurs associations de déportés ? Chacun a recommencé avec les vieux démons. Il y a eu une scission, et quand il y a scission, on est moins fort. Si on était restés unis, du point de vue des droits, du CNR, ça aurait peut-être mieux marché.* »[345]

[345] Entretien avec Édouard Bordet.

Conclusion

Des engagements réels, au nom du passé

« *Notre association a manifesté avec force sa détermination à poursuivre ce que nous résistants avons appelé une "seconde résistance", pour la défense des valeurs qui furent au cœur de notre combat de la Résistance* »

Louis CORTOT, discours de clôture du congrès national de l'ANACR à Grenoble en 2004.[346]

Les anciens combattants de l'ANACR et les déportés de la FNDIRP ont bel et bien mené, avec leurs associations, après la guerre et jusqu'à nos jours, des combats, des engagements, au sein des questions contemporaines, en rapport avec l'actualité. Ces engagements sont concrets. Des prises de positions claires ont été prises. Des actions ont été menées. Des informations ont circulé, pour mieux dénoncer une idéologie, une personne, un fait, une pratique… Et ne l'ont pas fait sans justification.

Car, en tant que telles, les associations ont été faites avant tout pour la défense des droits d'une certaine catégorie de personnes, et la transmission de la mémoire. De là, comment se permettre de s'immiscer dans l'actualité ? En justifiant les prises de positions par le passé et les valeurs d'ancien combattant de la Résistance, ou de déporté, ce qui ne manque pas d'être fait à travers les articles des deux publications. Cela permet de faire le lien entre passé et présent, voire avenir, mais aussi de démontrer que la « *flamme* » n'éclaire pas que les faits de la Seconde Guerre Mondiale. Cette flamme, que les associations ne veulent pas voir s'éteindre, est celle de valeurs immuables qui s'adaptent parfaitement, et permet ainsi à ces associations de s'attaquer à des sujets n'ayant pas de lien direct avec la Seconde Guerre Mondiale. Exception faite, bien sûr, ici, des procès des criminels nazis et collaborateurs. Mais nous avons vu d'une part que les associations souhaitaient faire autre chose de ses procès qu'une simple condamnation de vieux criminels : recherche des mécanismes de la collaboration, éclairage des vérités sur la déportation, lutte générale contre l'impunité des criminels de guerre, tout cela servant à une lutte plus globale contre les idéologies d'extrême-droite ; d'autre part qu'elles souhaitaient la condamnation d'autres criminels contre l'humanité, dont les crimes sont ultérieurs à la Seconde Guerre Mondiale.

[346] FdA n°1166-1167, novembre-décembre 2004, pp 6-7. Ancien FTP de Seine-et-Marne, Louis Cortot est compagnon de la Libération et officier de la Légion d'Honneur. Il est membre du bureau national de l'ANACR.

Peut-on donc faire un parallèle entre la Résistance et un débat contemporain ? Ces deux associations l'ont toujours fait, en justifiant leurs positions sur des questions actuelles par leur passé. Et on ne peut pas réellement classer les associations politiquement, puisque d'une part, une association loi 1901 ne peut pas se positionner sur l'échiquier politique, pas appeler à voter pour un candidat ou une liste, pas soutenir un parti. Leur seule référence reste leur passé d'opposants –et pour la FNDIRP de victimes- du nazisme. D'autre part, l'ANACR s'est toujours targué d'être la plus large possible politiquement, elle l'est d'ailleurs indéniablement si l'on excepte la très faible représentation de l'extrême-droite dans ses rangs. Le positionnement sur les questions contemporaines ne peut donc se faire dans ces associations que s'il est justifié par le but et la nature même des associations.

Le propos du député Accoyer peut d'ailleurs sembler d'autant plus étrange que le monde politique est au fait des actions et engagements des deux associations, au niveau local comme au niveau national.

Depuis l'éditorial de Denis Kessler, portant d'ailleurs sur un point censé rassembler toute la résistance et qui pourtant n'a pas été défendu par des critiques directes et des prises de positions politiques explicites, les valeurs de la résistance et du CNR sont reprises et portées par des forces et des idéaux en opposition avec les politiques actuelles. Mais qu'en est-il des résistants eux-mêmes ?

Car la question de la justification, c'est celle de la légitimité. Et si les anciens combattants l'ont, les déportés l'ont également, qu'en sera-t-il une fois cette génération disparue ? La flamme transmise, d'autres pourront continuer les combats mémoriels, et les engagements des associations, mais avec quelle légitimité ? L'ANACR a bien, pour cela, le statut des « Amis », qui se sont tardivement organisés au sein de l'association, mais sont prêts à prendre relai. Mais ils n'ont pas connu l'occupation, la déportation, la guerre. La FNDIRP, elle, accepte les membres des familles de déportés. Ceux-ci représentaient en 2005 pas moins de 63% des adhésions, contre 20% de déportés, 9% d'internés et 8% de patriotes résistant à l'occupation.[347] Est-ce la raison pour laquelle depuis une quinzaine d'années les historiens s'intéressent à ces associations ?

Si les engagements de l'ANACR et la FNDIRP dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle sont certains, il n'est pour autant pas question de faire des positions de deux associations une position unique des anciens résistants et déportés politiques. Les associations

[347] WOLIKOW S, avec VIGREUX J, *op. cit*., p. 224.

d'anciens résistants sont nombreuses, celle de déportés –et même de déporté politiques- le sont aussi, et toutes ne partagent le goût prononcé pour l'engagement dans les débats actuels, loin s'en faut.

Chacun de ces combats définissaient un rapport : rapport à la justice et la magistrature pour la lutte contre l'extrême-droite, rapport avec diverses organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) pour la défense de la Paix et des droits de l'homme, et rapport avec le monde politique pour les questions du pacte social. Ce sont ces rapports qui font des engagements militants des résistants des combats concrets dépassant la simple prise de position. Ces rapports permettent des actions, ou le cas échéant les freinent (défense du programme du CNR).

Des combats sur près de quarante ans.

Ainsi, entre le congrès de Sallanches de l'ANACR et l'éditorial de Denis Kessler, quelles évolutions définir ? L'engagement dans l'actualité est toujours présent, indéniablement, de 1970 à 2007, même si un certain essoufflement se fait sentir dans les années 2000 : *France d'Abord* commente plus l'actualité au coup-par-coup que sur des grands thèmes, *Le Patriote Résistant* s'occupe désormais beaucoup plus de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale, et naturellement en particulier de la déportation.

Le plus fort de l'engagement se situe dans la décennie 1990. Décennie que l'on peut prendre au sens large, et faire débuter vers 1987-1988 (procès Barbie, dégel des relations américano-soviétiques, intensification de la lutte contre l'extrême-droite politicienne…) et jusqu'en 2002 (le dernier sursaut au printemps avec les élections présidentielles). Si la force du militantisme de cette période est justifiée par les évènements, elle l'est tout autant par la démographie des associations. Les résistants et les déportés de la première génération disparaissent peu à peu, mais la seconde génération, ceux qui avaient environ vingt ans en 1944, se remettent à œuvrer activement au sein des associations. Ceux-ci, au sortir de la guerre, ont souvent préféré des occupations de leur âge : trouver un travail, fonder une famille… laissant le soin de l'officialité à leurs aînés. Au milieu des années 1980, ils arrivent à la retraite, et ont du temps libre à consacrer à l'association. De plus, il ya l'arrivée et surtout l'organisation en groupes des « Amis de la Résistance ». Cette explication par l'âge se retrouve également dans les entretiens de MM. Bordet et Rolland.

Pourrions-nous vérifier également par le nombre d'adhésions ? En réalité, en matière brute, les adhérents peuvent donner un bon indicateur de « santé » de l'association, mais n'indique rien quant à son action : une adhésion ne signifie pas forcément l'activité au sein d'un comité, la présence aux réunions, la participation aux travaux. Un chiffre plus pertinent serait celui des délégués présents aux congrès nationaux. Là, concernant l'ANACR, la décennie 1990 voit des congrès remplis par les résistants et les « Amis ». Dans les années 2000, pour des raisons évidentes, le nombre de délégués résistants chute.[348]

Et pour ce qui est de l'espace concerné, le combat contre l'extrême-droite cible particulièrement La France, l'Allemagne, et l'Autriche ; d'une manière plus générale l'Europe. La lutte pacifiste elle, concerne d'abord l'Europe déchirée en deux puis par extension le monde entier. Quant à la défense du pacte social, il s'agit là d'une question strictement française, une question de politique intérieure. Les deux associations peuvent donc militer à plusieurs échelles : nationale, européenne, et mondiale.

Notons que si la référence au passé de résistant et/ou déporté étant toujours là, ce militantisme contemporain n'est finalement pas en marge des travaux mémoriels des associations : la mémoire et ce militantisme forment un tout dans la transmission de la « *flamme* » aux générations suivantes.

Cet ensemble de valeurs humanistes pour lesquelles ces personnes se sont battues pendant la guerre, et au nom desquelles elles ont continué de se battre en militant pendant un demi-siècle, et avec, malgré tous les revers que les changements historiques ont pu leur opposer, un optimisme certain, voilà qui peut définir cette fameuse « *flamme à transmettre* ».

Limites d'un travail sur ces journaux

Les publications d'associations ont des avantages certains : régularité, de bons repères, et un discours qui est toujours censé être celui de l'association en tant que telle. Mais ont aussi certains défauts dans la forme et dans le fonds.

Dans la forme, le premier est l'abondance de l'information. Il faut lutter contre la tentation de la surabondance de citations, d'autant qu'un deuxième défaut est celui de la redondance dans les discours, des phrases et formules revenant régulièrement sur une même période, et qui présente là le danger de la répétition. Devant cette masse de matière brute, il convient d'abord

[348] Voir Congrès nationaux de l'ANACR, annexe.

de bien définir le sujet et de ne pas vouloir faire trop large, en étant tenté de vouloir en dire le plus possible. Et pour illustrer son propos, de choisir les passages les plus clairs et les plus pertinents, quitte à n'utiliser aucun article de certains numéros.

Autre défaut : si une phrase peut illustrer la position d'une association sur un sujet précis, elle peut être prise d'un article tenant sur deux pages comme d'un petit entrefilet. Le mieux pour pallier à ce défaut est de préciser autant que possible la taille de l'article, ainsi que, le cas échéant, sa nature : éditorial, article simple, article faisant partie d'un dossier, communiqué de l'association, document de travail de l'association, lettre, dépêche, annonce…

Dans le fonds, les publications d'associations comme l'ANACR ou la FNDIRP ont donc le net avantage d'être la voix « officielle » de l'association. C'est aussi une limite en soi. Ce n'est en aucun cas nécessairement l'avis de l'ensemble des adhérents, surtout lorsqu'on a en son sein un fort pluralisme politique comme à l'ANACR. Ce n'est pas non plus nécessairement l'avis des comités départementaux, en témoigne le vote sur la dissolution de la FNDIRP, alors que le comité isérois était contre.

Ainsi, les travaux sur ces journaux peuvent être nuancés par d'autres sources. Les publications départementales, par exemple. Ici, il s'agirait de *Résistance Isère* et du *Patriote Résistant de l'Isère*. Tout en sachant que cela alourdit nettement la masse des sources, déjà bien lourde.

Les archives, elles, offrent un point de vue plus « intérieur » que les journaux destinés à l'ensemble des adhérents -plus des lecteurs externes. Les archives des associations peuvent s'avérer être d'excellente sources, pour nuancer des points sur les journaux, ou bien mettre en lumière ce dont les journaux ne parlent pas. Il faut pour pouvoir les consulter, c'est-à-dire avoir à dispositions des archives rassemblées et classées.

Autre apport de nuance : les témoignages. Pris séparément, les témoignages peuvent avoir une autre valeur que le discours unitaire et officiel des journaux, mais ont *de facto* de problème inverse : celui d'offrir un discours personnel.

Autres grandes nuances que l'on peut apporter : le point de vue d'autres associations du même acabit. Mais cela suppose un travail de grande ampleur.

Autres sujets abordables avec les mêmes sources

Le présent travail n'est pas une étude finie en soi, mais plutôt un survol de nombreuses pistes à explorer. Certaines ont été défrichées ici, mais chacune d'entre elles pourraient faire l'objet d'un travail plus précis, plus détaillé.

D'autres sujets que ceux abordés ici peuvent également être traités avec les mêmes sources. Le propos étant de faire connaître le regard de deux associations majeures de la résistance et de la déportation, et importantes sur le long terme.

Premièrement, une étude sur les combats mémoriels autour de la seconde guerre mondiale serait intéressante à voir à travers les deux journaux. Résistance, déportation, collaboration, la guerre pour la « Vérité » a fait rage pendant de longues décennies, avec en plus les questions d'apologie, de révisionnisme et négationnisme, de réhabilitation du maréchal Pétain, et bien d'autres.

Ensuite, fait inévitable à quiconque lit *France d'Abord,* la guerre des droits. Droits, pensions, et surtout reconnaissance avec la longue bataille contre les forclusions refusant de délivrer les cartes d'ancien combattant aux résistants –fait dont ils sont la seule catégorie à être frappés.

Un autre sujet, à mi-chemin entre mémoire et engagement contemporain, serait l'évolution du 8 mai, tel que vu par les résistants. Que fêter le 8 mai ? Pourquoi le 8 mai? Sans oublier la suppression du jour férié, long combat jusqu'à sa remise en place. Mais avec depuis la hantise qu'on le supprime à nouveau… Quel rapport entre le 8 mai et d'autres dates, comme le 11 novembre, ou le 27 mai, que l'on souhaite ériger en journée nationale de la Résistance ?

Un travail sur la critique d'ouvrage historiques et de témoignages, très présente dans *Le Patriote Résistant*, serait aussi intéressant.

Et pourquoi pas un travail sur le rapport entre Résistants et culture ? Quelles références dans les journaux sont utilisées pour appuyer le propos ? Quelles œuvres en lien avec la Résistance sont critiquées ? Quelle place pour les films, les livres ?

Le but du tout n'étant pas, bien sûr, de donner le point de vue de *la* Résistance, mais de mettre en valeur « une certaine idée de la Résistance ».

TABLE DES MATIERES

Introduction 5

Les associations 7

Les journaux 10

Le contenu des journaux 11

Les dates 12

Autres sources 13

Quelle place dans l'historiographie ? 14

Acronymes utilisés. 18

Première Partie : La lutte contre les extrêmes-droites 20

Introduction 21

Chapitre I. La lutte contre les extrêmes-droites politiques. 23

Introduction : Un « même combat » ? 23

L'extrême droite politicienne française : Front National, ennemi au nom « usurpé ». 25

L'extrême droite politicienne en Europe et dans le monde 32

Conclusion 35

Chapitre II. La lutte contre la nébuleuse de l'extrême-droite 36

Introduction : 36

La base : les groupuscules d'activistes 37

La tête : une intelligentsia d'extrême-droite ? 41

Le rôle de l'État et de la justice : un laxisme responsable de la résurgence extrémiste ? 42

Conclusion 44

Chapitre III. La lutte contre l'impunité : les procès des criminels contre l'humanité 45

Les procès : dans la lignée de Nuremberg et d'Eichmann 45

Barbie, Touvier et d'autres criminels : « Ni haine, ni vengeance, justice ! » 46

Bousquet et Papon : « Histoire et justice ». 52

Les procès d'autres criminels de guerre et contre l'humanité 56
Conclusion 57
Conclusion 59
Deuxième Partie : Paix et droits de l'homme, combats internationaux 61
Introduction 62
Chapitre V. L'amitié franco-allemande et la construction de l'Europe. 64
Introduction : 64
L'Europe unie : une idée issue de la Résistance ? 65
L'amitié franco-allemande : un « Oui, mais… » ? 65
Le projet européen 68
Conclusion 69
Chapitre IV. L'attachement à la paix 70
Introduction : 70
L'ère des tensions, 1970-1990. « Un seul moyen : le désarmement » 71
« L'espoir quand même » : Le renouveau des conflits à travers le monde, 1990-2007 76
Conclusion 79
Chapitre VI. La défense des droits de l'Homme et de la dignité humaine 80
Introduction 80
Combat contre les pratiques inhumaines : « des formes d'actions que l'on croyait disparues » 81
Positions contre le terrorisme : « des pratiques qui endeuillent l'humanité » 82
Combats humanitaires : « Remettre la terre à l'endroit » 84
Conclusion 85
Conclusion 86
Troisième partie : Héritage et défense d'un pacte social 88
Introduction 89
Chapitre VII. Le nouveau pacte civique et social, un autre combat de la Résistance. 91

Introduction : 91
Des origines diverses du pacte civique et social 92
La revendication crescendo d'un héritage social 96
Conclusion 100
Chapitre VIII. La difficile défense des valeurs sociales du programme du CNR. 101
Une unité politique éphémère 101
Les jours heureux, un passé révolu ? 102
Une défense tardive ? 103
Les freins à la défense du programme : pluralisme et proximité politiques 106
L'éditorial de Denis Kessler : un « cri de guerre » qui change tout ? 108
Conclusion 110
Conclusion 112
Conclusion 113
Des engagements réels, au nom du passé 114
Des combats sur près de quarante ans. 116
Limites d'un travail sur ces journaux 117
Autres sujets abordables avec les mêmes sources 119

La « *flamme à transmettre* »

Annexes.

TABLE DES ANNEXES.

Sources **3**

Bibliographie **16**

STATUTS DEPARTEMENTAUX de l'ANACR - Isère **20**

STATUTS NATIONAUX DE L'«ASSOCIATION NATIONALE DES AMI(E)S DE LA RÉSISTANCE (ANACR)» **25**

Congrès nationaux de l'ANACR, dates et participants, 1970-2008. ..... **33**

Entretien avec Alfred ROLLAND (ANACR), 15/04/2001 ..... **34**

Entretien avec Édouard BORDET (FNDIRP), 21/04/2011 ..... **41**

Photos de la banderole « Même combat : la résistance » **49**

Tract du Front national « La nouvelle résistance » **50**

Extrait des Accords d'Helsinki **51**

Seconde partie du programme du CNR **52**

Sources

Le Journal de la Résistance – France d'Abord. Collection ANACR – Isère.

711	avr-65
734	mars-97
755	janv-69
766-767	déc 69 jan 70
770	mai-70
771	juin-70
772	juil-août 70
773	Sept-Oct 70
774	nov-70
775-776	déc 70-jan 71
777-778	fév-mars 71
779	avr-71
780	mai-71
781	juin-71
782-783	juill-août 71
784-785	sept-oct 71
786	nov-71
787-788	déc 71-jan 72
798-790	fév-mars 72
791	avr-72
792	mai-72
793-794	juin-juil 72
795-796	août-sept 72
797-798	oct-Nov 72

799	janv-73
800	févr-73
801	mars-73
802	mai-73
803-804	juin-juil 73
805-806	Août-sept 73
807	oct-73
808	nov-déc 73
809	janv-74
811	avr-74
812	mai-74
813	juil-74
814	août-74
815	sept-74
816	déc-74
817-818	jan-fev 75
819	mars-75
820	avr-75
821	mai-juin 75
822-823	juin-juil 75
821-825	août-sept 75
826	oct-75
827	nov-75
828-829	Jan-fév 76
831	avr-76
833-834	juin-juil 76
837	oct-76

838	nov-76
839-840	jan-fev 77
841	mars-77
842	avr-77
843	mai-77
844	juin-77
845-846	juil-août 77
847	sept-77
849	nov-77
850	déc-77
851-852	jan-fev 78
853	mars-78
854	avr-78
855	mai-78
856-857	juin-juil 78
859-860	sept-oct 78
861	nov-78
863-864	jan-fev 79
865	mars-79
866	avr-79
867-868	mai-juin 79
869-870	juil-août 79
871	sept-79
872	oct-79
873	nov-79
874-875	Dec 79-Jan 80
876	févr-80

878	avr-80
880	juin-80
881-882	juil-août 80
883	sept-80
885-886	nov-dec 80
972-973	mai-juin 88
974-975	juil-août 88
976	sept-88
977-978	oct-nov 88
984-985	juil-août 89
986-987	sept-oct 89
988	nov-89
990	Jan-Fev 90
998-999	Sept-oct 90
1000	nov-90
1001-1002	déc 90 - jan 91
1003-1004	Fév-mars 91
1011-1012	sept-oct 91
1013	nov-91
1014	déc-91
1015	janv-92
1016-1017	fév-mars 92
1018	avr-92
1019-1020	mai-juin 92
1021-1022	juil-août 92
1023	sept-92
1024	oct-92

1025	nov-92
1026	janv-93
1027	fév-mars 93
1028	avr-93
1029	mai-juin
1030-1031	juill-août 93
1032	sept-93
1034-1035	oct-nov 93
1036-1037	déc 93- jan 94
1038-1039	fév-mars 94
1040	avr-94
1041-1042	mai-juin 94
1043-1044	juil-août 94
1045-1046	sept-oct 94
1047-1048	Nov-Dec 94
1049	janv-95
1050	févr-95
1051	mars-95
1052-1053	avril-mai 95
1054-1055	juin-juil 95
1056-1057	août-sept 95
1058	oct-95
1059-1060	nov-dec 95
1061	janv-96
1062	févr-96
1063-1064	mars-avril 96
1065	mai-96

1066	juin-juil 96
1067-1068	août-sept 96
1069-1070	oct-nov 96
1071-1072	déc 96-jan 97
1073	févr-97
1074-1075	mars-avril 97
1076-7077	mai-juin 97
1078-1079	juil-août 97
1080	sept-97
1081-1082	oct-nov 97
1083	déc-97
1084	févr-98
1085-1086	mars-avril 98
1087	mai-98
1088-1089	juin-juil 98
1090-1091	Aout-sept 98
1092	oct-98
1093-1094	nov-déc 98
1095-1096	déc 98-jan 99
1097	févr-99
1098-1099	mars-avril 99
1105	oct-99
1106-1107	nov-dec 99
1108-1109	jan-fev 00
1111-1112	avril-mai 00
1113-1114	juin-juil 00
1115-1116	aout-sept 00

1117	oct-00
1118-1119	nov-déc 00
1120-1121	jan-fév 01
1124-1125	mai-juin 01
1126-1127	juil-août 01
1128-1129	sept-oct 01
1130-1131	nov-déc 01
1132-113	jan-fév 02
1134-1135	mars-avr 02
1136-1137	mai-juin 02
1138-1139	juil-août 02
1140-1141	sept-oct 02
1142-1143	nov-déc 02
1144-1145	jan-fév 03
1146-1147	mars-avr 03
1148-1149	mai-juin 03
1150-1151	juil-août 03
1152-1153	sept-oct 03
1154-1155	nov-déc 03
1156-1157	jan-fév 04
1158-1159	mars-avr 04
1160-1161	mai-juin 04
1162-1163	juil-août 04
1164-1165	sept-oct 04
1166-1167	nov-déc 04
1168-1169	jan-fév 05
1170-1171	mars-avr 05

1172-1173	mai-juin 05
1174-1175	juil-aout 05
1176-1177	sept-oct 05
1178-1179	nov-dec 05
1182-1183	mars-avril 05
1184-1185	mai-juin 06
1188-1189	sept-oct 06
1192-1193	jan-fev 07
1194-1195	mars-avril 07
1196-1197-1198	mai-juin-juil 07
1199	août-07
1200-1201	sept-oct 07
1202-1203	nov-dec 07

Le Patriote Résistant. Publication nationale de la FNDIRP. Collection ANACR - Isère.

507	janv-82
508	févr-82
509	mars-82
510	avr-82
582	avr-88
671	sept-95
673	nov-95
674	dec 95
975	janv-96
976	févr-96

977	mars-96
978	avr-96
680	juin-96
684	oct-96
685	nov-96
691	mai-97
695	sept-97
701	mars-98
703	mai-98
705	juil-98
707	oct-98
712	févr-99
714	avr-99
715	mai-99
728	juin-00
729	juil-00
730	août-00
732	oct-00
735	janv-01
736	févr-01
737	mars-01
744	oct-01
745	nov-01
746	déc-01
749	mars-02
750	avr-02
751	mai-02

752	juin-02
754	août-02
755	sept-02
756	oct-02
757	nov-02
758	déc-02
759	janv-03
760	févr-03
761	mars-03
762	avr-03
763	mai-03
764	juin-03
766	août-03
767	sept-03
768	oct-03
769	nov-03
770	déc-03
771	janv-04
772	févr-04
774	avr-04
779	sept-04
780	oct-04
781	nov-04
782	déc-04
783	janv-05
784	févr-05
785	mars-05

786	avr-05
787	mai-05
788	juin-05
789	juil-août 05
790	sept-05
791	oct-05
792	nov-05
793	déc-05
794	janv-06
795	févr-06
796	mars-06
797	avr-06
798	mai-06
799	juin-06
800	juil-août 06
801	sept-06
802	oct-06
805	janv-07
806	févr-07
807	mars-07
808	avr-07
809	mai-07
810	juin-07
813	oct-07
814	nov-07
815	déc-07

Autres Journaux :

Résistance Isère :

- n°76, juin-juillet-août 1989
- n°101, juin 1996 ;

Le Dauphiné Libéré :

- édition Bourgoin-Jallieu, 14/02/1992.
- édition de Bourgoin-Jallieu, 15/04/1992
- édition de Grenoble, 18/05/1993.
- édition de Grenoble du 07/05/2000.

Journaux télévisés :

- JA2 20h, 08/06/1993.
- JA2 20h, 20/04/1994.
- JFr2 20h du 22/01/2001.

Archives ANACR - Isère :

Les archives étant en cours de classification, les fonds ne possèdent pas encore de cote.

Série Administration. Sous-série « Statuts et règlements » ; sous-série « résolutions déclarations, et communiqués »

Série congrès nationaux.

Série correspondance élus et institutions

Série correspondance externes

Série correspondance internes. Sous-série « Correspondance siège national »

Sites et pages internet

- Site de l'ANACR : http://www.anacr.com/ consulté du 15/10/2010 au 29/08/2011.
- Site de la FNDIRP : http://www.fndirp.asso.fr/ consulté du 15/10/2010 au 29/08/2011.
- Site de la FIR : http://www.fir.at/index.en.php consulté le 26/02/2011.
- Site de l'ordre de la Libération : http://www.ordredelaliberation.fr consulté le 4 mai 2011.
- Page de l'association des anciens du secteur 7 sur le site de la ville de Bourgoin-Jallieu : http://www.bourgoinjallieu.fr/TPL_CODE/TPL_ANNUASSO_FICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/96930/ASS_CATEGORIE//ASS_NOMASSO//PAG_TITLE/Anciens+R%C3%A9sistants+Enfants+et+Amis+du+Secteur+7/1276-les-associations.htm consultée le 05/04/2011.
- Page d'information du site 20 minutes : http://www.20minutes.fr/article/694664/politique-cantonales-candidat-fn-faisant-salut-nazi-suspendu Consulté le 23/04/2011.
- Page de présentation du film *Walter, Retour en Résistance* http://www.walterretourenresistance.com/lefilm.html , consultée le 17/08/2011.

Film

- *Walter, retour en Résistance,* de Gilles Perret, 83 minutes. Production La Vaka, distribué par Parasite Distribution.

Bibliographie

Outils de travail

- MELMOUX Emmanuel, MITZINMACKER David, *Dictionnaire d'Histoire contemporaine, la France, l'Europe et le monde de 1848 à nos jours*, Nathan, Paris, 2008.

- BROCHE François , CAÏTUCOLI Georges MURACCIOLE Jean-François, *Dictionnaire de la France Libre*, , Robert Laffont, Paris, 2010. Préfaces de Max GALLO et Jean-Louis CRÉMIEUX-BILHAC, postface de Jean-François SIRINELLI.

Ouvrages généraux

- RÉMOND René, *Les droites en France*, Aubier-Montaigne, 1982 (quatrième édition).

Sur la Résistance, l'occupation et la déportation

Sur la Résistance et la France Libre

- GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat, histoire d'un mouvement de la Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, PUF, coll. Esprit de la Résistance, Paris, 1957.
- MICHEL Henri, *Histoire de la France Libre*, PUF, coll. Esprit de la Résistance, Paris, 1963.
- VENNER Dominique, *Histoire critique de la Résistance*, Pygmalion, 1995.
- WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance, Défense de la France 1940-1949*, Seuil, coll. L'Univers Historique, Paris, 1995.

Sur l'occupation et la collaboration

- ORY Pascal, *La France Allemande (1933-1945)*, Folio Histoire, 1977.
- PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, éditions du Seuil, 1973.
- VENNER Dominique, *Histoire de la collaboration*, Pygmalion, 2000.

Sur la déportation et le retour des camps

- LYNCH Édouard et MATARD-BONUCCI Marie-Anne (dir), *La libération des camps et le retour des déportés, l'Histoire en souffrance*, éditions Complexe, Paris, 1995.

- WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide, entre mémoire et oubli*, Plon, Paris, 1992.

Historiographie de la Résistance :

- Laurent DOUZOU, *La Résistance française, une histoire périlleuse*, Éditions du Seuil, coll. Points Histoire, série l'Histoire en débat, 2005.

Idées et motivations de la Résistance

- GABERT Michèle, *Entrés en Résistance, Isère, des hommes et des femmes dans la Résistance*, PUG, coll. Résistances, 2000.

- MICHEL Henri, *Les courants de pensée de la Résistance*, PUF, Paris, 1962

Sur la libération et la reconstruction, et la construction européenne.

- BISTSCH Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, éd. Complexes, coll. Questions au XXème siècle, 1996.
- BLOCH-LAINÉ François, BOUVIER Jean, *La France restaurée, 1944-1954, dialogues sur les choix d'une modernisation*, Fayard, 1986.
- Wolf D. GRUNER, « *La place de l'Allemagne dans l'Europe d'après-guerre selon Jean Monnet* », *in* BOSSUAT Gérard et WILHELM Andreas (dir), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la Paix*, actes du colloque de Paris du 29 au 31 mai 1997, organisé par l'institut Pierre Renouvin de l'Université de Paris I-Panthéon Sorbonne et l'Institut Historique Allemand de Paris, Publications de la Sorbonne, Paris 1999.

Ouvrages sur les associations

- ANDRIEU Claire, LE BÉGUEL Gilles et TARTAKOWKSY Danielle (dir), *Associations et champ politique, la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, publications de la Sorbonne, 2000.

Sur la FNDIRP

- DUPINAY-BETFORD Karin, *Les Déportés en Isère. Histoire des associations : La mémoire (1945-1995) – 2 tomes*, l'Harmattan, coll. Mémoire des Alpes, 2010.

- FERRAND M, Les premières années de la FNDIRP, mémoire de DEAD, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2004.

- MAUREL Stéphane, *Aux origines de la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants Patriotes, 1944-1946*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Perrot et Henri Rousso, Université de Paris VIII, 1992.

- WOLIKOW Serge, en collaboration avec VIGREUX Jean, *Les combats de la mémoire, la FNDIRP de 1945 à nos jours*, Le Cherche-midi, 2006.

Ouvrages prenant en compte l'action des associations

- BARRIÈRE Philippe, *Histoire et mémoires de la Seconde Guerre mondiale, Grenoble en ses après-guerres (1944-1964)*, PUG, Grenoble, 2004.

- DOUZOU Laurent (dir), *Faire l'Histoire de la Résistance*, Actes du colloque international (18-19 mars 2008), Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, Rennes, 2010.

Ouvrages spécialisés

Sur les extrême-droite et le néonazisme

- ALGAZY Joseph, *La tentation néo-fasciste en France de 1944 à 1965*, Fayard, Paris, 1984.
- ALGAZY Joseph, *L'extrême-droite en France de 1965 à 1984*, l'Harmattan, Paris, 1989.
- SCHMIDT Michael, *Néo-nazis, la terrible enquête*, JC Lattès, coll. Le Monde en Marche, 1993.

Sur les procès

- *L'ANACR dans le procès Barbie*, édité par l'ANACR, 1987.

- LAMBERT Bernard, *Dossiers d'accusations : Bousquet, Papon Touvier, inculpés de crimes contre l'humanité*, FNDIRP-Climats, Paris, 1991.

- WIEVIORKA Annette, *Eichmann de la Traque au Procès*, André Versaille, Bruxelles, 2011.

Sur le programme du CNR

- ANDRIEU Claire, *Le programme commun de la Résistance, des idées dans la guerre*, Les éditions de l'Érudit, 1984.
- Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui, *Les jours heureux : le programme du Conseil national de la Résistance de mars 1944, comment il été mis en œuvre, et comment Sarkozy accélère sa démolition*, édition actualisée, La Découverte, 2011.

Témoignages et écrits de résistants

- AUBRAC Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Odile Jacob, 1996.

- HESSEL Stéphane, *Indignez-vous* !, Indigène éditions, coll. Ceux qui marchent contre le vent, 2010.

- RAVANEL Serge, *L'esprit de la Résistance*, Seuil, collection Histoire immédiate, Paris, 1995.

STATUTS DEPARTEMENTAUX de l'ANACR - Isère

Comité Départemental de l'Isère

de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance

NB : ces statuts sont directement inspirés des statuts nationaux.

Il résulte de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale appelée « Congrès Départemental » du Comité départemental de l'Isère de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, qui a siégé à Grenoble le 3 novembre 2007 que les statuts modifiés par cette Assemblée se lisent comme suit :

Préambule : Le Comité départemental de l'Isère de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance agit pour que soit honorée la mémoire des combattants de la Résistance, pour que soit reconnu le rôle de la Résistance dans la libération de la France, pour obtenir aux Résistants la reconnaissance officielle des services qu'ils ont accomplis dans la Résistance, il défend leurs intérêts matériels et moraux, ainsi que ceux des Déportés et des familles des Résistants morts pour la France.

Il s'attache à perpétuer l'esprit de la Résistance, en transmettant, aux générations présentes et futures, pour les leur faire partager, les idéaux communs aux Résistants, exprimés en premier lieu dans le Programme du Conseil National de la Résistance.

Il a également pour but de faire connaître et ancrer dans la mémoire collective du Peuple français l'histoire de la Résistance sur le sol national – et plus particulièrement dans le département de l'Isère - ainsi que dans les territoires qui furent sous souveraineté française, les actions héroïques ainsi que l'esprit démocratique, humaniste, patriotique et d'abnégation des Résistants et des Français libres, d'affirmer la solidarité de combat qui a uni dans la lutte commune les Résistants de tous les pays subissant le joug du fascisme et du nazisme.

Il lutte contre les idéologies d'inspirations fascistes, le négationnisme, la xénophobie et tous les racismes, il se prononce pour la sécurité des personnes et des Etats, le respect des identités nationales, la fraternité entre les peuples, l'épanouissement des libertés, pour la défense des Droits de l'Homme et de la paix.

Il oeuvre à l'édification et à la préservation des lieux de mémoire

Il entend maintenir la fidélité à l'esprit de la Résistance en agissant avec tous les anciens Résistants et leurs organisations, avec les autres Anciens Combattants, et avec tous ceux qui souhaitent se joindre à eux pour défendre l'honneur de la Résistance et des Combattants, pour que la France ne redevienne pas une terre de servitude et qu'elle ne porte jamais atteinte à la liberté d'aucun peuple, pour la préserver ainsi que les autres pays des destructions et des souffrances d'une nouvelle guerre.

Article 1er. – Le Comité départemental de l'Isère de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance rassemble de manière pluraliste, sans distinction politique, philosophique ou religieuse, toutes celles et ceux qui :

1.Français ou étrangers, ont appartenu pendant la période de l'Occupation de la France aux organisations de Résistance intérieure - F.F.I., F.F.C., R.I.F., organisations adhérentes au Conseil National de la Résistance - ou extérieure (F.F.L.), aux Comités de Libération.

2. ont, isolés, accompli tous actes qualifiés de Résistance

3. parents directs de martyrs de la Résistance, sont fidèles à leurs valeurs et à leur combat.

4.veulent que soient reconnus le rôle de la Résistance et l'action des Résistants pour libérer la France et y restaurer les libertés républicaines et la démocratie, s'inspirent personnellement des valeurs humanistes, démocratiques et patriotiques de la Résistance et entendent les porter au cœur de la vie citoyenne de notre pays, combattent le négationnisme et toute résurgence des fascismes.

Article 2. – Le Comité départemental de l'Isère de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance adhère à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance et à ses statuts nationaux. La durée de l'Association est illimitée.

Son nom officiel est : « Comité départemental de l'Isère de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance », son sigle officiel est : «A.N.A.C.R.»

Son siège est fixé 64 rue Ampère 38000 Grenoble

Article 3. – L'Association**,** conformément aux statuts nationaux, se compose d'adhérents répondant aux définitions de l'Article 1er et qui acceptent les présents statuts. Les adhérents correspondant particulièrement aux définitions des alinéas 1 et 2 de cet Article 1er reçoivent une carte d'adhérent «*Résistant* », les adhérents correspondant seulement à celle de l'alinéa 4 de l'Article 1er reçoivent une carte d'adhérent *«Ami de la Résistance»,* éditée par l'«Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR)» affiliée par ses statuts à l'ANACR ou – si l'«Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR)» cessait d'exister - par l'ANACR elle-même. Les adhérents correspondant à l'alinéa 3 de l'article 1er ont le choix entre la carte d'adhérent «*Résistant*» ou la carte d'adhérent «*Ami de la Résistance*».

Article 4. - Les adhérents de l'Association porteurs d'une carte d'adhérent «*Résistant* » ou «*Ami de la Résistance*» **ont tous les mêmes droits**, c'est-à-dire, dans le respect de son caractère pluraliste et en s'inspirant des principes fondateurs du Programme du C.N.R., de participer à la définition de ses orientations et à l'élection de ses organes de direction et d'y être élus, **ainsi que les mêmes devoirs**, dont le premier est d'acquitter régulièrement une cotisation qui concrétise la volonté de contribuer au fonctionnement de l'Association et de lui donner les moyens de développer son action.

Article 5. – L'adhésion est reçue, sur le plan de la localité, de l'agglomération ou du canton de résidence, du lieu de travail, au sein d'une structure de base de l'Association appelée comité, groupe ou section, cadre naturel de l'action que peut mener chaque adhérent pour faire connaître les idéaux et les buts de l'Association. S'il n'existe pas de comité, groupe ou section de localité, de canton(s), d'agglomération ou de lieu de travail, l'adhésion est reçue directement au Comité ou Groupe départemental tel que défini ci-après. L'adhésion éventuelle d'adhérents «*Résistants*» (correspondant aux définitions des alinéas 1 et 2 de l'Art. 1) ne résidant pas dans le département, mais dont l'action de Résistance s'y est déroulée, est reçue au plan local ou cantonal correspondant au lieu de Résistance, ou au plan départemental.

Dans le respect des statuts nationaux, des règles administratives et des décisions des Assemblées Générales nationales (Congrès), les Comités du département de l'Isère sont regroupés en Comité départemental de l'Association Nationale. Des Comités contigus - locaux, de cantons ou (et) parties de cantons - du département peuvent se regrouper avec l'accord préalable du Bureau départemental.

Le regroupement exceptionnel, lié aux subdivisions historiques régionales de la Résistance, d'un comité local ou cantonal avec une structure locale contigüe de l'Association d'un département voisin ne peut se faire qu'avec l'accord préalable des Bureaux départementaux des deux départements concernés.

Article 6.- Les comités locaux ou cantonaux peuvent obtenir la capacité juridique en déposant leurs statuts sous le sigle : «Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)» - Comité départemental de l'Isère »; suivi de: «Comité local ou cantonal de.....».

Les statuts des Comités locaux ou cantonaux doivent reprendre de manière adaptée à leur caractère local les dispositions des présents statuts départementaux, faire explicitement référence à l'appartenance au Comité départemental ainsi qu'à l'Association Nationale, à l'adhésion à ses statuts et à ses orientations fondamentales telles que définies par le Préambule et les Art.1, 3 et 4, exprimer la volonté de les mettre en œuvre et celle d'inscrire les prises de positions publiques et l'activité du

Comité local ou cantonal dans le cadre des orientations et de l'activité tant départementales que nationales.

Chaque comité local doit fixer son siège social et déterminer ses conditions d'administration dans le respect des normes des Statuts nationaux et départementaux ainsi que de la Loi de 1901 sur les Associations.

Article 7. – Le Comité départemental de l'Isère de l'«Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)» développe son action en étroit partenariat avec - s'il existe et tant qu'il existera – le Comité départemental de l'«*Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR)*».

Article 8. - Outre les adhérents organisés en comités locaux, le Comité départemental de l'Isère de l'ANACR regroupe également des membres répondant aux définitions de l'Art. 1er et adhérant directement au niveau départemental selon les modalités précisées par le règlement intérieur, ainsi que des «Amicales» affiliées (de réseaux, de maquis, de mouvements) qui doivent poursuivre des buts conformes à ceux de l'Association; ces Amicales affiliées sont, selon des modalités définies par le règlement intérieur, représentées de droit dans le Comité Directeur départemental.

L'affiliation au Comité départemental de l'ANACR de l'Isère comme «*membres associés*» de personnes morales (établissements scolaires, socioculturels…) peut être reçue selon des modalités définies par le règlement intérieur national de l'Association, lequel précise les obligations et droits afférents à ce statut particulier.

Article 9. – Tout litige non résolu au plan local ou (et) départemental concernant le respect des modalités d'adhésion à l'«Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)» de personnes physiques ou morales, la conformité des statuts locaux et départementaux avec les Statuts nationaux, et leur respect dans le fonctionnement des comités locaux et départemental pourra être soumis à l'examen et à l'arbitrage décisionnel du Conseil d'administration (Bureau national) ou de sa Délégation permanente, lesquels peuvent, conformément aux statuts nationaux, se saisir eux-mêmes si nécessaire de toutes questions de cet ordre et y apporter les réponses exécutoires appropriées.

Article 10.- L'Assemblée Générale appelée «Congrès départemental» de l'Association se réunit régulièrement sauf cas de force majeure tous les 2 ans et chaque fois qu'elle est convoquée par le Bureau départemental ou sur la demande d'au minimum le tiers des adhérents. Le Congrès départemental dont l'ordre du jour est proposé par le Bureau départemental sortant, définit, dans le cadre des principes exprimés par le Préambule et l'article 1er des présents statuts, les orientations, le programme d'action et les règles générales de fonctionnement du Comité départemental de l'Association, il entend les rapports sur l'activité, la situation morale et financière du Comité départemental de l'Association, il délibère sur les conclusions du rapport de la Commission de Contrôle Financier et donne quitus au trésorier, il pourvoit au renouvellement des membres du Comité Directeur ainsi qu'à celui des membres du Bureau départemental et de la Commission départementale de Contrôle Financier.

Il peut – dans le cadre du respect des statuts nationaux - modifier les présents statuts selon les modalités définies à l'Art.17.

Article 11.- Le Comité directeur se réunit régulièrement sauf cas de force majeure tous les 2 ans, l'année sans congrès départemental , et chaque fois que nécessaire sur convocation du Bureau départemental. Il entend le rapport d'activité du Bureau départemental et veille à la mise en œuvre par le Bureau départemental des orientations et décisions des congrès nationaux et départementaux. Il pourvoit si nécessaire au renouvellement des membres – ou partie des membres – du Bureau départemental. Il entend le rapport sur la situation financière et donne quitus au trésorier.

Le Bureau départemental, composé de membres rééligibles élus à la majorité simple, soit directement par le Congrès départemental soit par le Comité directeur, gère départementalement l'Association, impulse et dirige son action, exprime publiquement les orientations définies lors du dernier congrès national de l'Association et est seul habilité à formuler, en conformité avec ces orientations, les prises de position départementales de l'Association, il règle le budget annuel, détermine les dépenses nécessaires et l'emploi des fonds disponibles, procède aux acquisitions, échanges ou aliénations de biens que nécessite le fonctionement départemental de l'Association. Si

nécessaire, il élabore et adopte un règlement intérieur départemental. Il peut déplacer si nécessaire le siège de l'Association.

Article 12. – Les ressources du Comité départemental de l'Association proviennent des cotisations de ses membres, du produit des souscriptions qu'elle organise, des subventions qui pourront lui être accordées, des dons manuels qui pourront lui être faits, du produit des initiatives qu'elle organisera, des ressources créées s'il y a lieu à titre exceptionnel dans les conditions prévues par la loi.

Les comptes du Comité départemental de l'Association sont visés par la Commission départementale de Contrôle Financier.

Article 13. - En vue de faire connaître ses buts et activités ainsi que de gagner des adhérents, le Comité départemental de l'Isère de l'A.N.A.C.R. emploie et emploiera tous les moyens de communication présents et à venir : tenues de réunions, conférences et expositions, publication de journaux, brochures, tracts, et affiches, édition de livres, CD et DVD-Roms, réalisation de films, programmes audio et audiovisuels, sites et pages internet…

Article 14. - La qualité de membre de l'ANACR se perd par la démission, par le non règlement de la cotisation durant deux années consécutives (sauf cas de force majeure).

Elle se perd par exclusion pour tenue publique de propos ou publication d'écrits hostiles et diffamatoires à l'égard de la Résistance, de l'ANACR et de ses directions locales, départementales et nationale, pour comportements et prises de positions contraires aux valeurs démocratiques et antiracistes de la Résistance, ainsi que, après rappel préalable invitant à se conformer aux dispositions des présents statuts, pour non respect délibéré du caractère pluraliste de l'Association, pour prises de positions publiques contraires aux orientations définies par les congrès de l'ANACR.

La cessation de l'appartenance à l'Association par exclusion pour ces motifs est alors constatée, à la majorité des 2/3, par la direction du Comité local ou cantonal, ou, s'il n'y a pas de structures locales, par le Bureau départemental. Il pourra être fait appel de cette décision auprès du Bureau départemental ou (et) du Bureau national qui, selon les termes des statuts nationaux, statueront alors à la majorité simple.

S'il s'agit d'un membre du Comité Directeur, la demande d'exclusion sera proposée par le Bureau Départemental au Comité Directeur et ratifiée par le Congrès départemental. Il pourra, selon les termes des statuts nationaux, être fait appel de la décision d'exclusion devant la «Commission des recours» du Congrès National suivant qui pourra soit décider de l'annuler ou de la ratifier, soit de la soumettre à l'examen en réunion plénière.

Article 15. - En cas de manquements qu'il jugerait graves aux valeurs fondamentales de la Résistance, à la nature pluraliste de l'ANACR, aux orientations et statuts nationaux de l'ANACR, le Bureau départemental peut prononcer à la majorité simple la suspension de l'appartenance à l'Association d'un comité local ou cantonal, lequel ne pourra plus durant la durée de sa suspension se réclamer de l'appartenance à l'Association. Le Congrès départemental de l'ANACR suivant cette décision de suspension aurait à en prononcer, à la majorité simple, la levée ou à décider la dissolution du comité concerné. Il peut être fait appel de cette décision devant la «commission des recours» du Congrès National suivant.

Article 16. – En cas de dissolution ou d'exclusion d'un comité local ou cantonal, les biens et les fonds de ce comité seront dévolus à la Trésorerie du Comité Départemental de l'Isère.

Article 17. - La modification - dans le cadre du respect des statuts nationaux - des présents statuts départementaux par l'Assemblée générale départementale (Congrès départemental) peut se faire sur proposition du Bureau départemental ou - au minimum - sur la demande du tiers des membres de l'Association, répartis dans au minimum le tiers des Comités locaux s'il en existe. Elle nécessite de recueillir la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents à l'Assemblée générale départementale.

Article 18. - La décision de regroupement dans le cadre des dispositions prévues par les statuts nationaux du Comité départemental ANACR de l'Isère avec un autre Comité départemental contigü de l'ANACR nécessiterait de recueillir la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents à l'Assemblée Générale départementale. Les biens et les fonds du Comité départemental de l'Isère de l'ANACR seraient dans ce cas intégrés au patrimoine de la nouvelle entité de l'Association ainsi créée.

L'éventuelle dissolution du Comité départemental de l'«Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)» ne pourrait être prononcée qu'à la majorité qualifiée des ¾ des délégués présents à une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. Dans ce

cas, les biens et les fonds du Comité départemental de l'Isère de l'ANACR seraient alors dévolus à la trésorerie nationale l'«Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)».

Article 19. – Le Président délégué départemental - ou le Secrétaire général départemental - est, après accord du Bureau départemental, habilité à procéder à toute modification aux présents statuts demandée par l'autorité administrative en relation avec leur conformité avec la Loi de 1901 sur les Assocations ou avec une éventuelle loi la modifiant ou la remplaçant.

Fait à Grenoble le 3 novembre 2007

Les Présidents départementaux

Jean Cerantola

Gabriel Madeva

STATUTS NATIONAUX DE L'«ASSOCIATION NATIONALE DES AMI(E)S DE LA RÉSISTANCE (ANACR)»

Article 1 :

Il est fondé, entre les personnes adhérant aux présents statuts, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom :

« ASSOCIATION NATIONALE

DES AMI(E)S DE LA RÉSISTANCE (ANACR) »

La durée de l'association est illimitée.

Article 2 :

L'**«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)»** a pour but de rassembler sans distinction politique, philosophique ou religieuse et dans l'esprit de pluralisme de l'«Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance » (ANACR), dont elle entend appuyer l'action, tous ceux qui veulent :

- Perpétuer l'esprit de la Résistance, faire partager et transmettre aux générations présentes et futures les idéaux communs aux résistants, exprimés en premier lieu par le Programme du Conseil National de la Résistance,

- Approfondir la connaissance de l'histoire de la Résistance antinazie sur le sol national et hors de France, du sens de son combat et de ses faits d'armes, de l'esprit démocratique et patriotique des résistants face aux occupants nazis et aux collaborateurs vichystes et contribuer à diffuser largement cette connaissance, en premier lieu parmi les jeunes générations.

- Honorer la mémoire des combattants de la Résistance.

- Combattre les idéologies d'inspiration fasciste et collaborationniste, le négationnisme, la xénophobie, le racisme.

- Lutter pour la sécurité des personnes et des Etats, le respect des identités nationales, la fraternité entre les peuples, l'épanouissement des libertés, la paix.

Elle a vocation à perpétuer l'action menée par l'ANACR depuis sa fondation dans la défense des valeurs de la Résistance, dans la défense des intérêts moraux et matériels des Résistants, à assurer la pérennité du patrimoine moral et matériel de l'ANACR dont elle se veut être l'héritière.

Article 3 :

L'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» adhère à l'«Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance », l'ANACR, comme structure nationale affiliée. Cette affiliation est, tant qu'existera l'ANACR, fondatrice de l'identité de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance ANACR»

Article 4 :

Les orientations nationales de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» sont définies lors des congrès nationaux de l'ANACR, auxquels l'« Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance ANACR» participe comme structure affiliée, et lors de ses «Assises nationales» spécifiques.

Article 5 :

L'appartenance à l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» se fait sur la base de l'accord avec les orientations de l'ANACR et sa démarche pluraliste, avec celles de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance ANACR».

Elle est rendue effective par l'acceptation de la demande d'adhésion de personnes physiques, après examen collectif par la direction du **Groupe local** ou par celle du **Groupe départemental des**

« Ami(e)s de la Résistance (ANACR)», structures rassemblant localement et (ou) départementalement les « Ami(e)s de la Résistance ANACR». L'acceptation des demandes d'adhésion de personnes morales (collectivités locales, établissements scolaires, comités d'entreprise…), sous certaines conditions précisées par la « Commission nationale » telle que définie à l'article 8, doit être ratifiée par la « Direction nationale » telle que définie à l'article 9.

Dans les localités où les « Ami(e)s de la Résistance (ANACR) » ne sont pas organisés localement , l'adhésion peut être recueillie par la structure locale de l'ANACR, qui la transmet à la structure départementale des «Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» compétente, dans les départements où les «Ami(é)s» ne sont pas organisés départementalement, l'adhésion peut être recueillie par la structure départementale de l'ANACR, qui la transmet à la « Direction Nationale » des «Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» telle que définie à l'article 9.

Elle peut être aussi enregistrée nationalement par la « Direction Nationale » des «Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» telle que définie à l'article 9.

L'adhésion est matérialisée, après règlement d'une cotisation nationale définie par les instances nationales (et éventuellement complétée sur le plan départemental), par une carte d'«Ami(e) de la Résistance (ANACR)» éditée - éventuellement de manière conjointe avec le Bureau National de l'ANACR - par la «Direction nationale» de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» telle que définie à l'article 9.

Article 6 :

La structure de l'Association est formée par la réunion nationale des « Groupes départementaux d'«Ami(e)s de la Résistance (ANACR)», regroupant les « groupes locaux » et « groupes d'établissement scolaire » existant dans chaque département, et des «Groupes locaux» ou d'établissements scolaires des départements non structurés, dont les statuts doivent faire référence explicitement à leur appartenance à l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» et à leur adhésion aux orientations nationales et départementales de l'ANACR ; elle intègre au niveau national les adhérents isolés.

Il pourra, si nécessaire, être éventuellement mis en place, par une décision des « Assises nationales », des coordinations régionales.

Article 7 :

Les **« Assises nationales »** - l'Assemblée générale - se réunissent – sauf cas de force majeure – en principe tous les deux ans, en alternance avec le congrès national de l'ANACR, et chaque fois qu'elles sont convoquées par la «Commission nationale» telle que définie à l'article 8, ou sur la demande du tiers au moins des membres de l'Association répartis dans la moitié au moins des Groupes départementaux organisés. Le mode de représentation aux «Assises nationales» est fixé dans le cadre du règlement intérieur adopté par la «Commission nationale» telle que définie à l'article 8.

Plus haute instance de l'Association, les « Assises nationales » définissent, sur la base des orientations nationales de l'ANACR, les orientations nationales de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» ainsi que ses formes d'action.

Elles élisent la « Commission nationale ».

Elles élisent la « Commission de contrôle financier ».

Elles donnent quitus au rapport du trésorier national.

Article 8 :

L'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)», placée sous la présidence d'honneur du (de la) président(e)-délégué(e) de l'ANACR, est administrée par un Conseil d'administration appelé la **«Commission nationale»,** élu lors des «Assises nationales» bi-annuelles.

La «Commission nationale» se réunit en assemblée générale au moins une fois par an en dehors des années de tenue des Assises nationales et sur convocation du Secrétariat national tel que défini à l'article 9, elle veille à la mise en œuvre des décisions des « Assises nationales », elle élabore le règlement intérieur de l'Association, précise les modalités d'adhésion et de participation à la vie de l'Association des personnes morales, elle détermine le montant de la cotisation et la répartition des ressources entre les différentes structures de l'Association, elle valide les comptes annuels dans l'intervalle des Assises nationales.

Lors de la séance de clôture des «Assises nationales» - ou au plus tard dans le mois qui suit- la «Commission nationale» désigne en son sein un Bureau, appelé la «Direction nationale», chargé jusqu'aux Assises nationales suivantes de diriger l'Association dans

l'intervalle des sessions de la «Commission nationale». Elle peut la compléter lors d'une de ses sessions.

Article 9 :

La **« Direction nationale »** est composée de :

- D'un(e) ou de président(e)s
- D'un(e), ou de vice-président(e)s
- D'un(e) secrétaire(e) général(e)
- Des secrétaires nationaux(ales)

- D'un(e) trésorier(e) national(e).

- D'un(e) trésorier(e) national(e) adjoint(e).

- De tout(e) autre membre titulaire désigné(e) par la «Commission nationale».

Les président(e)s, vice-président(e)s, secrétaire général(e), secrétaires, trésorier(e) national(e) et trésorier(e) national(e)–adjoint(e) forment le **Secrétariat national** de l'Association. Lors des Assises nationales sont précisés les titulaires des responsabilités de président(e)(s), secrétaire général(e) et trésorier(e), les autres responsabilités au sein de la « Direction Nationale » pouvant être précisées lors de sa première réunion après les «Assises Nationales». En cas de vacance d'une des responsabilités au sein de la «Direction Nationale», celle-ci procède à la désignation d'un nouveau titulaire, désignation qui devra être confirmée par la «Commission Nationale» lors de sa prochaine réunion.

Le (la) président(e)-délégué(e) de l'ANACR - ou son (sa) représentant(e) – participe de plein droit aux délibérations de la «Direction nationale» des «Ami(e)s».

La «Direction Nationale» se réunit au minimum deux fois par an et chaque fois que nécessaire sur convocation du «Secrétariat national».

Article 10 :

Il peut être formé un **« Comité de Parrainage »** de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance('ANACR)», placé sous la présidence du (de la) président(e)-délégué(e) de l'ANACR, président(e) d'honneur de l'Association, et rassemblant de manière pluraliste des personnalités éminentes de la Résistance, du monde culturel, de la représentation nationale et de l'engagement social qui entendent manifester publiquement leur adhésion aux valeurs de la Résistance et leur appui aux objectifs de l'Association.

Article 11 :

Les ressources de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» proviennent des cotisations de ses membres, des subventions des Pouvoirs publics, des subventions émanant des structures locales, départementales et nationales de l'ANACR, de dons et du produit des initiatives qu'elle organisera.

La «Commission nationale» fixe annuellement le montant de la cotisation nationale dans ses différentes déclinaisons (de base, de soutien et demi-tarif) – et des ressources qui lui sont annexées (timbre de solidarité…) –, ainsi que sa répartition entre les structures locales, départementales et nationales de l'Association. La «Commission nationale» aura à examiner annuellement le montant des contributions complémentaires que peuvent verser les différentes structures de l'Association à la trésorerie nationale.

Article 12 :

Comportant cinq membres, dont son (sa) président(e), la **« Commission de contrôle financier »**, élue lors des « Assises nationales », vérifie la régularité des comptes de l'Association et valide annuellement, devant les « Assises nationales » ou la « Commission nationale », le rapport du (de la) Trésorier(e) national(e).

Article 13 :

Le siège social de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» est fixé – avec l'accord de sa direction **- au siège national de l'«Association Nationale des Anciens combattants de la Résistance» (ANACR), 79, rue Saint-Blaise, 75020 - Paris.** Il peut être transféré par décision de la « Commission nationale », sur proposition de la «Direction nationale».

Article 14 :

La qualité de membre de l'« Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» se perd par la démission, par le non règlement de la cotisation durant deux années consécutives, par le non respect du caractère pluraliste de l'Association, par la tenue de propos ou la publication d'écrits hostiles et diffamatoires à l'égard de la Résistance et de l'«Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance» (ANACR), par des comportements et prises de positions contraires aux valeurs démocratiques et antiracistes de la Résistance.

La cessation de l'appartenance à l'Association pour ces motifs est alors constatée à la majorité des 2/3 par la direction du «Groupe local» ou, dans les départements où il n'y a pas de groupes locaux, par celle du «Groupe départemental». Il peut être fait appel de cette décision auprès de la «Direction nationale», qui statue alors à la majorité simple.

Article 15 :

En cas de manquements qu'elle jugera graves aux orientations de l'ANACR et de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)», la «Commission nationale» peut, sur proposition de la «Direction nationale», prononcer à la majorité simple la suspension de l'appartenance à l'Association d'un groupe local ou d'un groupe départemental, qui ne pourra plus durant la durée de sa suspension se réclamer de l'appartenance à l'Association. Les «Assises nationales» suivantes auront à prononcer, à la majorité simple, la levée de la suspension ou la dissolution du groupe concerné.

Article 16 :

En vue de faire connaître le plus largement ses buts et de recruter des adhérents, l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» emploie, dans le cadre de la législation, tous les moyens de communication existants ou à venir : organisation de réunions, conférences, expositions, colloques, manifestations culturelles, édition de journaux, brochures, affiches, tracts, livres, production de cassettes audio et vidéo, de CD audio, de CD et DVD–Rom, réalisation de films, de sites internet, etc.

Article 17 :

La modification des présents statuts est du ressort des «Assises nationales» et nécessite, pour ce qui concerne l'adhésion à l'ANACR et la référence à ses orientations, d'avoir préalablement recueilli la majorité qualifiée des ¾ des adhérents répartis dans les ¾ des groupes départementaux, et, pour ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'Association, la majorité qualifiée des 2/3 des délégués aux Assises nationales représentant les 2/3 des départements organisés.

Article 18 :

La dissolution de l'«Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» ne peut être prononcée que par des « Assises nationales » extraordinaires, à la majorité qualifiée préalablement recueillie des ¾ des adhérents répartis dans les ¾ des groupes départementaux organisés.

L'éventuelle fusion de l'«Association nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» avec l'ANACR, qui assurerait par là-même la poursuite du combat que depuis sa création l'Association même aux côtés de l'ANACR, nécessiterait quant à elle la majorité qualifiée des 2/3 des délégués aux Assises Nationales.

Dans les deux cas, dissolution ou fusion avec l'ANACR, les biens et les fonds de l'« Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)» deviendraient alors la propriété de l'«Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance» - à laquelle elle est affiliée - ou de l'Association la prolongeant.

Si celle-ci n'existait plus, ils seraient en cas de dissolution dévolus à une association partageant explicitement des orientations et des buts convergents avec les siens tels que définis aux articles 2 et 4 des présents statuts.

N.B. - Les présents statuts intègrent aux statuts adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée constitutive de l'Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR), tenue à Paris les 26 et 27 avril 2003, les modifications adoptées à l'unanimité lors des Assises Nationales de l'Association Nationale des Amis(e)s de la Résistance (ANACR), qui se sont tenues à Paris les 4 et 5 mars 2006..

Congrès nationaux de l'ANACR, dates et participants, 1970-2008.

Liste des congrès nationaux de l'Association Nationale des Anciens Combattants (et Amis) de la Résistance, comprenant l'année, la ville où s'est tenu le congrès, le nombre de délégués résistants et le nombre de délégués « amis de la Résistance ».

- 1970 : Sallanches. 403 délégués résistants.
- 1972 : Pau. 429 délégués résistants.
- 1974 : Le Havre. 477 délégués.
- 1976 : Grenoble. Plus de 700 personnes (pas de détail)
- 1978 : Brive. 550 délégués résistants.
- 1980 : Lyon. Pas de chiffre précis. On peut estimer environ 600 délégués résistants. [1]
- 1982 : ?
- 1984 : Cannes.
- 1986 : ?
- 1988 : Blois. 1071 présents (pas de détail).
- 1990 : Perpignan. (1200 participants, pas de détail)
- 1992 : Brest. (1200 participants, pas de détail)
- 1994 : Vichy. 835 délégués résistants, 184 amis.
- 1996 : Châteauroux. 630 délégués résistants, 177 délégués amis.
- 1998 : Chambéry. 618 délégués résistants. 224 délégués amis.
- 2000 : Saint-Brieuc. 979 participants, dont 224 délégués amis.
- 2002 : Nevers. 753 participants, dont 236 délégués amis.
- 2004 : Grenoble. 463 délégués résistants, 354 délégués amis.
- 2006 : Limoges.
- 2008 : Marseille. 250 délégués résistants, 300 délégués amis.

Sources :

- *Le Journal de la Résistance, France d'Abord*, numéros spéciaux des congrès
- Archives ANACR Isère, série « Congrès nationaux ».

[1] Une hausse de 10% est évoquée.

Entretien avec Alfred ROLLAND (ANACR), 15/04/2001

Alfred ROLLAND est un ancien combattant de la Résistance, dans laquelle il est entré sur les traces de son père, Joseph, militant antifasciste, et prisonnier de guerre pendant plusieurs années. Il a combattu avec le 3ème bataillon des FTP en Chartreuse. Il est adhérent de l'ANACR depuis sa création, et est membre du bureau du comité départemental de l'Isère, ainsi que délégué au bureau national.

Pourriez-vous tout d'abord rappeler succinctement votre parcours dans la résistance ?

Mon parcours, personnellement, est tout naturel. Ce n'est pas un exploit. C'était une continuité, la continuité de notre vie. Depuis 1934, quand Philippe Henriot est venu à Grenoble. Il venait tenir une conférence, et il voulait défiler dans Grenoble. Les antifascistes se sont levés, et ont empêché qu'il défile. Seulement, il y a eu une charge de police, et mon père, dans cette charge de police, a été gravement blessé, Alpes Grenoble avait même annoncé qu'il était mort. Et quand il est rentré à la maison, j'avais sept ans environ, il avait un pansement à la tête, avec un taxi, j'ai dit : il y a les fascistes, et puis il y a mon père. Donc, les gentils, c'est mon père ! Parti de là, j'étais antifasciste, parce que mon père m'emmenait dans toutes les manifestations. Et, en août 1939, il a été arrêté pour la fameuse affiche « La vérité aux français *», qui parlait du pacte Germano-soviétique. J'ai mon avis là-dessus, je vous le dirai. Et il a eu un mois de prison, c'est un des premiers communistes qui ont été arrêtés.*

Quand il est rentré, il a caché des documents, sous le toit, et il a remis des ramettes de papier à une camarade, en me disant : « Tu ne diras où sont les papiers qu'à un camarade qui te le demandera et que tu connais viendra. Si on ne te demande rien, surtout, tu ne dis rien ! ». Et, au grenier, j'avais donc des archives, là-haut ! Dans ses lettres de prisonniers de guerre, il écrivait : «J'espère que tu fais attention à mes outils, là-haut, parce qu'ici je fais le même travail avec des ouvriers allemands. ». Parce qu'il était dans un réseau de résistance à Hambourg avec des Allemands. Et moi, j'avais douze ans, investi de cette haute responsabilité, cela pesait lourd sur mes épaules, mais j'étais fier de moi ! C'était –il ne fallait rien dire- dur, dur pour jeune, pour un enfant. Mais attention, on m'aurait coupé en morceaux, je tenais le coup !

Mon père nous écrivait des lettres. Par exemple, il disait à ma tante « Je me rappelle toujours ma promenade à Grenoble le 10 juin 1934. Ici, il fait le même temps. » Vous comprenez ? « Ici il fait le même temps » cela voulait dire que ça devait chauffer du côté de son organisation de résistance !

Je savais d'où venait la Résistance, mais on ne voulait pas de moi, parce que j'étais un merdeux ! J'étais trop jeune. J'avais seize ans et demi en 1944.

Quand il est rentré, il n'a pas eu de contact direct avec les FTP, parce qu'il était en quarantaine. C'était la loi des FTP. Il a eu un contact direct avec le Vercors. Eux, tout de suite, sont venus le voir, en disant « Ouh, le Joseph est rentré ! ». Après, il a quand même pris contact avec des FTP du secteur[2] et cela m'a permis de rentrer en résistance.

Quand et pour quel motif êtes-vous rentré à l'ANACR ? Est-ce, là aussi, une continuité ?

C'est une continuité. Parce que l'ANACR, à l'origine, c'était l'association des FTPF et du Front National de la Résistance. C'est cela qui a été créé, et j'y suis rentré tout de suite. Puis cette organisation s'est dissoute pour créer l'ANACR, pour élargir. Pas pour rester dans un groupe de FTP, il y avait d'autres camarades résistants qui restaient isolés, il fallait qu'ils puissent aussi s'organiser.

Ensuite, on a recréé l'amicale des anciens FTP, j'en suis aujourd'hui le président. Mais notre action, elle, est toujours au sein de l'ANACR.

Comment expliquez-vous les échecs aux tentatives d'une association unique d'anciens résistants ?

C'est exactement comme la résistance ! Les FTP étaient pour l'action immédiate, et c'est ce qu'on a fait, on n'a pas attendu le jour-J. Tandis que nos camarades de l'AS devaient attendre le jour-J. Cela n'a pas été facile, parce qu'il y en a qui voulaient dérailler tout de suite ! Et j'ai eu des copains de l'AS qui me disaient : « on n'est pas contents parce que vous faisiez des opérations, et nous on en faisait pas ! ».

C'est un problème politique… Il y en a certains qui étaient dans la résistance, on se demandait pourquoi, ils étaient plus proches de Pétain que de la résistance. Mais c'était quand même des antinazis. Ils ont participé. Et on avait besoin d'eux.

[2] Le 3ème bataillon de FTP en Chartreuse est basé sur le secteur d'où est originaire la famille Rolland.

Comme la population, la population ne nous a pas trahis. Elle ne nous a que rendu service. Mais, à mon avis, hein !

Ce sont donc ces clivages politiques qui ont perduré avec les associations ?

Bien sûr ! Quand il y a eu le Mur du Souvenir, c'est devenu le mur du souvenir, ils voulaient en faire un mémorial de la Résistance, j'ai eu une bagarre terrible ! Deux ans, ça a duré. Ils ne voulaient pas mettre les FTP. J'ai dit : si c'est un mémorial de la Résistance, il faut qu'il y ait une plaque des FTP. Mais mes autres camarades ne voulaient pas. […]

L'ANACR et la FNDIRP sont les deux dernières associations actives sur le plan nationales. Sont-elles, selon vous, représentatives de ce que fut la résistance ?

Oui. L'ANACR, large, avec des camarades de l'AS, des FTP, participe, reste sur le plan national. Ils ont une certaine audience. Alors que nos camarades des associations, malheureusement, leurs associations disparaissent. Même la FNDIRP est sur le point de disparaître. Il n'y a plus personne, c'est regrettable. Mais pour éviter cela, ont été créés les Amis de la Résistance. Si on n'avait pas les Amis, on serait dans une situation bien délicate…

Il y a une question de transmission, avec ces amis ? S'agit-il d'une transmission de connaissances, de valeurs, un peu des deux… ?

On souhaite que les Amis de la Résistance transmettent les valeurs de la résistance. Parce que, pour moi, la Résistance ce n'est pas que « Pan ! Pan ! » ou faire dérailler les trains. Ça a été le Conseil National de la Résistance, créé le 27 mai 1943 –et attention, je considère que le 27 mai 1943 est une date aussi importante que le 14 juillet 1789.

J'ai rencontré une historienne américaine un jour au Musée de la Résistance. On ne s'est pas fait de cadeaux, j'ai demandé « Pourquoi avez-vous bombardé la France ? Pourquoi avez-vous fait AGMOT ? ». Elle m'a répondu que la France était un pays ennemi, pour les Alliés, puisque Pétain était le chef de l'État et faisait tout ce que les Allemands lui demandaient.

Alors, on en est venu là : le 27 mai, la création Conseil National de la Résistance a donné une force a de Gaulle, qui a été reconnu par les Alliés. C'est comme ça qu'on est devenu le quatrième grand. C'est d'une importance incroyable, quand on y réfléchit ! On a eu un territoire d'occupation, on a participé à la reddition sans condition de l'Allemagne Nazie, il y a eu un changement brutal, et c'est le 27 mai 1943.

L'ANACR s'est fait un ennemi personnel de Jean-Marie Le Pen et de son parti. Pouvez-vous expliquer, en tant que résistant, en quoi cet homme est-il un ennemi ?

Par ses propos ! C'est quand même, comment dire… un fasciste ! Quand il a pris position pour… « C'est un détail »[3]*, les « fours crématoires »*[4] *et ainsi de suite… On voit qu'il prend le chemin –il est habile, très habile, très fort, à mon avis- mais il prend bien le chemin pour enfermer la France dans un régime dictatorial.*

Les associations loi 1901 sont censées être apolitiques, pourtant c'est tout de même une prise de position politique ouverte contre Le Pen et son parti.

Je ne savais pas que la loi 1901 disait que les associations étaient apolitiques ! Ce n'est pas sérieux d'inventer ça, on sait bien que d'un côté comme de l'autre il y a de la politique ! On ne peut pas l'empêcher, ce n'est pas possible ! Je pense qu'il y a plein d'associations, en France, qui sont crées pour être antifascistes !

Le nom même de la machine politique de Jean-Marie Le Pen a beaucoup énervé les résistants, du fait qu'il s'agisse du nom d'un mouvement de la Résistance. Cela viendrait-il du fait que les gens, aujourd'hui, connaissent plus le parti que le mouvement de la Résistance ?

Alors, le Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France*, voilà tel qu'il s'appelait, a été créé, dans l'Isère, à Fontanil, à côté de Saint-Égrève, au mois de juin 1941. C'est un mouvement politique, il ne prenait pas les armes –c'était les FTP* [qui les prenaient]. *C'est comme nos autres camarades des MUR, ils ne portaient pas des armes. C'était l'AS. Mais eux, ils tiraient des affiches, ils tiraient des journaux, et c'était très important, il fallait informer la population. parce que la presse était entre les mains de l'ennemi. Le Petit Dauphinois, ils recevaient des ordres de mettre en première page, à tel endroit, tel article.*

Alors, pour vous, résistant, ce nom Front National…

Il l'a fait exprès !

[3] « *…Mais je crois que c'est un point de détail de la Seconde Guerre Mondiale* ». J-M LE PEN à propos des chambres à gaz, au Grand Jury sur RTL, 17 septembre 1987.
[4] « *Monsieur Durafour-Crématoire, merci de cet aveu !* » J-M LE PEN à propos de Michel DURAFOUR, à l'université d'été du FN au Cap d'Adge, 2 septembre 1988.

Vous pensez que c'est fait exprès ?

Ah bin tiens, bien sûr ! On a un procès, depuis des années, la justice nous donne raison. Mais nous n'avions pas déposé le titre à la préfecture ! Ça se comprend ! Alors son avocat dit : « Ce n'est pas déposé en préfecture ! Donc il a le droit.». Bon. La justice nous dit que c'est un titre historique, qu'on avait raison. Mais on en reste là. Cela n'aboutit pas. Mais c'est fait bien exprès !

C'est pour ça que quand j'écris, alors qu'avant j'écrivais « FN », Front National, j'ajoute maintenant « Front National de la Résistance ».

L'ANACR, on le voit en lisant les France d'Abord, est très attachée à la valeur du pacifisme, a pris position contre plusieurs conflits. Est-ce si naturel pour des anciens combattants d'être si attachés à cette valeur du pacifisme ?

Oui, parce que, notre ennemi c'était, pendant une période, le nazisme. Le nazisme, on l'a combattu, on l'a mis à genou. Malheureusement, il reste encore des séquelles. Toutes les organisations de la résistance s'étaient réunis à Rome je ne me rappelle pas en quelle année [en 1971]*, et avaient fait une déclaration sur la paix. Ce n'est pas la guerre qui allait régler les problèmes, il fallait discuter.*

L'ANACR et la FNDIRP ont pris position contre le terrorisme. Est-ce une revanche pour vous qui avez été étiquetés « terroriste » par l'État Français et l'occupant nazi à l'époque ?

Il y a eu du terrorisme utile au pouvoir en place et à Le Pen. Les attentats en France n'ont servi à rien sauf aux ministres et à Le Pen qui en ont fait des montagnes. À se demander s'ils n'en sont pas les initiateurs…

Une bonne partie de la période sur laquelle je travaille, 1970-2007, se situe pendant la Guerre Froide. Votre association n'a jamais pris position pour l'un ou l'autre des deux blocs, et s'est prononcée pour le désarmement. Pouvez-vous expliquer cette position, ou plutôt cette non-position ?

C'est une période ou je ne militais pas beaucoup à l'ANACR –c'était mon père qui s'en chargeait. Moi je m'occupais plus de son entreprise. Mais on a toujours été pour le désarmement. Et je crois que c'est ce qui s'est passé, entre Khrouchtchev et… je ne sais plus qui était aux États-Unis, mais concernant [la crise de] *Cuba je crois que l'un comme l'autre*

ont évité un désastre, on a évité une guerre. Et c'est pour ça qu'il faut désarmer ! On donnait des exemples, à cette époque, qu'un tank coûtait tant, qu'un avion coûtait tant, mais on avait besoin des écoles, on avait besoin de reconstruire, alors c'était de l'argent foutu en l'air ! Et c'était l'argent des contribuables, alors on avait bien le droit d'en parler ! On préférait construire une école, des hôpitaux.

Et, en tant que résistant, ces menaces de missiles, comment les avez-vous vécu ?

J'ai eu peur. J'ai eu peur que ça déclenche une nouvelle guerre.

Le programme du CNR, selon vous, est-il toujours actuel, doit-il toujours être actuel ?

Il est toujours actuel. Il faudrait peut-être le moderniser, bon, il a pris de l'âge ! Il y a des choses à changer… Mais ce qui est grave c'est que le gouvernement d'aujourd'hui, et son bras droit, le MEDEF, sont d'accord pour le supprimer. Le MEDEF n'a pas eu peur de l'écrire, il faut en finir avec 1945.[5] *Et il se félicite des prises de positions du gouvernement qui va dans cette orientation. Alors, voilà, on sait que le MEDEF, c'est le patron ! Et les banquiers, ce sont les patrons…*

Pourtant, quand on lis France d'Abord , on voit que l'ANACR a un peu tardé à prendre vraiment position, non pas pour le programme du CNR, mais contre les réformes allant à son encontre. Est-ce que les liens entretenus avec les élus, locaux ou nationaux, explique cette frilosité à critiquer ouvertement ces réformes ?

C'est qu'à la direction nationale, il y a un gaulliste, comment s'appelle-t-il… ? Bref, on était très large au niveau politique. À Grenoble, il y avait Michalon, qui était RPR. Il' y en avait plein. C'était toujours difficile de prendre une position si eux n'étaient pas d'accord. Je suis d'accord avec vous, avec ces journaux, on ne se mouillait pas ! Alors que Le Patriote Résistant était plus énergique, à mon avis ! Les déportés étaient plus fermes !

Le programme du CNR n'a jamais été appliqué de manière complète. Il semblait y avoir une peur des forces progressistes, certains ont parlé de « révolution manquée » des communistes. Est-ce votre sentiment ?

C'était la grande peur. Des gens comme Bénouville [6] *ou Frenay*[7]*, ont des responsabilités. J'ai lu le livre de Bénouville, j'ai lu les livres de Frenay. C'est Bénouville qui l'explique le mieux.*

[5] Le fameux éditorial de Denis KESSLER, « Adieu 1945 ».
[6] Pierre de Bénouville, fut un résistant de droite.

Les demandes de matériel, d'armement, tout passait par les services secrets américains et anglais. Et eux, leur grande peur, c'était que les communistes prennent le pouvoir. Je ne pense pas qu'ils étaient capables de prendre le pouvoir. Mais ils avaient une force. Et, à la Libération, à mon avis, si une partie du programme a pu être appliquée par le gouvernement de de Gaulle ; et des ministres de la Résistance –dont des communistes, c'est qu'il y avait un parti communiste très fort. Ça a fait une poussée. Et aujourd'hui, si on veut qu'il y ait des réformes dans le gouvernement, il faut qu'il y ait une poussée très forte populaire. Même si c'était des communistes au pouvoir, il ne faut pas les lâcher. Il faut toujours que les bénéficiaires des actes du gouvernement, la masse du peuple, fassent une pression.

Comment définiriez-vous la *« flamme à transmettre* » ?

Quand je rencontre des élèves, je leur parle toujours du 27 mai, qui est une date très importante. Je leur parle aussi du programme du CNR, qui a été établi de gauche à droite. Il y avait des républicains, des humanistes -donc pourquoi pas des humanistes de droite ?- qui ont établi ce programme, ça a été difficile mais ils l'ont établi. Eh bien, ce programme, il faudrait l'appliquer, et pour l'appliquer, c'est un combat de tous les jours, qui ne s'est pas arrêté, et il faut que d'autre continuent. Et je dis : la flamme de la Résistance ne doit pas s'éteindre, et en particulier ces valeurs humanistes que sont le programme du Conseil National de la Résistance. Qui, à mon avis, peut être appliqué, par des hommes de gauche comme de droite, parce que des humanistes, il en existe de chaque côté.

Entretien enregistré le 15/04/2011 chez M. Alfred ROLLAND, à Saint-Égrève.

[7] Henri Frenay fut résistant, puis à la Libération une figure de proue du parti Union Démocrate et Socialiste de la Résistance.

Entretien avec Édouard BORDET (FNDIRP), 21/04/2011

Édouard BORDET est un déporté politique. Arrêté lors de la manifestation du 11 novembre 1943 *à Grenoble*, il est déporté à Buchenwald puis à Dora. Il sera libéré en avril 1945 par l'armée soviétique. Il est président de l'ADIRP Isère (Association Départementale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes – comité départemental de la FNDIRP) et membre de l'Amicale des Déportés du 11 novembre 1943.

Pouvez-vous rappeler votre parcours de résistant et de déporté, de façon succincte ?

Je ne suis pas le résistant avec la mitraillette. Mon père était cheminot. Il faisait de la résistance. Je distribuais des tracts. J'emmenai des réfractaires au STO chez des paysans, à l'époque, en 1943, le maquis n'était pas encore bien en place ; et le jour du 11 novembre 1943, Londres a dit : il faut faire une manifestation. À Grenoble, il y avait des résistants, beaucoup de personnes étaient là, ils attendaient… Les Russes commençaient à gagner la partie, Leningrad se finissait[8]*. Londres avait décidé de faire une action de résistance. Et là, tous les jeunes ont appelé, j'ai distribué des tracts pour que les usines fassent grève et il y a pas mal d'usines, Merlin-Gerin –qui n'est plus Merlin-Gerin puisque c'est maintenant Schneider-, Neyrpic, tout ça… la majorité des gens ont débrayé, et les anciens ne sont pas allé à la manifestation, mais les jeunes, si. Et là -bien sûr les Allemands avaient interdit cette manifestation- on a été arrêté à plus quatre cent, ils sont relâché les femmes, les vieux, mais tous les jeunes qui avaient vingt ans, ils les ont gardé parce que c'était de la graine à maquis, ça.*

Et on est partis sur Compiègne. À Compiègne, bon, on resté deux mois, c'était de l'internement, mais ça n'était pas ça [les camps de concentration]. On ne travaillait pas, il n'y avait de coups, il n'y avait rien. Il n'y avait rien à manger, il y avait déjà des restrictions, mais comme on ne faisait rien, on jouait au cartes, ça n'allait pas mal ; et le 16 janvier 1944, le camp étant plein, ils ont fait un transport pour Buchenwald. Et je faisais partie de ce transport. On est arrivé le 19 à Buchenwald et dans notre wagon, il y avait énormément de jeunes, de jeunes grenoblois, tous des copains. On s'était dit : « on va sauter ! » Et effectivement, il y en a pas mal qui ont réussi à sauter… huit. Et il restait deux pauvres types,

[8] Le siège de Léningrad a duré du 8 septembre 1941 au 27 janvier 1944.

c'était Maurice Hugelé[9] *qui faisait partie du 11 novembre –c'est le président de l'association, et moi. Parce qu'on était en Allemagne. On est arrivé le 19 à Buchenwald.*

Buchenwald, là, on est restés en quarantaine un mois, un peu plus d'un mois. Et là on a passé les tests pour voir les compétences de chaque détenu. Bon à l'époque, j'étais au lycée Vaucanson, donc dans la technique. Je ne sais pas trop ce qu'ils ont remarqué, je m'étais dit que j'allais peut-être resté à Buchenwald, parce que c'était un camp qui était tenu par les antifascistes allemands, les rouges. Et il était moins mauvais que les autres. Le gars qui avait droit à un litre de soupe avait sa ration ; à un morceau de pain il avait son morceau de pain, et les gens étaient moins battus que dans certains camps, où les verts –c'étaient les droits communs, avaient la mainmise sur le camp.

Mais manque de chance, ils nous ont envoyé à Dora. Dora qui était un camp où on faisait les fameuses fusées V1 et V2. Là, je repasse encore des tests, et j'ai été dans un kommando où j'étais affecté au contrôle qualité de pièces usinées. Uniquement des pièces de série, dans le hall. Il y avait pas mal de machines-outils, et beaucoup de grenoblois ! Et je suis resté treize mois là.

Arrivés en avril 1945, on entendait le canon, on se disait : « Ça y est, on va peut-être rentrer ! ». Mais, manque de chance, ils nous ont mis dans des wagons pour nous évacuer. Tous les spécialistes, ils voulaient nous éliminer. Ils nous ont baladés dix jours, à travers l'Allemagne, et suivant le train, on est arrivé vers Ravensbrück. Là, la Croix-Rouge Internationale rapatriait les Françaises, les Belges, les Luxembourgeoises et les Hollandaises en Suède. Là, on a pu descendre, dans le petit camp. On n'était pas tellement d'aplomb. J'étais malade, je ne pouvais plus marcher. Et on est restés là –je ne peux pas vous dire combien de temps, je n'étais plus moi. Huit ou dix jours après, peut être 15, ils nous ont embarqués sur la route, ils voulaient nous envoyer sur le front oriental, du fait que les américains avançaient. Et le 1er mai 1945, j'étais libéré par l'armée soviétique.

Là, je suis resté, peut-être quinze jours, trois semaines dans un hôpital de campagne, puis ils m'ont rapatrié, je suis arrivé en juin à Grenoble, en passant par Valenciennes, Maastricht, la Hollande… Voilà mon parcours. Et j'ai eu la malchance de savoir que mon père avait été tué entretemps.

Vous n'étiez donc pas au serment de Buchenwald, Dora et kommandos ?

[9] Maurice Hugelé est décédé en août 2011. Il fut président de l'Amicale des Déportés du 11 novembre 1943.

Non. Dora n'existait plus, puisqu'ils l'avaient vidé complètement. Ils avaient gardé uniquement les moribonds. On a été évacués le 8 ou le 9 avril, et les américains sont arrivés à Dora le 10 avril. À deux jours près, ça aurait évité beaucoup de morts.

À quel moment êtes-vous entré à la FNDIRP ?

Il a fallu se reconstruire un peu, mais tout de suite, en 1945. La FNDIRP existant, j'avais des contacts. Il y avait le COSOR[10]qui regardait tout les réfugiés, déportés politiques, prisonniers de guerre etc. Et là, j'ai rencontré une personne plus âgée que moi, Roger Josserand, qui lui était un des créateurs de la FNDIRP. Il m'a pris un peu sous son aile –j'avais 20 ans, pour aller dans tous les bureaux, c'était assez compliqué. Et c'est là qu'on s'est dit : il va falloir être fort pour pouvoir se faire défendre. Parce qu'il y avait beaucoup de Résistants. En 1945, il y a eu énormément de Résistants. Et là on a créé –j'habitais Saint-Martin d'Hère à l'époque- la section de Saint-Martin d'Hères. J'y ai été pendant de nombreuses années trésorier. C'était en septembre ou octobre 1945.

C'est donc une continuité ?

Une continuité. J'ai laissé tomber un peu tout ça, en mettant de côté ; quand j'ai recommencé mes activités professionnelles, je me déplaçais énormément de par le monde, et je ne pouvais pas assumer. Et à la retraite, je suis revenu ici, j'ai commencé à tenir le secrétariat, et puis, le président étant décédé, j'ai pris sa place, malgré moi. Je m'en serai bien passé parce que c'est beaucoup de travail, et, à 86 ans c'est… Beaucoup de travail !

Comment *Le Patriote Résistant* est-il informé de ce qui se passe en Europe, dans le monde ? Existe-t-il des réseaux d'informations à travers les associations d'autres pays ?

Il a été créé peut-être un an après, je n'ai aucune notion là-dessus.[11]On a eu beaucoup de relations avec les déportés allemands. Mais maintenant, comme ils étaient beaucoup plus âgés que nous, ils sont rentrés en 1933... Il existe toujours une branche internationale, il y a des relations, des échanges, chaque fois qu'il y a un voyage ou autre.

Connaissiez-vous le parti de JM Le Pen avant son réveil électoral en 1983 ?

[10] Comité des Œuvres Sociales de la Résistance.
[11] Le premier numéro du Patriote Résistant est effectivement paru en 1946, un an après la fondation de la FNDIRP.

Je lisais pas mal de journaux, on le voyait bien sûr les journaux sur la presse. Mais c'est un parti conservateur ultranationaliste qui prêche la haine, chez nous ça n'a pas pris. Je ne pense pas qu'un déporté puisse voter pour ces gens-là. Et j'ai été révolté lors des derniers résultats. Vous avez des communes qui font beaucoup de social, Saint-Martin d'Hères, Fontaine, où ils étaient deuxièmes[12]*. Je me dis qu'il y a des gens qui n'ont rien compris.*

Y a-t-il différente position sur les partis d'extrême-droite et les groupuscules ?

Notre associations combat ces groupuscules. Chaque fois qu'il y a un procès à faire, elle le fait, et elle le gagne. Et puis on suit derrière, puisque chaque fois qu'il se passe quelque chose on est informés.

En quoi est-ce important pour les associations comme la vôtre ou l'ANACR d'avoir été parti civile à certains procès ?

Oui, pour la mémoire, pour rétablir la mémoire, bien sûr que c'est important.

C'est donc une mémoire qui se raccroche à des faits contemporains ?

Dans des faits réels, oui, c'est certain.

Trouvez-vous que la justice ait traîné des pieds pour juger les trois grands criminels français –Touvier, Bousquet, Papon-, peut-être plus que pour juger Barbie ?

Les Français n'ont pas fait comme les Allemands, ils n'ont pas compris ce qu'ils avaient fait. Silence radio. Pour Touvier, il a fallu attendre tant. Ils se sont repliés sur eux-mêmes. Il y avait tellement de gens qui ont collaboré –c'est un avis personnel- que toute l'élite du pays aurait été balayé.

Ainsi, c'est pour cela que l'épuration administrative a été toute relative, et qu'ils sont passés au travers ?

Ils sont passés au travers, obligatoirement.

Attendiez-vous beaucoup du tribunal international de La Haye ? Y a-t-il une continuité avec Nuremberg ?

[12] Aux cantonales de 2011, ballotage entre candidats communistes et FN à Saint-Martin d'Hères et Fontaine.

Pour Nuremberg, ils ont pris les principaux. Il y a eu pas mal de SS qui se sont sauvés, un peu partout, surtout en Amérique du Sud. Bien sûr les principaux ont été jugés. Et, à titre personnel je me trouvais au Chili sous Pinochet, il y avait un criminel Belge dans le village où j'étais, il était là, il prospérait…

Et pour juger les criminels contemporain, des chefs d'État, des dictateurs, le tribunal de La Haye, pour votre association, est-ce plutôt une réussit, un échec ?

Nous sommes partie civile, quand La Haye arrive à trouver suffisamment de charges, mais c'est vraiment très lent, très lent, très lent !

Qu'est-ce qui raccroche le passé de déporté avec la valeur pacifiste ?

Les déportés comme nous avons lutté contre une idéologie. Nous étions contre les racismes, les nationalismes. On est pour la paix. Je vais encore dans les collèges, pour dire aux gens, justement, ne soyez pas ultranationaliste, dialoguez. Il y a toujours à discuter, avant de frapper. On est pour la paix, on se bagarre pour la paix.

Pour vous, la paix passe donc par l'écartement du nationalisme ?

Oui. Il ne faut pas être nationaliste. Il faut aimer sa patrie, ses racines, mais le nationalisme, non.

Pendant la guerre froide la FNDIRP s'est prononcée, comme l'ANACR, pour le désarmement. Pouvez-vous expliquer cette position ?

Quand on fait des armes, c'est pour s'en servir. Quand il y a eu la guerre froide, on n'a pas compris que deux idéologies puissent s'affronter ainsi. D'un côté c'était le profit, de l'autre côté c'était autre chose. Ça, je n'ai pas tellement compris…

Le fait que ce soit les deux grands vainqueurs du nazisme qui s'affronte pendant la guerre froide n'a-t-il pas généré un certain malaise chez les associations d'anciens Résistants ?

Ils n'avaient pas les mêmes objectifs. Personnellement, au moment de la guerre froide, il y a eu une période où j'étais malade. Mais effectivement, les objectifs des uns n'étaient pas celui des autres. J'ai très peu de notions là-dessus.

Cela a-t-il divisé chez vous ?

Non. La FNDIRP a toujours été un parti contre les autres partis. Comme l'ANACR, elle s'est concentrée sur ses objectifs. On ne s'est pas positionné.

Comment avez-vous vécu le projet européen, basé sur l'amitié franco-allemande ? A-t-il été accepté par tous ?

Au départ, cela a été assez dur. Moi-même, ma firme avait des chantiers en Allemagne, jamais je n'ai voulu travailler en Allemagne. Comme je le disais : il n'y a pas de haine, il n'ya pas de pardon, il n'y a pas d'oubli. Jamais je n'ai voulu travailler en Allemagne, mais disons que la jeunesse actuelle n'est pas responsable de ce que leur parents et grands-parents ont fait. C'est un peu comme pour vous, vous n'êtes pas responsables de ce qui s'est passé à la guerre d'Algérie. Alors, il ne faut pas de haine. Il faut savoir qu'il y a eu une période de la vie qui n'était pas…

Pour les gens de votre génération, cela a donc été naturellement plus difficile ?

Ça a été difficile au départ, à accepter. Mais disons que… on l'accepte.

La FNDIRP s'est passionnée dans le combat contre les mines antipersonnel. Pourquoi spécialement celui-là ?

Ce n'est pas pour l'ennemi, c'est une arme qui se disperse partout, et il y a des gamins, des gens qui ne sont pas impliqués dans le conflit, qui vont se faire blesser.

C'est donc le fait que ça blesse des civils qui révolte?

Des civils. Des gens qui ne sont vraiment pas concernés par le conflit, et on a toujours combattu ça. Ce n'est pas humain. C'est toujours détruire, détruire, détruire. Les lois de la guerre, ce n'est pas quelque chose de forcément bien, mais ça, ça ne respecte même pas les lois de la guerre.

Le programme du CNR est-il vraiment toujours d'actualité ?

Oh, celui-là, ils l'enterrent ! Il faudrait le réactualiser, mais actuellement, on l'a enterré ! C'est anormal– sans vous faire un cours syndical - que le gars qui produit n'ait pas les gains du produit, que ce soient les gens qui ne font rien qui aient la majorité des gains. Et si on appliquait le programme du CNR, on n'en serait pas là ! Il y aurait beaucoup moins d'inégalités. Et on se bat. La FNDIRP, les associations d'anciens combattants se battent pour son application.

Est-il difficile de se prononcer, pour association comme la vôtre, contre certaines réformes allant à son encontre –l'ANACR, par exemple, a eu du mal à cause de sa diversité politique ?

C'est toujours la même chose : il faut ménager la chèvre et le chou. Au niveau départemental, on n'a pas eu tellement de problème, mais au point de vue national, il y a certaines régions, moins ouvrières, ou plus paysannes, où les idées ne sont pas les mêmes. Elles s'approchent, mais ne sont pas tout à fait les mêmes.

Pourtant, si cela divise aujourd'hui, le CNR était représentatif de beaucoup de tendances politiques réunies, y compris des conservateurs.

Bien sûr, il y en avait de toutes sortes, mais bon, soixante ans après, les gens ont évolué, dans le bon ou le mauvais sens. Quand il y avait la panique, on se resserrait. Après, chacun y est allé de son petit côté. Il n'y a que les partis de gauches qui ont défendu ce programme.

Comment définiriez-vous la flamme de la Résistance ?

Au départ, il y avait un ennemi commun, qui était le nazisme. Tout le monde était uni. Ça marchait très bien, puisqu'on avait un ennemi commun, et puis les gens se sont certainement embourgeoisés. Pourquoi y a-t-il plusieurs associations de résistants, plusieurs associations de déportés ? Chacun a recommencé avec les vieux démons. Il y a eu une scission, et quand il y a scission, on est moins fort. Si on était restés unis, du point de vue des droits, du CNR, ça aurait peut-être mieux marché.

C’est important pour vous, la transmission des valeurs, des combats ?

Bien sûr, c’est important, puisqu’actuellement je vais encore dans les lycées, et surtout au Musée de la Résistance. Pour que les jeunes, les petits comprennent. Bon, on ne peut pas leur parler de politique. Mais c’est important, de parler de cet esprit d’unité. Et surtout de préserver la Paix et la liberté. Sans la liberté, sans la Paix, on n’a rien d’autre.

Entretien enregistré le 21/04/2011 au siège de l’ADIRP Isère, 6 rue Condorcet, Grenoble.

Photos de la banderole « Même combat : la résistance »

Cette banderole, s'inspirant d'un slogan de la Résistance dénigrant le rôle du maréchal Pétain come saveur de la Nation (« Hitler, Pétain, même combat »), est apparue en décembre 1996 au comité départemental de l'ANACR – Isère lors d'une manifestation conjointe du comité avec l'association anti-FN Ras-l'front contre l'inauguration d'un siège du Front national. Elle fut reprise plusieurs fois en manifestation dont ici le 27 avril 2002. Archives ANACR Isère.

Ici, arborée lors d'une réunion de comité départemental à Froges en 1999. Archives ANACR Isère.

Pourquoi JE REJOINS La Liste Du Front National et Jean-Marie LE PEN

Commandant Serge GROSJEAN
Ancien du Maquis de l'Oisans
Médaillé de la Résistance

- Officier de la Légion d'Honneur
- Officier de l'Ordre National du Mérite
- Médaille Militaire (à titre exceptionnel pour fait de guerre)
- Croix de Guerre 39-45 avec 3 citations
- Croix de la Valeur Militaire avec 3 citations
- Croix de Guerre T.O.E. avec 7 citations
- Croix du Combattant
- Médaille coloniale
- Commémorative 39-45 Indochine et A.F.N.
- Médaille des blessés avec 7 blessures

Tout homme digne de foi, doit d'abord mettre ses actes, en conformité avec ses paroles et ne pas se dérober avec ce qu'il juge être son devoir. Après vingt cinq ans au service de ma patrie, comment aurais-je pu agir autrement ? Comment aurais-je pu lâchement tourner le dos à ce combat qui engage l'avenir de la France ?
Pendant toute la Résistance, avec mes camarades, je me suis battu pour sauvegarder l'intégrité de notre territoire face à l'envahisseur nazi. Aujourd'hui, mon engagement aux côtés de Jean-Marie LE PEN, avec tous les amis dont H. DESPRES, J. MACHU, A. BOUVIER, R. BAILLY, C. SIMIAN, C. VALENTIN! résulte de mon indéfectible attachement à cet idéal qu'est la défense de la patrie et dont on veut nous faire croire qu'il est maintenant synonyme de racisme et de facisme et pour lequel tant de nos camarades, tant de Français, ont souffert et sont morts pour qu'il survive, au delà de nos différences et de nos querelles partisanes.

BULLETIN D'ADHESION

FRONT NATIONAL - A retourner au F.F.N.I. - B.P. 252 - 38007 GRENOBLE

NOM .....Prénom .....
Adresse .....
.....
Ville .....Code .....
Date de naissance .....Tél. .....

☐ 260 F ADHESION SIMPLE	☐ 150 F ADHESION - de 25 ANS (Jeune)	☐ 100 F ADHESION CHOMEUR	☐ 500 F ADHESION DE SOUTIEN	☐ 1500 et + F ADHESION BIENFAITEUR

☐ Verse ..... F pour la campagne électorale "MARS 92" — DON

LA NOUVELLE RESISTANCE

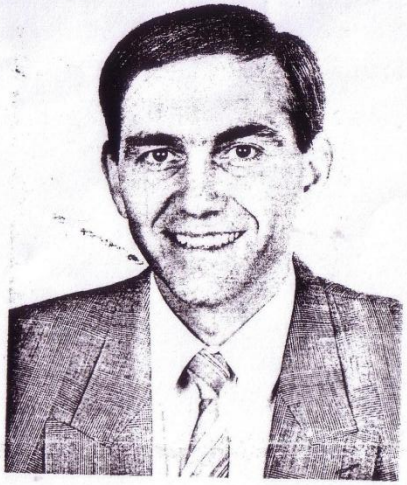

Hugues PETIT

Conseiller Régional
Tête de liste

ELECTIONS REGIONALES
22 MARS 1992

AVEC

Jean-Marie LE PEN

IMP. DANZI – VOIRON

Tract du Front national « La nouvelle résistance »

Extrait des Accords d'Helsinki

Adopté par 33 États d'Europe dont l'URSS le 1er août 1975 à l'issue de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

1. Égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté. Les États participants respectent mutuellement leur égalité souveraine, ainsi que tous les droits inhérents à la souveraineté, y compris le droit de chaque État à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique. Ils respectent le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel.

2. Non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

3. Inviolabilité des frontières. Les États participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes les frontières.

4. Intégrité territoriale. Les États participants s'abstiennent de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant le recours direct ou indirect à la force.

5. Règlement pacifique des différends. Les États participants règlent leurs différends entre eux par des moyens pacifiques, de manière à ne pas mettre en danger la paix, la sécurité internationale et la justice.

6. Non-intervention dans les affaires intérieures. Les États participants s'abstiennent de toute intervention directe, indirecte, individuelle ou collective dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence d'un autre État participant, quelles que soient leurs relations mutuelles. Ils s'abstiennent d'aider directement ou indirectement des activités terroristes ou subversives visant au renversement violent du régime d'un État participant.

7. Respect des droits de l'Homme et des libertés. Les États participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ils favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et des droits civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine.

Seconde partie du programme du CNR

II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le Général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2) Afin de veiller au châtiment des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

4) Afin d'assurer :

L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
La liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
L'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
Le respect de la personne humaine ;
L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;
L'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;

Le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
Le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;
la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance conte les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balaiera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du C.F.L.N et de son président le général De Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE